

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 18 NOVEMBRE 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 novembre 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 108 objets (et d'un ordre du jour complémentaire daté du 13 novembre 2013 comportant 2 objets).

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI,
M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON,~~
~~Mme NAHIME, M. HAMBYE,~~ M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
Mme BOUROUBA, ~~M. DUBOIS,~~ Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général ff

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil, chers membres du public, quelques communications de services. Comme le veut l'usage, tout d'abord, je voudrais excuser l'absence de notre collègue Mme NAHIME et l'arrivée tardive de Mme MOUCHERON. Y a-t-il d'autres personnes excusées ? Oui, Mme DE JAER, M. DUBOIS est également excusé. Je vous signale que les projets de procès-verbaux des séances du Conseil communal du 14 octobre dernier, il y avait deux séances, le Conseil commun Ville-CPAS et le Conseil communal classique, ces deux projets seront réputés approuvés à la fin de ce Conseil si aucune remarque n'est formulée avant la fin de cette séance. Vous dire également que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 16 décembre 2013, nous aurons l'occasion d'examiner notre budget 2014 et vous signaler également quelques modifications à l'ordre du jour. Tout d'abord, un point inscrit à l'ordre du jour par la minorité, il s'agit du point 22 bis qui porte sur une motion visant l'intégration des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les cahiers des charges de la Ville de Mons, c'est un point qui est inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Catherine MARNEFFE ; également vous dire que le point inscrit à l'ordre du jour complémentaire par la majorité est le point 92 bis qui est inscrit par urgence et qui porte sur le renouvellement de

la Commission consultative d'aménagement du territoire et l'approbation de son règlement d'ordre intérieur et également vous dire que toute une série de points sont remis, il s'agit des points 8, 21,49 qui faut double emploi avec le 48, 77, 86 et 102. Nous avons, comme de coutume, des interpellations qui ont été déposées par un certain nombre de membres du Conseil : une interpellation de M. Richard MILLER concernant l'oubli du statut de Mons Capitale Culturelle de la Wallonie dans l'ouvrage intitulé « Histoire culturelle de la Wallonie » publié par Bruno Dumoulin avec le soutien du Gouvernement wallon, il y sera répondu par Mme l'Echevine de la Culture Joëlle KAPOMPOLE ; une interpellation également de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE qui porte sur les perspectives d'accueil en matière de petite enfance et à laquelle il sera répondu par M. BARVAIS au nom du Collège, de même qu'à l'interpellation sur le même sujet de M. le Conseiller John BEUGNIES. Une interpellation également de Mme la Conseillère Marie MEUNIER concernant les bleusailles, les baptêmes ainsi que le folklore estudiantin à laquelle je répondrai au nom du Collège. Voilà pour ces quelques communications de services, mes chers collègues. Tout d'abord, je vous propose d'entamer nos travaux avec une interpellation citoyenne dans le cadre du droit d'intervention des citoyens au sein de notre Conseil communal, c'est M. Antoine Doucet qui va prendre la parole, nous allons lui apporter un micro baladeur pour qu'il puisse s'adresser à notre Assemblée et je lui cède bien volontiers a parole.

1^{er} objet

M. Antoine DOUCET : Bonsoir Mmes et MM., M. le Bourgmestre et merci de m'avoir fait l'honneur de prendre parole parce que ce n'est pas un événement très quotidien. En fait, je vais essayer d'être bref et structuré pour vous parler d'un sujet dont vous vous doutez qui est assez d'actualité, c'est l'aménagement du Grand Large et ses abords et notamment l'accès depuis le Centre-Ville vers le Grand Large et depuis Ghlin vers ce même Grand Large et la piscine. Les premières constatations, il n'y a pas d'accotements stabilisés donc pas de trottoirs et de véritables pistes cyclables, tout le monde a pu le constater malheureusement, stationnement intempestif en agglomération, ça je souhaite quand même mettre le point là-dessus parce qu'il y a beaucoup de gens qui stationnent et qui défoncent les accotements et qui créent des flaques de boues et donc on ne sait pas du tout circuler sur les accotements. Le charroi important de poids lourds provoque aussi des nids de poule et ne sont pas réparés et il y a pas mal de riverains qui se plaignent apparemment de vibrations. Alors ce qui est vraiment important, c'est qu'il n'y ait pas de passages protégés pour les piétons, absence d'éclairage aussi avenue de la Sapinette, Rive Droite du Canal du Centre et le tronçon menant au viaduc

de Ghlin et il y a souvent des dépôts sauvages qui sont ramassés mais bon, c'est continué donc le décor quotidien, ce sont les dépôts de toutes sortes d'immondices. Les vitesses excessives sont souvent constatées malgré une signalisation de 50 km/h hors agglomération. Et malheureusement, comme vous le savez, on déplore un premier blessé et nous espérons dans le quartier que ce soit le dernier. Je parle au nom de tout un quartier qui souhaite mettre en valeur ce coin de Mons qui a beaucoup de potentiel et qui pourrait avoir beaucoup d'attrait pour la Ville de Mons elle-même et qui est un complément formidable avec la vieille Ville, là c'est une zone de loisirs, de sport, il y a beaucoup de joggeurs qui vont se balader là-bas malgré les difficultés pour y accéder et des écoles aussi qui vont profiter de la piscine qui est magnifique, il faut le dire, alors ici je souhaitais être constructif et ne pas critiquer à tout va et essayer de proposer des solutions. On en a parlé au sein du quartier et on va vous remettre une proposition dont notamment une section de voirie avec des aménagements possibles de pistes cyclables, etc. En fait, les besoins, ce serait au minimum dans la zone d'intervention créée par le carrefour entre l'avenue du Grand Large et la chaussée de Ghlin et jusqu'au carrefour entre la Rive Droite du Canal du Centre et l'avenue des Bassins, en incluant la route d'accès depuis le viaduc de Ghlin. L'idéal serait d'avoir une piste cyclable bidirectionnelle en dehors de l'emprise actuelle de la chaussée, le long de laquelle des obstacles physiques donc style glissières de sécurité, empêchent le stationnement, à l'instar de l'avenue de la Reine Astrid qui avait été faite en rondins et qui est assez esthétique. Il faudrait évidemment aménager les carrefours pour que les piétons puissent traverser de manière sécurisée et les cyclistes également. Et alors, vous êtes sans doute au courant que la Région wallonne est d'accord de mettre à disposition ses accotements hors agglomération dans la Rive Droite du Canal du Centre notamment puisque la partie droite quand on vient de Mons leur appartient. Donc, il y a un petit trottoir existant devant les maisons mais hors agglomération il n'y a plus rien donc ce serait l'idéal de pouvoir le prolonger et nous souhaiterions aussi une zone 30 en agglomération avec le signal de zone résidentielle, un radar préventif, ce serait le must, une desserte de bus mais ça vous en avez déjà parlé donc il s'agirait, sauf si je fais erreur, du prolongement du circuit D intra muros donc j'imagine que les gabarits seraient des minibus. Et alors, ce qui serait l'idéal aussi, ce serait d'avoir deux passages protégés au moins pour les piétons rue des Verts Pâturages et Rive Droite du Canal du Centre, donc le carrefour formé, il n'y a aucun passage piétons et en même temps, ça servirait de ralentisseur avant l'entrée dans l'agglomération et idem avenue de la Sapinette et Rive Droite du Canal du Centre. Alors, le viaduc de Ghlin, c'est un problème aussi épineux puisqu'il dépend de la Région wallonne, il y a plusieurs pouvoirs qui agissent sur l'aménagement de ce viaduc, il y a un trottoir qui existe

où les vélos sont tolérés mais on ne connaît pas vraiment bien le statut de ce trottoir si c'est une piste cyclable ou pas, il n'y a pas de signalisation et alors la cohabitation entre piétons et cyclistes est un peu difficile et donc qu'y aurait-il moyen de faire, d'élargir au moins, il y a une bande qui est disponible juste en dehors de ce trottoir, on proposerait de l'aménager, ce ne serait pas mal. Je vous disais que tout le quartier est motivé pour rendre ce coin agréable et on s'est mis inscrit dans le projet Mons 2015 à-travers la manifestation qui s'appelle maintenant le Grand Huit et qui normalement serait programmée sur le territoire, Huit donc celui de Mons-Centre durant la semaine du 11 au 17 mai 2015. On souhaiterait que cette zone ait meilleure allure aussi donc pour cette événement qui nous tiendrait à cœur et alors, le thème convenu avec Loïc Clairet et Emmanuel Vinchon qui font partie de la Fondation Mons 2015 et cadre bien justement avec le projet de quartier donc on a réunion demain justement à ce sujet. Donc, la grande question évidemment que j'adresse au Collège, c'est est-ce qu'il compte prendre des mesures pour assurer la sécurité bien sûr mais alors quand évidemment ? Quand la sécurité de tous dans le secteur et quels seront les moyens mis en œuvre tout en prévenant l'augmentation du trafic de transit qui existe déjà aux heures de pointe mais qui sera généré d'autant plus par les futurs équipements tels que Congrès, hôtels et Ikea ? Et quelle sera l'image que la Ville offrira aux touristes notamment lors des deux événements sur le Grand Large programmés en 2015 si le site reste un dépôt sauvage d'immondices et une zone boueuse comme actuellement ? Alors, il y a des questions spécifiques, je ne sais pas si vous pouvez répondre à tout mais si jamais on construit une piste cyclable sur l'accotement non stabilisé, quid de l'emprise de stationnement du garage Peugeot, y a-t-il une alternative pour eux ? La création du parking à l'angle de la Rive Droite du Canal du Centre et de l'avenue de la Sapinette, que vous appelez de dissuasion, qu'en est-il maintenant, est-ce que le terrain qui appartient à l'IDEA pourra être acquis ? Mais, apparemment, il y a du neuf à ce sujet-là. Et l'accotement le long de la zone habitée de la RDCC on me l'a demandé et je ne sais pas répondre, si cela appartient bien à la commune ou si c'est la Région wallonne et est-ce que les riverains et les associations cyclistes pourraient prendre part à l'évolution du dossier de manière plus active, donc éventuellement consultation lors de Commissions Vélos etc. Voilà, je vous remercie beaucoup pour votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci beaucoup M. DOUCET pour cette interpellation extrêmement complète. Je pense que vous avez été encore plus complet que dans votre texte de base donc je vais demander à Mme l'Echevine des Travaux, Mélanie OUALI de répondre au nom du Collège, dans un premier temps.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. DOUCET. Effectivement, il y a des informations complémentaires par rapport à votre demande initiale donc comme je vous l'indiquais en arrivant, mais vous n'hésitez pas à nous les transmettre et on fera le nécessaire pour répondre à tout de façon la plus complète possible. A ce stade, ce que je peux vous dire c'est que nous avons demandé au Bureau d'études de la Ville de budgéter la réfection de la voirie et les aménagements trottoirs et d'envisager en partenariat avec Ores les investissements en termes d'éclairage. Il reviendra évidemment au Collège de faire des choix stratégiques pour ces divers investissements. En ce qui concerne les différents dépôts sauvages, le sentiment d'insécurité, au quotidien nous insistons auprès de la cellule incivilités de la Police pour intensifier l'action et de rester attentifs donc pensez bien que dès que nous avons des demandes et dès que nous le constatons ou faisons constater, nous essayons d'intervenir mais effectivement, ce n'est pas toujours aisé donc on essaye vraiment de faire notre maximum à ce niveau-là. Ensuite, effectivement, comme vous l'indiquez pour le parking de délestage, pas plus tard que ce matin, le Collège décidait de revoir sa copie et nous nous dirigeons vers une stratégie à plus long terme et pas uniquement dans le cadre de la perspective de Mons 2015. Néanmoins, pour 2015, plusieurs pistes se dégagent notamment d'examiner la possibilité d'organiser le parking de délestage durant les grands événements sur des parkings existants mais en réunissant tous les propriétaires de grandes surfaces, parkings à proximité et on pense notamment à Imagix, Mons-Expo et tous les intervenants qui peuvent exister là autour. Effectivement, mais comme les discussions n'ont pas encore eu lieu puisque c'est un dossier qui passera par la suite chez mon collègue M. DARVILLE, le dossier 48 inscrit parle d'acquérir des parcelles de terrain appartenant aux Ets Gobert mais tant que les Conseillers communaux ne se sont pas prononcés, nous ne pouvons pas aborder le sujet pour l'instant mais donc, sachez bien que nous sommes attentifs à cette problématique. Parallèlement à la création d'un parking, vous parliez de l'extension d'une ligne de bus et donc là je peux confirmer que les négociations avec le TEC et mon collègue M. LAFOSSE sont toujours en cours mais on peut dire que ça avance assez favorablement sous le couvert de notre Directeur général. Ensuite, vous parliez aussi dans votre intervention écrite, de l'implantation d'un point « Blue Bike » ou de façon plus générale la mobilité douce et effectivement comme vous l'indiquez, plusieurs pistes sont à envisager et là effectivement, n'hésitez pas à revenir vers nous avec d'autres organismes qui gèrent cette mobilité douce pour un moment donné nous faire des propositions, nous avons entendu que vous avez déjà des propositions actuellement, donc n'hésitez pas à nous les faire parvenir et on pourra tous se mettre autour de la table. Et pour conclure, on peut vous signaler également que des subsides seront octroyés à la Ville de

Mons à partir de 2014 et ceux-ci seront affectés à des politiques d'attractivité dont notamment la mobilité. Ce sont un peu les éléments qu'on peut déjà vous donner ce soir, on peut également vous dire que le Collège est vraiment attentif à l'amélioration de ce site tant comme on l'a indiqué pour Mons 2015 mais surtout à long terme. Il faut savoir qu'il y a tout un développement qui se déroule là tant au niveau de la piscine que de la Capitainerie, que des aménagements existant et donc vraiment, nous sommes très attentifs à ce dossier et donc, nous n'hésiterons pas à revenir vers vous et à écouter vos propositions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Juste quelques mots complémentaires pour synthétiser les choses. Il y a dans vos demandes toute une série de questions qui sont tout à fait ponctuelles et pour lesquelles des réponses rapides peuvent être apportées. Par rapport à ces demandes, un contact continu pourrait avoir lieu avec l'échevinat des travaux et vous-même et les habitants du quartier qui le souhaiteraient donc on peut tout à fait maintenir ce contact vif, de sorte que l'on puisse répondre de manière ponctuelle aux demandes qui sont réalisables dans un délai plus bref. En revanche, il y a des questions qui portent sur la vision à long terme de l'aménagement du quartier et qui celles-là, comme vient de le dire l'Echevine des Travaux, relèvent d'une vision plus stratégique. A cet égard, il y a deux types de discussion, il y a une discussion avec l'IDEA pour le moment sur le devenir du site du Grand Large quant à l'affectation des terrains et quant au type de projet qu'on pourrait y développer à plus long terme, sachant que la vision de la Ville a toujours été et c'était d'ailleurs le choix retenu dans le cadre du schéma de structure, d'en faire un pôle de loisirs et puis, il y a les différents projets qui ont été cités par l'Echevine et qui devraient nous permettre de faire évoluer le site dans les mois et les années qui viennent, que ce soit en termes de mobilité ou en termes d'aménagements physiques et il y a encore un dossier inscrit ce soir à l'ordre du jour du Conseil communal. Donc, il y a vraiment toute une réflexion qui se traduira d'ailleurs aussi dans les fiches projets européennes de la Ville quant à l'aménagement qualitatif du site et notamment pour les piétons et les cyclistes ainsi qu'en termes de cadre de vie par rapport aux abords directs de la Haine mais enfin, voilà, il y a à la fois des questions ponctuelles, des questions à plus long terme, ce qu'on vous propose, c'est de garder le contact via une réunion qui sera convoquée à l'Echevinat des Travaux chez Mme OUALI de sorte que l'on puisse distinguer les points sur lesquels on peut apporter des réponses rapides de l'ensemble des autres points que vous avez évoqués. Voilà, on vous remercie pour votre participation au Conseil, on en revient maintenant à l'ordre du jour classique et je vous propose d'enchaîner avec le point 2.

2^e objet : POLICE - CIRCULATION

- a) Création d'un emplacement PMR – rue Arthur Durant à Jemappes. GEP 6002/JE/45
Adopté à l'unanimité – 1^{ère} annexe
- b) Création d'un emplacement PMR – rue de la Petite Guirlande à Mons. GEP 6002/284
Adopté à l'unanimité – 2^e annexe
- c) Création d'un emplacement PMR – avenue Roi Albert à Jemappes. GEP 6002/JE/125
Adopté à l'unanimité – 3^e annexe
- d) Réglementation du stationnement – rue du Flamand et Place de et à Jemappes. GEP 6002/JE/OD
Adopté à l'unanimité – 4^e annexe
- e) Réglementation du stationnement – Place de Flandre et Boulevard Fulgence Masson à Mons. GEP6002/OD
Adopté à l'unanimité – 5^e annexe
- f) Réglementation du stationnement – rue des Capucins à Mons. GEP 6002/60
Adopté à l'unanimité – 6^e annexe

Entrée de M. HAMBYE = 42 présents

- g) Réglementation du stationnement – rue Pattey à Mons. GEP 6002/277

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sur le point 2 g), je n'ai pas de souci avec le point qui est posé mais comme on parle du stationnement dans cette rue, c'est la suppression de places de parking à la rue Pattey pour permettre d'avoir accès... Je me permets d'intervenir parce qu'en fait il y a un énorme problème le vendredi matin dans cette rue en termes de stationnement parce que les gens se stationnent un peu partout sur les trottoirs et sur les accotements du fait du marché, ce problème est pour le moment aggravé, j'ai quelques photos je vais les imprimer mais j'ai complètement oublié, ce problème est actuellement aggravé avec les travaux qui ont lieu autour de la Machine-à-Eau et c'est pour demander, quitte à ce qu'on fasse ce règlement qui va supprimer des places, qu'il puisse y avoir un vendredi une patrouille de police qui passe et qui permette à un moment de faire une action coup de poing par rapport à cette situation d'autant que c'est un quartier qui est mixte, entre les personnes jeunes et les personnes assez âgées qui se déplacent à pied et qui n'arrivent pas à accéder au trottoir et ça crée vraiment une situation difficile et donc c'est juste pour demander, complémentirement à ce règlement de stationnement, il y ait à un moment une action qui se passe principalement le vendredi matin jour de marché, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Ce que je vous propose c'est tout d'abord, débiter par une action de sensibilisation puisque c'est l'optique qui est suivie par le Collège communal avant d'en arriver à la sanction puisque notre objectif est de pouvoir allier la sécurité des piétons à une activité commerciale florissante donc on commencera par une action de sensibilisation pour répondre à votre demande et on relaiera celle-ci au service circulation de la Police.

Adopté à l'unanimité – 7^e annexe

h) Réglementation de la circulation – Limitation de vitesse – rues de la Lanterne, Comte Cornet et de l'Empire à Maisières et Obourg. GEP 6002/MAIS/OB/OD

Adopté à l'unanimité – 8^e annexe

i) Réglementation de la circulation et du stationnement – Instauration d'une zone résidentielle – rues Félix Réghem et Docteur Liénard à Jemappes. GEP 6002/JE/OD

Adopté à l'unanimité – 9^e annexe

j) Réglementation de la circulation et du stationnement – rue de la Briquetterie à Maisières. GEP 6002/MAIS/OD

Adopté à l'unanimité – 10^e annexe

k) Réglementation de la circulation des véhicules de gros gabarit – rue Bouteillère à Jemappes. GEP 6002/JE/14

Adopté à l'unanimité – 11^e annexe

l) Réglementation de la circulation et du stationnement – rue de la Régence à Jemappes. GEP 6002/JE/121

Adopté à l'unanimité – 12^e annexe

m) Réglementation du stationnement et instauration d'un passage pour piétons – rue du Rossignol à Mons. GEP 6002/323

Adopté à l'unanimité – 13^e annexe

n) Instauration d'un passage pour piétons – Chemin de l'Oasis à Mons. GEP 6002/6

Adopté à l'unanimité – 14^e annexe

o) instauration de deux passages pour piétons – avenues d'Hyon et Lemiez à Mons. GEP 6002/OD

Adopté à l'unanimité – 15^e annexe

p) instauration d'un passage pour piétons – Chaussée du Roelx à Mons. GEP 6002/318

Adopté à l'unanimité – 16^e annexe

q) instauration de zones d'évitement striées de type « chicane » - Vieux Chemin de Binche à Mons. GEP6002/34

Adopté à l'unanimité – 17e annexe

r) Instauration de zones d'évitement striées de type « chicane » - rue de l'Auflette à Cuesmes.
GEP 6002/CU/50

Adopté à l'unanimité – 18e annexe

s) Instauration d'une zone d'évitement striée de type « chicane » - avenue du Coq à Jemappes.
GEP 6002/JE/62

Adopté à l'unanimité – 19e annexe

t) Instauration d'une zone d'évitement striée – rue Mouzin à Nimy. GEP 6002/NI/15

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : C'est pour le point 2 t). On avait déjà discuté du stationnement et en tout cas des problèmes de voisinage au niveau de la rue Mouzin, notamment lors d'une interpellation sur le cadre de vie il y a quelques mois. On avait évoqué les difficultés de cohabitation entre l'entreprise d'une part et les riverains et donc on entend bien voir créer évidemment une zone d'évitement striée pour pouvoir permettre aux camions de sortir de l'entreprise. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait qu'il faudrait continuer à maintenir une communication entre le voisinage et l'entreprise pour éviter que ce genre de mesure ponctuelle ne vienne pas aggraver la situation et compliquer la cohabitation, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien merci Mme MARNEFFE. Juste quelques éléments par rapport à la situation de la rue Mouzin pour vous dire d'une part qu'on est effectivement très sensible à la cohabitation de l'entreprise avec le voisinage. Mme l'Echevine de l'Urbanisme, Mme KAPOMPOLE a d'ailleurs eu un contact avec les responsables de l'entreprise il y a quelques semaines, nous allons d'ailleurs nous y rendre ensemble très prochainement pour faire le bilan de l'activité de l'entreprise sur place mais également évoquer les questions de cohabitation avec le voisinage et par ailleurs le Collège communal est extrêmement sensible à l'évolution de ce quartier et de la rue puisqu'il a retenu la rue Mouzin dans le cadre des travaux qui seront réalisés au programme triennal compte tenu de l'état de la rue, de sa densité, de la cohabitation avec cette entreprise qui génère un trafic de poids lourds important et donc nous y sommes extrêmement attentifs comme vous pouvez le constater et répondons ainsi par ailleurs notamment à votre demande d'il y a quelques Conseils.

Adopté à l'unanimité – 20e annexe

u) Instauration d'une zone d'évitement striée – rue Jean-Baptiste Demol à Havré. GEP 6002/HAV/26

Adopté à l'unanimité – 21e annexe

v) Réglementation de la circulation et du stationnement – rues de la Savonnerie et des Bénédictines à Mons. GEP 6002/OD

Adopté à l'unanimité – 22e annexe

w) Abrogation d'un emplacement de stationnement PMR rue de Ghlin à Jemappes. GEP 6002/JE/66

Adopté à l'unanimité – 23e annexe

3° objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT – Indemnité pour frais funéraires. Révision du montant au 01/01/2013. GRH/2677/09

Adopté à l'unanimité – 24e annexe

4° objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Voiries – rue Grande Triperie – Travaux – Décision du 17.06.2013 – Rectification du montant estimatif des travaux. MP E/Voiries.P3-Gde Triperie

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste une petite précision, il s'agit des travaux de la rue de la Grande Triperie, dans le dossier on peut voir que les 5 offres précédentes étaient irrégulières mais il n'était pas précisé pourquoi, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce n'est pas l'objet du point ici donc je n'ai pas les éléments de réponse en tête. Tout ce que je peux vous dire c'est qu'en l'occurrence, ici le service a particulièrement bien travaillé puisque en relançant la procédure nous avons finalement un montant dans l'attribution qui est inférieure à l'estimation, qui est revue aujourd'hui donc nous pouvons nous en réjouir parce que ce n'est pas tous les jours que ça arrive, en l'occurrence nous avons une estimation de l'ordre de 840.000 euros et qui est ramenée à environ 770.000 euros. Attendez, je me trompe de dossier, excusez-moi... Non, je n'ai pas les éléments de réponse ici mais on va vous les faire parvenir par voie écrite ce sera plus simple.

Adopté à l'unanimité – 25e annexe

5° objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : Débranchement et déplacement de la cabine haute tension : approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation. MP E/CONV/CED/branchement HT

6° objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : Déplacement et branchement des compteurs d'eau : approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation.MP E/CONV/CED/branchement HT

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais comme nous le faisons chaque fois, nous allons nous abstenir sur les points 5 et 6 qui sont liés à l'artothèque, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, pas de difficultés dans les autres groupes ? Non ?

L'Assemblée passe au vote du 5° objet qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 ABSTENTIONS : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTÉ – 26° annexe

L'Assemblée passe au vote du 6° objet qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 ABSTENTIONS : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTÉ – 27° annexe

7° objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre de Design – Mission d'auteur de projet – Approbation de l'avenant 4. MP E/2010/CONV. P3/DESIGN-auteur de projet

Adopté à l'unanimité – 28e annexe

8° objet : Renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies au sein de sites architecturaux, patrimoniaux et culturels structurant l'offre touristique montoise – Parcours touristiques multimédia – Intégration des volets « Equipement multimédia » dans le projet

DIGITAL CITIES pour les Objectifs de Convergence/Portefeuilles 1 et 2 – OITC, Artothèque, Mont de Piété. **SOUS RESERVE** MP CONV/ DIGITAL CITIES

REMIS

9^e objet : PZO + : Modification plan quinquennal – demandes Zone Hainaut Centre 2013. SI

Adopté à l'unanimité – 29^e annexe

10^e objet : Intercommunale I.E.H. Assemblée générale ordinaire le 2.12.2013 – Ordre du jour – Approbation du point 1, à savoir : approbation du plan stratégique 2014-2016. Gestion f. C/IEH/AG Ordin.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Simplement pour signaler que nous allons nous abstenir du point 10 au point 15 inclus.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, pas de difficultés pour les autres membres du Conseil ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 30^e annexe

11^e objet : Intercommunale I.G.H. – Assemblée générale ordinaire le 2.12.2013. Ordre du jour – Approbation du point 1, à savoir : approbation du plan stratégique 2014-2016. Gestion f. C/IGH/AG Ordin.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 31^e annexe

12° objet : I.E.H. Assemblée générale extraordinaire le 2.12.2013 se rapportant à la fusion de plusieurs Intercommunales dont I.E.H. en une nouvelle Intercommunale dénommée Ores Assets – Approbation des points 1 et 2. Gestion f. AG IEH Fusion Ores Assets

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 32° annexe

13° objet : I.G.H. Assemblée générale extraordinaire le 2.12.2013 se rapportant à la fusion de plusieurs Intercommunales dont I.G.H. en une nouvelle Intercommunale dénommée Ores Assets – Approbation des points 1 et 2. Gestion f. AG IGH Fusion Ores Assets

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 33° annexe

14° objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré – Assemblée générale ordinaire le 12 décembre 2013 – ordre du jour – Approbation des points 2 à 4. Gestion f. C/IBH/AGO

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 34^e annexe

15^e objet : Régie communale Autonome Mons-Capitale. Garantie de bonne fin (caution solidaire) par la Ville de Mons, d'un emprunt de 600.000 euros, auprès de Belfius Banque, dans le cadre du Marché Public conjoint Ville, RCA, CPAS, d'une durée de 20 ans, pour couvrir le remboursement du prêt « Wallimage Entreprise » contracté lors de l'achat du bien culturel « Le Piazza ». approbation. Gestion f. Garantie Empr RCA

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 35^e annexe

16^e objet : FONDATION MONS 2015. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f.C/C2011/FOND

Adopté à l'unanimité – 36^e annexe

17^e objet : ASBL SAINT-GEORGES MONS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

Adopté à l'unanimité – 37^e annexe

18^e objet : SCRL TOIT & MOI. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/Toit & Moi

Adopté à l'unanimité – 38^e annexe

19^e objet : ASBL PIÉTONNIER MONTOIS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

Adopté à l'unanimité – 39^e annexe

Entrée de Mme MOUCHERON = 43 présents

20^e objet : ASBL SAINT-GEORGES MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012/St-Georges

Adopté à l'unanimité – 40^e annexe

21^e objet : Désignation d'une citoyenne d'honneur de la Ville de Mons. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal CDH Yves ANDRE. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je passe la parole à M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Mmes et MM. les Echevins, chers collègues. Lundi prochain, le 25 novembre, sera la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette célébration, soutenue par l'Organisation des Nations Unies, a pour source un événement particulier, à savoir l'assassinat le 25 novembre 1960 des Sœurs Mirabal en République Dominicaine. Un symbole y est attaché à savoir le nœud blanc. Malheureusement, ce phénomène n'est que trop connu dans notre région, je ne vous rappellerai pas les détails sordides des dernières affaires médiatisées touchant Jemappes que sont les cas d'Angélique Saints et Jocelyne Simon. Ces deux cas ne sont que l'arbre qui cache la forêt, les dernières statistiques que j'ai pu me procurer suite à une étude de 2010 de l'Institution Publique Fédérale Belge chargée de l'Egalité des Femmes et des Hommes, il apparaît qu'une femme sur 7, vous avez bien entendu chers collègues, une femme sur 7 a été confrontée à au moins un acte de violence commis par son partenaire ou ex partenaire dans les 12 mois qui ont précédé l'enquête. Que ces violences soient physiques, psychologiques, économiques ou sexuelles. Le 30 septembre s'est tenue à Bruxelles, une table ronde en présence de la Reine Mathilde au Palais d'Egmont dans le cadre de la conférence célébrant les 65 ans de la Convention de New-York pour la suppression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Avec une intervention des plus remarquées de Mme Najat Vallaud-Balkacem, Ministre des Droits de la Femme et porte-parole du Gouvernement français. Cette année, la problématique de la violence faite aux femmes s'est également invitée dans l'attribution du Prix Nobel de la Paix. En effet, parmi les derniers sélectionnés, se trouvait Melle Malala Yousafzai, militante des droits de la femme pakistanaise, née en 1997 et qui fut martyrisée par les talibans. Elle est le symbole même de la lutte contre la violence faite aux femmes dans un pays où on ne peut pas dire qu'il fait bon d'être une femme. Nous ne sommes pas en reste dans la région pour mener ce combat, d'autres membres de ce Conseil sont également très actifs avec différentes associations afin d'éradiquer ces pratiques d'un autre âge. L'ONU exhorte à prendre part à cette journée, Mons à l'immense chance de pouvoir être Capitale Culturelle en 2015, le focus européen voir mondial sera mis sur notre bonne Ville et sa région et ce, depuis que notre Premier Citoyen a évoqué le rôle de Mons à la tribune des Nations Unies. L'attribution de ce titre de Capitale Culturelle ne peut pas être qu'économique. Nous devons pouvoir faire avancer grâce à cela de justes causes. C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de décerner le titre de Citoyenne d'Honneur à

Melle Malala Yousafzai pour l'année 2015. Je sais que ma demande sort un peu des sentiers battus mais on n'est pas Capitale Culturelle chaque année.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. ANDRE. Le Collège a entendu votre demande que nous avons eu l'occasion de discuter en Commission mais vous le savez, le titre de Citoyen d'Honneur est un titre qui en général est décerné de manière parcimonieuse par la Ville à des personnes qui ont un lien direct avec son territoire, ce qui n'est pas le cas ici. Néanmoins, nous sommes évidemment sensibles à cet exemple et à ce symbole qui met en lumière la dure réalité, la triste réalité vécue par de nombreuses femmes en Afghanistan et bien au-delà et compte tenu de cette situation, ce que nous vous proposons, c'est de pouvoir adopter la même approche que celle qui avait été suivie en son temps pour Aung San Suu Kyi en Birmanie et de pouvoir travailler sur une motion de soutien que l'ensemble des groupes du Conseil communal pourrait approuver lors d'une prochaine séance après que nous nous soyons mis d'accord, après une réunion des chefs de groupe sur le contenu du texte que nous pourrions soumettre à notre Assemblée. C'est la méthode de travail que nous vous proposons de suivre pour à la fois mettre l'accent sur la dimension symbolique de la personnalité que vous souhaitez mettre en avant aujourd'hui tout en préservant la logique qui a toujours été la nôtre par rapport à la désignation des citoyens d'honneur dans notre Ville. Je ne sais pas si ça vous pose une difficulté ?

M. Yves ANDRE, Conseiller : Disons que la charge symbolique n'est évidemment pas la même que de pouvoir faire le focus en 2015 sur ce cas. Maintenant, on pourrait aussi imaginer que Mons s'implique un peu plus dans cette journée du 25 novembre et que par exemple, à l'Hôtel de Ville on y affiche un grand nœud blanc chaque année et que ça ne soit pas un événement uniquement ponctuel, de telle manière à pouvoir avoir un symbole qui perdure au-delà du simple fait de décerner le titre de citoyen d'honneur ou alors d'avoir une mention de soutien.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, mais donc nous soumettrons votre suggestion à notre service de l'Égalité des Chances et pour le reste, je vous propose de suivre ce dossier par une réunion des différents chefs de groupe de sorte que nous puissions revenir au prochain Conseil avec une proposition qui puisse rencontrer le consensus.

Mme Michelle WAELPUT, Conseillère : Je voudrais dire qu'au niveau des violences envers les femmes et des violences intrafamiliales, toute cette semaine-là, Il va y avoir des activités dans les marchés et surtout une table ronde à la salle du Conseil M. le Conseiller, de 13 h 30 à 16 h sur le thème des violences intrafamiliales et ça va regrouper toutes les forces vives de

Mons, le Service de Prévention, le BAV etc. de la Police sur ce thème-là. Donc, il me semble que nous sommes actifs à Mons aussi.

Reporté – 41^e annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci pour ces précisions. Je propose d'avancer s'il n'y a pas de difficulté avec le reste de l'ordre du jour.

22^e objet : CPAS. Modification budgétaire n°1 – exercice 2013. Approbation. Gestion f.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous allons nous abstenir étant donné que nous avons voté contre le budget initial ayant un lien avec ce qu'a voté notre Conseiller CPAS.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, pour les autres groupes ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 ABSTENTIONS : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 42^e annexe

22^e objet vis : Motion visant à l'intégration des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les cahiers de charge de la Ville de Mons. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale ECOLO Catherine MARNEFFE. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose à Mme MARNEFFE de présenter son point.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, merci. Lors de Conseils communaux précédents et même durant la dernière législature, il a été plusieurs fois évoqué la possibilité d'utilisation de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics de la Ville, que ce soit pour les pavés des voiries, les peintures, les labels énergétiques des électroménagers. Afin d'éviter des débats techniques récurrents pour tous les cahiers de charges qui nous sont soumis et aussi afin d'atteindre une standardisation des marchés, nous souhaiterions que des critères autres que le prix permettent d'évaluer les offres des soumissionnaires. Si on considère la part importante des transactions de produits et de services réalisées par les

pouvoirs publics donc au niveau belge, cela représente quand même 6% du PIB donc 15 milliards d'euros, les pouvoirs communaux ont quand même une responsabilité dans le développement d'une consommation plus durable, plus responsable et aussi exemplative. Si on considère également la déclaration de politique régionale qui indique que le Gouvernement revient à un dispositif juridique approprié à insérer systématiquement dans les marchés publics régionaux des clauses environnementales, sociales et éthiques et encourager l'utilisation de matériaux, produits et techniques dont l'empreinte écologique est la plus limitée, il encourage également les pouvoirs locaux à faire de même. Si on considère également un arrêté du 10 mai 2012 de la Cour Européenne de Justice qui précise que dans le cadre de la directive relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, les conditions dans lesquelles un marché est exécuté peuvent notamment viser des considérations d'ordre social, les critères d'attribution peuvent être économiques mais aussi environnementaux, les pouvoirs adjudicataires sont autorisés à choisir des critères d'attribution fondés sur les considérations d'ordre social, lesquels peuvent concerner les utilisateurs ou les bénéficiaires des travaux, des fournitures ou des services faisant l'objet du marché mais également d'autres personnes. Si l'on considère enfin que la Région wallonne subsidie l'asbl SAWB pour offrir aux pouvoirs locaux un service d'aide à l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics et pour réaliser des audits des marchés publics des pouvoirs locaux, pour identifier les marchés qui auraient pu faire l'objet d'une clause sociale, donc si on considère tous ces éléments et également l'adhésion de la commune à la convention des maires, également son titre de commune du commerce équitable reçu en 2011 mais également, si je me rappelle bien, en campagne électorale lors du petit train citoyen tous les partis autour de la table s'étaient engagés en faveur aussi de ces clauses pour les marchés publics, donc si on prend tous ces éléments-là en compte, je pense qu'on peut proposer d'une part de soumettre les futurs cahiers de charges de la Ville à l'avis de la SAWB, d'une première mesure assez simple, elle concerne surtout les clauses sociales, d'autres communes utilisent déjà ces services et permettent par exemple, comme la commune de Marchin, pour des marchés de réfection de voiries, non pas de soumettre l'ensemble du marché à une entreprise d'économie sociale mais de sous-traiter une partie de ce marché par exemple pour l'aménagement des abords. D'autres communes comme St-Ghislain utilisent ce genre de clauses pour que les vêtements portés par leurs travailleurs soient des vêtements propres issus de chaînes éthiques. L'autre proposition serait de proposer aux services concernés des formations sur les possibilités d'intégration des critères durables dans les marchés publics. Mon collègue Lionel BONJEAN me disait d'ailleurs que Hainaut

Développement proposait ce type de formations. Enfin, ce serait de réaliser des audits des anciens marchés publics et d'intégrer pour tout marché futur des critères environnementaux, sociaux, éthiques, compatibles avec les législations européennes, belges et wallonnes en s'inspirant de modèles proposés notamment par les asbl achACHT ou bien l'asbl Achats Verts. Ce type de mesures permet aussi de tenir compte des coûts du cycle de vie des produits qu'on achète, par exemple pour un véhicule, ça permet de tenir compte du coût d'acquisition, de coût d'utilisation de ce véhicule, de sa maintenance, du coût de son démantèlement et du recyclage. C'est différentes clauses sont effectivement assez techniques, peuvent présenter des obstacles et des difficultés qu'il ne s'agit pas de prendre à la légère pour respecter effectivement les législations européennes. Néanmoins, les différentes asbl qui existent permettent de contourner ces difficultés et d'arriver vraiment à des propositions qui tiennent la route et qui sont tout à fait légales. Une dernière chose si je peux me permettre, on peut d'ores et déjà adopter une circulaire qui avait été proposée par le Ministre Marcourt en 2012 par rapport à tout ce qui était pierres ornementales. Donc, il s'agissait de différents critères qui permettaient d'utiliser des matériaux de qualité et originaires de l'Union Européenne. Donc, cette circulaire, je pourrais vous en donner la date mais j'imagine que vous en avez connaissance et donc je pense qu'avec ces différents éléments, on a de quoi travailler pour un peu révolutionner les marchés publics à notre échelle et essayer de faire avancer le « schmilblig ». Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. D'autres interventions consécutives à la présentation du point ? Alors, écoutez quelques éléments de réponse au nom du Collège et de la majorité pour vous dire que naturellement, le sujet que vous évoquez est un sujet important. Nous sommes nous-mêmes très sensibles aux retombées locales de nos propres marchés publics. On a organisé d'ailleurs à plusieurs reprises des séances avec la collaboration d'Hainaut Développement à destination des entreprises hennuyères pour leur présenter de manière proactive l'ensemble des marchés publics que la Ville de Mons allait opérer pour faire en sorte justement que l'information soit la plus optimale possible et qu'il puisse y avoir un maximum de retombées dans notre région. Vous mettez le doigt plus spécifiquement sur les clauses sociales et environnementales, c'est un objectif louable que nous partageons bien entendu. Notre souci est que ceci étant, cette approche reste praticable au niveau de nos services compte tenu de la complexité du nombre de marchés publics qui sont réalisés au sein de notre Administration communale et donc, nous ne voudrions pas qu'une approche systématique puisse avoir des conséquences négatives sur le caractère praticable de la mise en œuvre de ces différents marchés. Néanmoins, cherchant à

atteindre le même objectif que vous, nous en avons discuté avec notre Administration, avec notre service des marchés publics, nous sommes tout à fait ouverts à la discussion et la proposition que nous vous formulons et que nous proposons de couler dans une décision du Conseil ce soir qui est de pouvoir réaliser une réunion avec les différents chefs de groupe dans les jours qui viennent et notre service, de sorte que l'on puisse se mettre d'accord de manière très concrète et précise sur un texte qui nous permettrait de rencontrer cet objectif de la manière la plus systématique possible mais sans créer d'obstacles majeurs, je dirai, à la passation de ces marchés et à la gouvernance efficace de notre Ville. Voilà, est-ce qu'on peut marquer accord sur cette proposition et on reviendrait dès lors au prochain Conseil communal si vous êtes d'accord avec évidemment la proposition de texte qui aura rencontré un consensus au niveau des différents chefs de groupe. Est-ce que ça peut vous convenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, on est tout à fait ouverts à l'amendement de la proposition pour arriver à quelque chose d'acceptable par tous les groupes. Si je pouvais m'inviter également à la réunion ayant travaillé sur le dossier, ça m'intéresserait également, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien entendu ! Pas de difficulté pour les différents groupes ?

Reporté – 43^e annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Nous en venons maintenant aux points de Mme la 1^{ère} Echevine.

23^e objet : Information au Conseil communal sur le rapport d'activité 2012-2013 et le plan d'action annuel 2013-2014 de la Coordination Accueil Temps Libre (ATL) de la commune de Mons.Éducation/ Jeunesse/Extrascolaire

Adopté à l'unanimité – 44^e annexe

24^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.

a) Mise à disposition de 3 numéros FASE au bénéfice de la commune d'Evere. Éducation 64

Adopté à l'unanimité – 45^e annexe

b) Création de classes maternelles au 01/10/2013. Éducation 64

Adopté à l'unanimité – 46^e annexe

c) Suppression de classes maternelles au 01/10/2013. Éducation 64

Adopté à l'unanimité - 47 annexe

25° objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE. Compte et bilan de l'exercice 2011.
Approbation. Gestion f. C/C2011/Flenne

Adopté à l'unanimité - 48 annexe

26° objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE. Budget de l'exercice 2012.
Approbation. Gestion f. C/B2012/Flenne

Adopté à l'unanimité - 49 annexe

27° objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE. Compte et bilan de l'exercice 2012.
Approbation. Gestion f. C/C2012/Flenne

Adopté à l'unanimité - 50 annexe

28° objet : ASBL CENTRE DE JEUNES LA FLENNE. Budget de l'exercice 2013.
Approbation. Gestion f. C/B2013/Flenne

Adopté à l'unanimité - 51 annexe

29° objet : Deuxième amendement au budget 2013. Gestion f.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a plusieurs demandes de parole, Mme MOUCHERON, Mme MARNEFFE, M. DUFRANE. On commence avec vous Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre.

Ce serait donc simplement pour vous signaler que nous ne voterons effectivement pas ce point dans la droite lignée de ce que nous avons déjà fait cette année et en toute logique, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, c'est un non Mme MOUCHERON ? Ok. Pour le groupe Ecolo, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : D'abord, une première intervention qu'on a déjà soulignée en Commission, on regrette finalement les fortes hausses énergétiques qu'on a pu constater dans le budget qui se chiffrent quand même, si on totalise les bâtiments publics, les bâtiments scolaires également les charges locatives pour les immeubles loués, on arrive à presque 250.000 euros de charges énergétiques supplémentaires donc, il s'agirait d'évaluer sur le long terme éventuellement au niveau du cadastre énergétique des bâtiments les investissements qui doivent être pris de manière prioritaire pour éviter justement de dépenser l'argent au niveau du combustible plutôt qu'en charges d'emprunts de rénovation de

bâtiments. Je pense qu'il y a un équilibre à trouver pour aller vers une transition écologique tout en ayant des investissements plus réfléchis et même financièrement plus intéressants.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Merci Mme MARNEFFE. M. DUFRANE.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Voilà, c'est un lien direct évidemment avec le budget. J'ai pu lire cette semaine que Liège et Charleroi percevraient 246 millions d'euros soit 25 % du Fonds des Communes mais alors qu'elles représentent toutes deux 11 % de la population wallonne. A cet égard, la Ville de Mons et ses 94.000 habitants ne percevrait donc pas assez de fonds plus platement d'argent, ce qui a et aura une incidence directe sur notre budget communal. Alors, je suis allé voir sur le site de la Région wallonne mais je me doute que les règles ne changeront pas du jour au lendemain quant à savoir les parts et les pourcentages qui fixent ces montants mais que penser finalement de ces chiffres au regard de cette répartition du montant et de la base démographique. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Moi, j'ai lu le même article que M. DUFRANE, donc comme quoi on est beaucoup à lire l'Echo, il semble par ici et donc, moi, j'ai été interpellée par la fin où M. l'Echevin des Finances se plaignait du fait qu'il ne pouvait augmenter les recettes, donc, il ne pouvait plus augmenter les taxes à cause d'une circulaire FURLAN, donc, je me demandais finalement, s'il n'y avait pas ces circulaires, quelles taxes il aurait aimé pouvoir augmenter sachant que pour le moment, elles sont toutes au maximum et sinon nous voterons « NON » sur la modification budgétaire comme nous avons voté « NON » sur le budget. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin des Finances répond pour le Collège.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Je vous remercie pour vos saines lectures et pour vos différentes questions. Simplement, pour répondre directement sur la taxe, c'est très simple, une taxe - dont le Collège a déjà parlé - c'est que nous voulions créer une distinction entre les taxes sur les surfaces commerciales en Centre Ville puisque nous vous savons attaché aux commerces de Centre Ville et nous voulions créer une différenciation plus forte avec le commerce qui est en extra-muros et le problème, c'est qu'effectivement, avec les circulaires de la Région wallonne, les plafonds étant diminués, nous ne souhaitons pas bouger la taxe pour le commerce du Centre Ville mais nous souhaitons en fait simplement rééquilibrer la concurrence puisque le commerce à l'extérieur a du parking gratuit à sa disposition ce qui n'est pas le cas en Centre Ville et bien nous souhaitons jouer sur cette taxe pour essayer un petit peu de rééquilibrer les forces en présence, c'est quelque chose qui est moins possible maintenant à cause de la diminution du plafond. Alors, en ce qui concerne les

frais énergétiques, effectivement, en début d'exercice, nous avons espéré faire des économies sur la question et donc, nous avons les frais énergétiques qui correspondaient au plus près au compte mais malheureusement, force est de constater à la fois avec un hiver extrêmement rigoureux, donc, repensez un petit peu au mois de janvier, février, mars, un été également extrêmement chaud qui peut entraîner aussi une consommation énergétique dans d'autres cas - par exemple, je pense à des frigos - plus importante et bien dans ce cas-là, on se retrouve avec une augmentation que nous déplorons également puisque plus d'un tiers de l'augmentation des frais de fonctionnement sur l'année est le fruit de cette augmentation de frais énergétiques, c'est pourquoi, à chaque fois que des travaux sont engagés, on a une attention particulière à diminuer les coûts par des matériaux qui sont plus économes, avec une meilleure isolation mais force est de constater que nous avons un patrimoine qui est ce qui est, on ne peut pas le changer du jour au lendemain et donc, dans ce cas-là, nous sommes un peu pour le moment victime à la fois de cette augmentation de coûts, cela comme tous les citoyens et la seule manière de réduire cette augmentation, c'est de pouvoir consommer moins d'énergie puisque les coûts énergétiques eux demeurent. Enfin, quelques éléments qui engloberont également le fonds des communes, simplement pour vous dire puisque vous voyez quelques chiffres qui modifient fortement au niveau du budget puisque vous voyez des recettes à hauteur de plus d'un million en moins mais des dépenses au prorata également en moins, simplement pour vous signaler que c'est en raison de la reprise du personnel du Service 100, donc le call center qui est devenu 112 qui maintenant a été transféré directement au niveau fédéral et c'est là où vous avez un million de différentiel donc, vous pouvez déjà le retirer des calculs. Pour le reste, deux informations majeures, la première, c'est une diminution d'un peu plus de 300.000 euros en ce qui concerne le Fonds des Communes, la dotation du Fonds des Communes qui vient d'une série de calculs où très objectivement, il est indéniable que Mons est défavorisé par rapport à cela et que ce sera un sujet à mon avis à mettre sur la table. L'autre aspect qui est très bonne nouvelle pour la Ville de Mons, c'est une augmentation du rendement fiscal à hauteur de plus de 700.000 euros, c'est une bonne nouvelle puisque cela confirme la stratégie menée par le Collège de vouloir atteindre une augmentation de la population, on évoque parfois le chiffre de 100.000 comme emblème et bien on voit que cette augmentation du nombre d'habitants porte ses fruits au niveau des recettes de la Ville puisque ces 700.000 euros portent les recettes fiscales à un peu plus de 23 millions d'euros à l'IPP pour la Ville de Mons à comparer au 20 millions d'il y a 3 ans, donc, vous voyez qu'il y a vraiment, une progression intéressante. Pour le reste, dernier point qui est également une bonne nouvelle, c'est que nos réserves globales augmentent légèrement par

rapport au budget initial puisqu'au budget initial, nous avons présenté des réserves à hauteur de 19 millions 400.000 euros et nous arrivons avec un résultat d'un peu plus de 20 millions lors de cette deuxième modification budgétaire. Cela ne veut pas dire que tout va bien, très loin de là mais cela veut dire un élément assez simple, c'est que la gestion de la Ville de Mons est extrêmement rigoureuse mais que le contexte dans lequel on évolue comme pour l'ensemble des communes est un contexte extrêmement difficile mais comme vous pouvez le voir on fait vraiment le maximum avec les opportunités et les possibilités qui s'offrent à nous. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. M. HAMBYE souhaitait réagir et puis Mme DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, en matière d'économie d'énergie, je n'ai pas la chance de vivre – je dirais - souvent dans des bâtiments communaux mais encore aujourd'hui, je suis arrivé ici, il était 13 heures, le Salon Parapluie était allumé, la salle des Mariages était allumée, alors, est-ce que l'on ne pourrait pas lancer un système de bonus pendant un mois à tous les employés communaux dès qu'ils coupent, ils envoient un SMS et pour permettre – je dirais – de véritables économies d'énergie parce que moi, à chaque fois, que je viens, ici, dans l'Hôtel de Ville, tout est allumé, donc Salon Parapluie, tout était allumé, Salle des Mariages, tout était allumé, alors, moi, je proposais un système de bonus et quand on a 5-6 bonus, on a un jour de congé, donc, cela ne coûtera rien et donc, après un mois ou deux, vous verrez la consommation électrique de la Ville de Mons qui va diminuer très sensiblement. En tout cas, moi, le fait de passer dans les bâtiments communaux, j'éteins tout. Voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On a bien entendu la réponse sur les économies d'énergie et donc, on imagine que dans le budget de 2014, il y aura un budget extraordinaire pour les investissements en matière d'économie d'énergie, on se réjouit de le lire en d'en discuter au mois de décembre. Concernant l'article dans l'Echo, moi, j'avais compris en lisant ceci que je vais vous citer que vous vouliez augmenter les recettes, vous me dites maintenant que vous voulez les équilibrer, je vous inviterais peut-être à demander aux journalistes de relire les articles puisque vous dites : « de permettre aux communes d'augmenter leurs recettes », vous ne dites pas d'équilibrer autrement les recettes pour compenser les revalorisations salariales des agents. Maintenant, voilà, j'ai peut-être mal compris mais en tout cas, on a été plusieurs à comprendre cela, je pense que la phrase laissait à penser que vous vouliez augmenter les recettes de la Ville de Mons via les taxes. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Simplement, j'ai clairement exprimé la chose, si la taxe augmente pour le commerce extra-muros, effectivement, cela va augmenter les recettes des communes, donc, je me suis très vraisemblablement mal exprimé mais Madame DE JAER puisque vous, vous comprenez toujours correctement mais donc, je le répète si nous avions pu augmenter comme nous l'avions souhaité la taxe sur le commerce extra-muros, cela aurait rééquilibré la concurrence entre les commerces mais cela aurait augmenté effectivement, les recettes pour la Ville de Mons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste un mot complémentaire par rapport à la politique de consommation énergétique de la Ville. Pour vous dire que naturellement, celle-ci doit s'inscrire sur le moyen et le long termes, qu'elle est dépendante de l'évolution des prix en la matière et que pour ce qui concerne la politique menée par le Collège et plus particulièrement l'année 2014, il y a plusieurs aspects à prendre en compte, d'une part, le fait que pour le moment comme vous le savez la Ville est en train de transférer une série de sites vers la Caserne de Ghlin et qu'elle doit continuer à gérer de manière conjointe à la fois le futur site de Ghlin qui est déjà chauffé et les sites qui feront l'objet d'une vente ou qui sont en cours de vente pour le moment et d'autre part, le fait que nous travaillons, effectivement, sur un plan d'envergure en matière de limitation des dépenses énergétiques qui concernera nos bâtiments. Nous avons déjà un cadastre en la matière qui a été réalisé sous la précédente législature. Un exemple concret, c'est celui au niveau de l'enseignement de nos écoles et plus particulièrement de l'école de Ghlin qui est l'école la plus énergivore et qui fait l'objet d'un projet de nouvelle implantation au niveau de l'Echevinat de l'Education et de l'Echevinat des Travaux et la même logique est suivie dans toute une série d'autres bâtiments communaux. Il entre dans nos intentions par ailleurs, indépendamment du budget 2014 de pouvoir développer un programme ambitieux en matière d'économies d'énergie dans le cadre de nos prochains projets européens. La Ville travaille d'arrache pied sur ce sujet, les services techniques essaient de valoriser toutes les subventions possibles en la matière et notamment les primes UREBA à la Région wallonne et c'est au terme de – je dirai – toute la mise en œuvre de cette politique qui prendra un certain temps parce qu'on touche là à l'infrastructure et donc, à des constructions qui nécessitent des délais importants en termes d'études et de réalisation que nous pourrons apprécier à sa juste valeur les efforts qui auront été accomplis par l'ensemble de nos services. Voilà, je propose si vous n'avez pas de réaction que l'on puisse passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

6 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

1 ABSTENTION : M. JOOS

Adopté – 52^e annexe

30^e objet : PV encaisse du Receveur communal au 31.8.2013. Gestion f.

Adopté à l'unanimité – 53^e annexe

31^e objet : Receveur communal. Libération du cautionnement. Gestion f.

Adopté à l'unanimité – 54^e annexe

32^e objet : Zone de Police – Dotation 2013. Approbation du Gouverneur. Gestion f.

Adopté à l'unanimité – 55^e annexe

33^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 - EXERCICE 2013

a) Sainte-Waudru à Mons. Avis. Gestion f. 79002

b) Saint-Brice à Nouvelles. Avis. Gestion f. 79023

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER et M. BONJEAN. M. BONJEAN a la parole.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je n'en ferai rien par galanterie M. le Bourgmestre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va voter « POUR » les deux points mais on avait envie de parler un peu de la réduction des coûts des fabriques d'église, on avait discuté au budget précédent, je pense que mon groupe et le groupe de M. BONJEAN étaient intervenus sur la question notamment en vue d'une rationalisation, on avait évoqué différentes pistes qui devaient évidemment être vues avec les fabriques d'église qu'on ne peut pas décider tout seul notamment peut-être de désacraliser certaines paroisses qui n'ont plus beaucoup de paroissiens pour pouvoir les mettre au même endroit – excusez-moi si je n'utilise pas les bons

termes – ce n'est pas mon vocabulaire préféré et donc, c'était pour voir un peu où on en était comme cela on ne fait pas toutes les discussions dans un mois et j'imagine que l'intervention de M. BONJEAN va dans le même sens. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : M. le Bourgmestre, je voudrais d'abord prendre plus souvent du thé vert parce que comme cela Mme DE JAER est tout à fait d'accord avec moi. Première petite remarque, M. le Bourgmestre, à l'attention du Directeur général ff de nos services, si on pouvait avoir les dossiers qui ont traités aux fabriques d'église, parce que ce n'est pas la première fois que cela arrive, à temps dans la salle des Commissions, cela me ferait très plaisir. Vendredi à 13h00, ils n'étaient pas présents et comme on organise son agenda pour venir voir les dossiers, ce n'est pas toujours simple. Cela dit, ma question était simplement, en effet, il y a eu une réunion qui a eu lieu avec les fabriciens suite aux interpellations qu'on avait eues. Des pistes d'économies assez intéressantes avaient été avancées par les fabriciens eux-mêmes notamment en matière d'énergie et j'aurais aimé savoir un petit peu où on en était dans les services communaux et au Cabinet de l'Echevin justement sur le suivi et voir comment cela se traduira dans le budget 2014. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. BONJEAN. Pas d'autres interventions ? M. l'Echevin des Finances.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour vos interpellations, vos questions. Trois points concrets par rapport à cela, premier élément, dans les chiffres on a diminué à l'ordinaire de 10 % les dotations qui sont faites aux différentes Fabriques d'église en communiquant directement avec eux – je vais venir sur l'aspect procédural derrière – et en ce qui concerne le budget extraordinaire, nous avons limité à 25.000 euros la charge d'intérêts que nous consacrons alors, dans ce cas-là, aux Fabriques d'église, donc, cela ce sont vraiment des aspects chiffrés immédiats, donc des premières mesures. Alors, comment les faire passer avec eux ? Sachez que le but en fait est d'arriver à avoir un seul interlocuteur et qu'ensuite les Fabriques d'église puissent travailler entre elles et se répartir les moyens particulièrement à l'extraordinaire selon les urgences et donc, on est déjà en train de travailler à cela – il y a eu plusieurs réunions qui ont été organisées au Cabinet – vous devez savoir aussi que je consacre certaines soirées à aller aux réunions des Fabriques – c'est toujours instructif, donc, vous voyez, l'Echevin des Finances c'est un sacerdoce aussi et donc, cela permet de faire passer les idées, de permettre d'expliquer aussi le raisonnement et je dois saluer quand même le comportement des fabriciens qui est totalement ouvert à cette discussion, qui est totalement collaboratif avec la Ville, donc, ils comprennent que l'ensemble des services font des efforts,

que les citoyens aussi font des efforts et qu'ils doivent également en faire, c'est d'ailleurs comme cela que l'on a pu très rapidement appliquer cette réduction de 10% à l'ordinaire et cette limitation se capte lors des investissements qui sont consacrés dans le cadre de l'extraordinaire. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà. Alors, M. Yves ANDRE souhaite la parole.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Moi, je voudrais quand même attirer l'attention sur un petit détail, les interventions de M. BONJEAN sont toujours très constructives mais je trouve quand même cela hallucinant qu'il ait fallu 12 ans à un Echevin des Finances de tendance MR pour se rendre compte qu'il y avait des problèmes – un ou plusieurs échevins qui se sont succédé – et que tout cela ne vient même pas de l'Echevin mais vient d'un Conseiller communal qui a tout trouvé tout seul, je trouve cela excellent mais c'est très bien, de toute façon, je pense que les fabriques d'église sont tout à fait pour un dialogue et elles apprécient effectivement, fortement la présence de M. BOUCHEZ au sein de ses différents Conseils, on espère qu'il le fera encore pendant 6 ans, pendant 5 ans maintenant et qu'il n'arrêtera pas dans quelques mois pour partir vers d'autres cieux.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. ANDRE, le Collège travaille dans le respect de la démocratie locale et donc, les Conseillers communaux qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition ont le droit de s'exprimer sur les sujets qui leur tiennent à cœur, c'est le cas pour M. BONJEAN dans le dossier des fabriques d'église, il s'inscrit dans une certaine constance en la matière et le Collège a fait des Fabriques d'église un objectif en termes de mesures d'économie comme pour d'autres structures qui font l'objet de subventionnements de la part de la Ville de Mons et donc, nous y sommes très attentifs et nous avons chargé l'Echevin de pouvoir relayer la parole du Collège en la matière, de manière constructive avec ces Fabriques mais il est du droit de chacun de pouvoir s'exprimer en la matière, que ce soit au Collège ou au Conseil et de grâce s'il vous plaît évitons de mettre en cause des prédécesseurs de majorités précédentes, c'est toujours plus élégant, je trouve. Voilà. Alors, dernière intervention, M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : En réponse, je remercie l'Echevin pour les informations très précises qu'il nous a données. J'ai assisté à la première réunion qui a eu lieu et en effet, j'ai trouvé les fabriciens extrêmement constructifs et compréhensifs par rapport à la démarche que l'on avait soulevée, de faire eux aussi des économies, donc cela, je tiens à le dire et quand même préciser que si j'interviens souvent sur ce sujet, c'est pour être sûr qu'il aboutisse et certainement pas avec une volonté quelconque d'acharnement à l'égard des fabriciens, ce serait un autre culte, même laïcité, ma démarche serait la même.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, l'incident est clos.

L'Assemblée passe au vote du point 33 a qui donne le résultat suivant :

42 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 56^e annexe

L'Assemblée passe au vote du point 33 b qui donne le résultat suivant :

42 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 57^e annexe

34^e objet : Intercommunale C.H.U.P. Mons-Borinage. Accord de principe de garantie par la Ville, pour un montant total de 15.056.143,95 euros (92,5 %) des emprunts à contracter destinés à couvrir des dépenses d'investissements liées à la poursuite des travaux de déploiement de nouvelles infrastructures. Approbation. Gestion f. Garant.Emp CHUPM-B

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. En fait, ce genre de dossiers passe de temps en temps au Conseil et bon, je dois dire, cela à un peu éveillé ma curiosité, donc, je suis allé voir les dossiers et je ne veux absolument pas stigmatiser l'une ou l'autre institution concernée, ce n'est pas cela du tout le propos que je veux tenir ce soir mais je me suis quand même aperçu que les montants garantis devenaient véritablement très importants. Or, ma question au Collège bien entendu, c'est « est-ce bien le rôle d'une commune de garantir des crédits pour différentes institutions et surtout jusqu'où peut-on aller ? ». En fait,

une garantie, ce n'est pas du tout, bien entendu, une dépense d'argent, nous le savons mais cela peut le devenir en cas de soucis. Je note quand même un total de garantie pour un peu plus de 100.000.000 d'euros, dont la moitié au bénéfice de l'intercommunale Ambroise Paré qu'encore une fois, je ne stigmatise pas, je veux simplement apporter mon point de vue sur le sujet. Bien entendu, les 100.000.000 d'euros seront atteints dès que le crédit que nous allons aujourd'hui, ce soir, garantir sera activé dans ce dossier. Merci, M. le Président.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? Non. M. l'Echevin des Finances.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Oui, effectivement, comme vous l'avez indiqué, la Ville de Mons, à l'heure actuelle garantit des emprunts à hauteur de 112.000.000 d'euros pour être précis dont 52.000.000 effectivement pour l'hôpital mais je tiens quand même à amener un élément, c'est que, c'est uniquement une garantie, on est, ici, dans des actes qui, je dirais, sont relativement formels, on ne peut pas dire que le risque d'exposition soit très élevé, on peut tous le concéder autour de la table, c'est une pratique qui est intervenue pour d'autres organismes, qui est variable avec le temps, donc le volume n'est pas toujours celui que l'on connaît à l'heure actuelle et j'insiste encore une fois, de toute manière, cela ne coûte pas un seul euro à la Ville de Mons. Il y a d'autres projets qui ont pu profiter de la garantie de la Ville de Mons et qui ont permis leur développement, je pense, par exemple, à l'espace de Co-working Connexion, on a également travaillé de la sorte et il y a d'ailleurs un point de ce type pour le Plaza, par exemple et donc, on a toute une série d'institutions et d'organisations essentielles à la Ville de Mons qui pour donner plus de garanties à une banque doivent s'adosser à la Ville mais en tout cas, il n'y a pas de véritable risque financier par rapport à cela. Je rappelle également qu'on a quand même un budget annuel de 170.000.000 d'euros, donc notre exposition est extrêmement faible par rapport à notre budget ordinaire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Complémentairement, à ce qui vient d'être dit, je voudrais quand même vous rappeler que ces garanties permettent également de lever des emprunts à des taux préférentiels de la part d'institutions parapubliques qui sont sous la responsabilité indirecte de la Ville, c'est évidemment, de bonne gestion de pouvoir avancer de la sorte et un élément complémentaire, les montants qui sont évoqués pour l'hôpital sont des montants qui correspondent à des sommes qui font l'objet de subsidiations tant de la part de la Région wallonne que du Pouvoir fédéral et je vous rappelle que pour celles et ceux qui ne le savent pas nécessairement, la subsideation du Pouvoir fédéral intervient à postériori sur base de l'activité médicale, activité qui est pour le moment à plus que 100% à l'hôpital puisque l'hôpital est saturé et ne permet plus facilement de trouver des disponibilités pour les patients

qui s'y adressent, qui est un autre problème vu son succès et que donc, en l'occurrence, le risque financier pris par la Ville, comme l'a dit très bien l'Echevin des Finances, est un risque extrêmement réduit puisqu'on parle, ici, de financements qui arriveront par d'autres niveaux de pouvoirs ultérieurement et qui ont été garantis et qui permettent par la même occasion d'obtenir des emprunts à taux préférentiels, ce qui est donc, évidemment, de bonne gestion et l'hôpital ayant un développement important, on parle, effectivement, de montants importants mais je pense qu'il est de l'intérêt de la Ville comme de l'institution de pouvoir avancer de la sorte. Est-ce qu'il y a des difficultés sur le point.

Adopté à l'unanimité – 58e annexe

35° objet : SA IMAGIX. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a deux demandes d'interventions. M. HAMBYE et M. JACQUEMIN.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Encore une fois, telle n'est pas notre intention de mettre en cause l'une ou l'autre personne du Collège mais je crois que notre responsabilité, c'est de contrôler et vous savez tout comme moi qu'il y a quelques années, nous avons levé le lièvre que la société Imagix avait une dette minime, près de 2.000.000 d'euros vis-à-vis de la Ville de Mons et donc, encore une fois, qui était responsable ? Personne. Les responsabilités, cela fait partie de la féodalité, nous avons une conception, la démocratie, c'est la responsabilité, il y a bien quand même quelqu'un qui est responsable de cette créance de la Ville de Mons, qui l'a laissé filer. Alors, encore une fois, vous nous direz qu'on ne peut pas attaquer les personnes, je suis d'accord mais il y a quand même une responsabilité. Si on ne peut pas mettre en cause la responsabilité de la Ville de Mons quand elle laisse filer une créance de plus de 2.000.000 d'euros qui n'a pas été recouvrée, il faut, je crois, effectivement, poser une question de responsabilité. Aujourd'hui, on nous demande d'approuver un subside à une société anonyme commerciale qui devait 2.000.000 d'euros à la Ville de Mons, alors, je vais poser la question d'emblée, j'ai ouï dire que grâce à l'action dynamique de Bernard BEUGNIES, une fois qu'il a été nommé Echevin des Finances, on va parler de quelqu'un, on ne va pas le mettre en cause, une fois qu'il est arrivé, il a constaté toutes les créances recouvrables et non recouvrables, il s'est rendu compte qu'il y avait plus ou moins 2.000.000 d'euros qui étaient là non recouverts. Il y a eu un accord, je crois, avec la société anonyme pour faire un paiement provisionnel mensuel et je vous demanderai maintenant quel est le montant de la dette d'Imagix vis-à-vis de la Ville de Mons

et moi, dans ce domaine, quand on me doit de l'argent, j'aurais tendance à ne pas prêter à nouveau tant que l'on n'a pas tout payé mais bon, voilà, j'écoute avec attention votre réponse collégiale et encore une fois, ce n'est pas mettre en cause personnellement quelqu'un mais il s'agit, je pense d'un Collège et de voir pourquoi, il y a 7-8 ans, on a laissé filer comme cela une dette de plus de 2.000.000 d'euros. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous n'avons pas tout à fait la même vision de l'histoire, M. HAMBYE mais enfin, M. l'Echevin va répondre. M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Premièrement, je serais très heureux que M. Guillaume HAMBYE daigne goûter la réponse cette fois-ci parce que je lui rappellerais que M.

MILLER, en octobre 2009 ainsi que M. BEUGNIES qui était successivement Echevins des Finances en 2011 lui a déjà répondu à cette question, enfin, pas à lui mais à son Collègue Jean-Jacques VISEUR à l'époque. Ma question va un peu dans le même sens parce que dans les comptes, ici, de la S.A. Imagix, on peut voir qu'il y a un dividende d'1.200.000 qui est versé aux Administrateurs. Ma question était un peu plus sympathique, parce que moi, j'écoute les réponses en leur temps mais c'était simplement de savoir où en était le plan d'apurement qui a été lancé par les Echevins libéraux les années précédentes ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin des Finances va vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour vos différentes questions, juste un élément, M. HAMBYE, un peu de forme, on n'est pas dans un tribunal, on est au Conseil communal et donc, la question, ici, n'est pas de désigner à un moment donné, une personne en particulier qui aurait laissé filer quoi que ce soit, c'est une activité comme celle de Conseiller communal qui n'est pas tous les jours facile, il y a une multitude de dossiers, il y a autant de problèmes qu'il y a de dossiers même plus, donc, il faut respecter aussi le travail qui est fait et donc, dans la manière de présenter les choses, je ne dis pas que sur le fond, vous aviez tort sur tout mais dans la manière de présenter les choses, entre dire que l'on a laissé filer de l'argent et dire la vérité qui est simplement qu'Imagix refusait de payer et donc, la dette s'est accumulée à un moment donné. Oui mais M. HAMBYE, c'est facile mais quand vous avez quelqu'un qui refuse de payer, est-ce que vous lui envoyez dans l'heure un huissier avec la Police et vous allez prendre l'argent dans les caisses en sachant que c'est un cinéma qui a pignon sur rue. On est quand même civilisés, donc, que s'est-il passé ? La dette a augmenté pendant une paire d'années, des négociations se sont établies avec les opérateurs, nous sommes arrivés avec un plan d'apurement, ce plan d'apurement est respecté à la lettre, je peux vous faire envoyer, si vous voulez, le relevé que je reçois mensuellement de la part du Service

qui me montre à chaque fois le paiement qui est fait et nous voudrions arriver à un apurement dans le courant de l'année 2014 conformément au calendrier qui a été émis au départ puisque nous avons eu juste un problème un mois durant l'été, il y a eu un tout petit problème d'écriture, mais voilà, cela a duré le mois d'août et cela a juste prolongé la convention d'un mois mais donc, cette convention est entièrement respectée et nous allons arriver à terme, à l'apurement total de la dette. D'ailleurs, je ne vais pas entrer dans les détails mais le dossier était bien plus complexe que ce que l'on semble dire, ici, puisqu'au départ, la Ville de Mons avait établi sur les cinémas, une taxe qui n'était pas certaine, je dirai, sur le plan juridique, et donc, le cinéma se défendait en disant « mais vous savez dans d'autres régions, on a voulu instaurer la même taxe et cette taxe a été annulée par la Justice » et donc, on avait cette épée de Damoclès qui était sur notre tête. Depuis lors, le dialogue s'est rétabli avec Imagix, par ailleurs, la Région wallonne a intégré dans ses circulaires, cette taxe sur les cinémas, ce qui nous donne bien entendu, beaucoup plus de force qu'à l'époque où elle était, je dirais, chancelante sur le plan juridique et donc, ces deux éléments mis bout à bout nous permettent d'apurer la dette précédente et de permettre à Imagix, maintenant, de payer l'ensemble des taxes qu'elle doit à la Ville de Mons comme n'importe quel contribuable. Dernier point puisqu'effectivement, on peut voir que le cinéma, on va quand même se réjouir de voir qu'il y a des activités qui fonctionnent, elles ne fonctionnent pas nécessairement si bien que les chiffres bruts pourraient le laisser penser mais il y a quand même des résultats qui sont encourageants et bien de ce fait-là, la Ville de Mons comme pour l'ensemble des partenaires avec lesquels nous travaillons, demandent également un effort avec Imagix et nous reviendrons devant le Conseil communal avec une série d'amendements, je dirai, avec des accords que nous avons à l'heure actuelle avec les différents cinémas. Je tiens juste pour votre information, à préciser une chose puisque c'est bien d'avoir de l'exigence pour les autres mais il faut en avoir aussi pour soi, c'est que ce soir, vous ne votez pas un subside contrairement à ce que vous avez dit deux fois, vous approuvez simplement, les compte et bilan, donc, vous prenez acte, donc, ce soir, il n'y a aucune décision politique qui est prise puisque même si vous n'êtes pas d'accord c'est juste la réalité, ce sont les compte et bilan, tout ce que vous pouvez faire, c'est constater, les lire, vous en imprégner si vous le souhaitez.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, une réplique, M. HAMBYE et puis M. MILLER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, c'est toujours très amusant dans un débat intellectuel avec M. BOUCHEZ on commence à être habitué, il a une tactique toujours de décrédibiliser, démonétiser l'adversaire ou l'interlocuteur de manière intellectuelle donc on

commence à être habitué. Ici, nous ne sommes pas dans un tribunal, nous sommes dans un Conseil communal et encore une fois, qui dit démocratie dit responsabilité. La féodalité c'est l'irresponsabilité, le Collège est irresponsable, le Prince est irresponsable il n'a pas de compte à rendre, ça c'est de la féodalité. Alors, moi, d'après les informations que j'ai et je ne vais pas les mettre sur la place publique, je sais très bien qu'il y a eu une responsabilité du Collège qui a tardé à poursuivre ou en tout cas à mener le dossier tel qu'un créancier doit le faire pour menacer en vue d'être payé. Effectivement, vous avez repris le dossier et maintenant il y a un plan d'apurement, voilà. Bon, c'est gênant, je sais, on met en cause la responsabilité du Collège maintenant la créance est recouvrée, voilà mais, nous traiter de tribunal, désolé, si un dossier est très bien on l'approuve, s'il y a un problème, on le dit. Mais, je ne pense pas approuver qu'on donne un subside à une société quelle qu'elle soit qui doit de l'argent, c'est tout.

M. Richard MILLER, Conseiller : Oui, merci M. le Bourgmestre. Effectivement, nous ne sommes pas dans un tribunal et donc je ne prends pas mal les sous-entendus un peu malsains de M. HAMBYE. La réalité est que ce dossier d'Imagix est un dossier difficile pour la Ville de Mons aussi compte tenu de l'importance culturelle que nous accordions au fait d'avoir dans notre Capitale culturelle un activité cinématographique, de cinémas, etc. Il y a eu une difficulté, le Collège tout à fait démocratiquement et en respectant toutes les règles a négocié un plan d'apurement, je viens d'entendre que l'Echevin des Finances a dit que le plan d'apurement était respecté tel qu'il avait été prévu et donc je remercie M. l'Echevin d'avoir eu la correction de présenter le dossier comme il devait l'être.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques mots complémentaires tout de même pour vous dire que par rapport aux propos de M. HAMBYE, le sens des responsabilités du Collège ne peut en aucun cas être mis en cause, nous avons l'habitude de présenter les dossiers en toute transparence devant le Conseil communal, devant la population qui nous a réélu lors des dernières élections et qui a replacé sa confiance dans les partis de la majorité sur base du programme qui était proposé et je pense que les choses sont très claires en la matière. La discussion qui intervient ce soir est certes intéressante mais il convient quand même de rappeler que par rapport à la créance qui est évoquée ici, il n'y a pas eu de montant perdu par la Ville de Mons. Quand on vous écoute, on a parfois un sentiment un peu différent et donc je voudrais être tout à fait clair en la matière, le Collège est extrêmement rigoureux quant à la gestion des finances communales, il n'y a pas un euro qui a été perdu par la Ville, il y a eu à un moment donné la volonté de pouvoir trouver un accord avec Imagix parce que c'est un pôle important aussi pour la Ville et sans perdre le moins euro nous étions attentifs à la

perennité de ce complexe cinématographique qui est un complexe important pour l'attractivité, l'emploi dans notre Ville, aujourd'hui, les choses rentrent dans l'ordre petit à petit et même plus rapidement que certains ne pouvaient l'escompter comme l'a indiqué l'Echevin des Finances et tout ça se fait de la manière la plus normale qu'il soit dans un contexte de bonne gouvernance qui est celui que nous avons à l'esprit de manière permanente. Je pense que les choses sont tout à fait claires, transparentes, que notre sens de la responsabilité ne peut en aucun cas être mis en cause mais que comme toujours, nous gérons les dossiers avec le sens de l'équilibre entre l'intérêt général qui est toujours permanent dans notre sens de la décision et le fait de pouvoir gérer les finances communales de la meilleure manière qui soit. Je pense que tout cela ne peut en aucun cas être mis en question dans ce dossier, M. HAMBYE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, merci d'envoyer, comme vous l'avez suggéré le plan d'apurement aux chefs de groupe, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ce sera fait, nous n'avons aucune difficulté en la matière. Sur le vote du point 35.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 ABSTENTIONS : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 59^e annexe

36^e objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011

Adopté à l'unanimité – 60^e annexe

37^e objet : Sécurisation et mise en conformité du parking de la rue de la Halle. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2011/RF/NVF/Sécurisation Parkings/ER

38^e objet : Mission d'auteur de projet pour la sécurisation et mise en conformité des parkings de la Grand Place et de la rue de la Halle. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2011/RF/NVF/Sécurité Parkings/ER

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Plusieurs demandes d'intervention, Mme MARNEFFE, M. HAMBYE, M. LECOCQ.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : La rénovation de ce parking est une vraie nécessité, nous nous réjouissons donc de sa rénovation. Comme évoqué en Commission, nous voudrions néanmoins avoir confirmation de l'accès des véhicules munis de LPG, du maintien du stationnement vélos au sein du parking avec accès sécurisé moyennant éventuellement une participation financière et l'installation d'un stationnement gratuit éventuellement à l'extérieur. D'autre part, étant donné la fermeture du parking pendant 300 jours calendriers, nous insistons pour que, outre la mise à disposition de stationnements pour les commerçants au parking Messines, des mesures soient prévues pour pallier à cette perte temporaire de stationnements. Notamment les vendredis, jour du marché, afin que cela n'entraîne pas l'augmentation de stationnements sauvages qui mettent en danger les usagers faibles comme on l'a évoqué justement au point 2. Je vous remercie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Effectivement, ça rejoint tout à fait l'intervention de notre collègue. Il est évident que ces travaux tant à la rue de la Halle qu'au parking de la Grand-Place sont nécessaires, la question c'est de voir comment on va essayer de ne pas trop pénaliser davantage l'entrée de la Ville qui depuis deux ans est déjà très difficile, merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je saisis l'occasion en fait puisque l'ensemble des parkings, la fermeture est prévue quand même pour 300 jours et donc vous aviez pendant la campagne communale fait l'annonce d'un nouveau parking en Centre-Ville, en compensation de l'installation des Grands Prés avec le Fonds de la compensation Forum Invest donc je voulais savoir si ce parking serait ouvert pour compenser la fermeture pendant les travaux des deux autres parkings et où il sera localisé, je vous remercie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Ce point est déjà venu plus d'une fois au Conseil communal et donc bien sûr on parle ici de la rénovation du parking construit de la Halle. Loin de moi bien entendu l'idée de polémiquer, si les travaux sont nécessaires, il faut les faire, je n'ai pas de problème avec ça. Mais bon, les finances de notre Ville ne sont pas au top et partout en Wallonie on entend, dans les émissions télévisées, les journaux, qu'ailleurs, dans des communes de toute couleur politique confondue, une réflexion est menée ou a été menée vers une solution alternative. Je parle bien entendu de la gestion privée des parkings sous forme bien entendu de concessions rémunérées, des parkings construits et de la voirie. Alors, certaines communes ont confié la gestion de leurs parkings construits et de voiries pour une durée qui peut aller entre 20 et 40 ans et obtiennent, en contrepartie, une rémunération à hauteur de la fréquentation. Pour certaines communes d'ailleurs, une négociation bien menée

a débouché sur la construction d'un nouveau parking de plusieurs centaines de places. En ce qui me concerne, il me paraît au moins opportun de se pencher sur une telle possibilité, pour le Centre-Ville montois, qu'en pensez-vous ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? C'est M. l'Echevin LAFOSSE qui répond pour le Collège.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci pour toutes ces questions. Je vais les prendre une à une. Concernant Mme MARNEFFE, comme vous l'avez demandé en Commission, je me suis renseigné concernant la possibilité que les véhicules LPG puissent rentrer dans la future rénovation du parking de la Halle. En effet, concernant le parking de la Halle, il n'y aura pas de problème majeur pour qu'ils soient autorisés vu que les aérations, que ce soit à l'avant ou à l'arrière, sont suffisamment grandes et efficaces. Concernant les vélos, là pour l'instant, l'auteur de projet n'a pas inclus la possibilité que les vélos puissent rentrer mais c'est une situation qui doit normalement être mise sur la table par le Service Mobilité et voir comment nous pouvons faire pour que les vélos puissent y accéder mais je vous rappelle, je viens de bien consulter le dossier que le nouveau système de sécurité est assez complexe et donc en fait évite plutôt toute personne qui n'a pas le droit de rentrer soit avec une carte ou un abonnement ou avec son ticket, de pouvoir rentrer puisque la porte parking va être actionnée de manière rapide donc ce sera une porte qui s'ouvre et se ferme rapidement. Donc, là pour le problème des vélos, ça risque de poser problème pour que le cycliste soit reconnu à l'entrée mais nous sommes en tout cas ouverts à toute proposition et ça va être soumis au Service Mobilité. Concernant les usagers faibles, il est clair que ce parking a une capacité de 215 places, ça va poser problème pendant toute la réfection de ce parking mais il n'y a pas si longtemps que cela, l'Echevin DARVILLE a signé une convention avec Toit et Moi pour la mise à disposition par bail emphytéotique du parking de Messines, je ne sais pas si vous voyez où il se trouve et c'est un parking qui pourra servir exclusivement définitivement pour les abonnements. Nous aurons là à notre disposition dans un premier temps 118 places et dans un deuxième temps, on pourrait monter jusqu'à 170 places. En ce qui concerne M. HAMBYE, l'entrée en Ville sera difficile mais actuellement je pense qu'avec tous les travaux qui existent sur Mons, elle est déjà difficile et je pense que les services de Police tout particulièrement M. LIMAGE seront très attentifs à ça et nous sommes en tout cas sous bonne surveillance en tout cas en ce qui concerne cette problématique mais ce n'est pas parce que le parking de la Halle va être fermé pendant 300 jours que nous aurons plus de problèmes au niveau mobilité dans Mons, ce sera peut-être un problème au niveau parking mais pas au niveau mobilité particulièrement. Mme MOUCHERON, là j'ai déjà répondu à une partie en

parlant du parking de Messines. Concernant maintenant le nouveau parking, c'est à l'étude à la fois avec le Cabinet du Bourgmestre, le Service Mobilité et l'Echevinat. Là, il est peut-être un peu trop tôt pour vous dire où il sera, nous avons des idées mais je pense que pour ne pas contrarier ce futur projet, il n'est peut-être pas bon de déjà dire maintenant l'endroit où on pourrait l'avoir mais nous avons des vues. Maintenant, sur la finalité, je ne pense pas que nous pouvons vous affirmer maintenant que ce parking-là sera terminé pour compenser la perte que nous aurons pendant les travaux au niveau du parking de la Halle. Vous pouvez comprendre que lorsque l'on fait des parkings ça prend plus de temps, il faut faire un marché, etc. donc nous ne l'aurons pas pour le début des travaux du parking de la Halle. M. LECOCCQ, en ce qui concerne la possibilité de privatiser une partie des parkings souterrains et des parkings en voiries, sachez que nous avons déjà pris à plusieurs reprises des contacts avec différentes firmes privées, elles nous ont soumis leurs souhaits, on les analyse, nous allons d'ailleurs dans peu de temps, il y aura encore une réunion à ce sujet avec une autre firme en présence également du Cabinet du Bourgmestre et le Service Mobilité pour un peu voir les différentes propositions qui seront faites. Maintenant, il faut savoir qu'à partir du moment où on rentre dans cette formulation-là de privatiser le parking voiries, nous ne sommes évidemment plus maîtres de ces parkings, ça peut poser problèmes lors de réfection de certaines voiries, ça peut poser problèmes quant aussi à l'imposition de la durée maximale, ici, vous le savez, c'est 3 h et nous donnons une gratuité le samedi dans l'après-midi, tout cela doit être négocié, ça peut être plus compliqué si maintenant on privatise les parkings voiries, eux, s'ils investissent en parkings souterrains, ils vont évidemment vouloir rentabiliser leurs parkings souterrains et la politique qu'ils vont mener à ce moment-là sera de diminuer le temps de 3 h au niveau des parkings voiries et probablement vouloir légèrement augmenter mais en tout cas le parking en voiries de manière à ce que les personnes qui veulent rester plus longtemps sur Mons utilisent les parkings souterrains. Tout ça doit faire partie d'une réflexion, nous sommes ouverts puisque je vous ai dit que nous allions maintenant rencontrer une autre firme concernant cette possibilité-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Quelques mots parce que c'est quand même un dossier important qui vous est présenté ce soir et donc, je voudrais quand même dire que ce projet répond à une véritable nécessité, je pense que chacun en conviendra, c'est une demande qui vient de manière récurrente auprès des autorités communales de pouvoir procéder à une sécurisation et à une rénovation de nos parkings, le choix du Collège a été de travailler de manière progressive, d'abord sur celui qui nécessite des interventions les plus urgentes, à savoir le parking de la rue de la Halle, c'est un projet global qui est présenté

avec non seulement un réaménagement des lieux, une sécurisation, le fait de repenser la répartition des équipes entre les différents sites pour avoir du personnel en permanence sur chacun de ceux-ci et donc c'est un besoin indispensable auquel on va répondre en agissant de la sorte. Puis, par ailleurs, tout ça s'inscrit dans une politique globale au niveau de la mobilité qui était développée par le Collège, il y a si on additionne l'ensemble des projets qui sont en cours de réflexion ou de réalisation pour le moment pas moins de 1.500 places environ qui seront offertes en supplément dans l'intra muros, si vous additionnez le projet de la gare, le projet de Messines, le futur projet que l'on a évoqué il y a un instant concernant un nouveau parking dans le périmètre proche du piétonnier, si on ajoute à cela les 4 à 500 places qui seront renouvelées, ça veut dire un élargissement considérable de l'offre de stationnement en Centre-Ville qui va de pair avec le choix du Collège de pouvoir créer plus de zones de convivialité dans les rues commerçantes notamment avec des semi-piétonniers, des piétonniers qui induisent la suppression de quelques emplacements. C'est un véritable choix politique qui est assuré par le Collège, qui permet de pouvoir accroître à terme l'attractivité notamment commerciale du Centre-Ville et qui répond à un besoin évident. Sur la privatisation, au-delà de ce que l'Echevin a apporté comme précisions très utilement, je voudrais aussi vous dire que nous sommes attentifs à plusieurs aspects, nous voulons continuer à offrir des poches de gratuité dans le Centre-Ville, nous ne voulons pas généraliser le fait de payer le stationnement partout comme certaines firmes privées semblent nous encourager à le faire dans la perspective d'une reprise de la gestion, nous souhaitons aussi des contrôles qui soient raisonnables quant à leur intensité en voiries et là aussi, la vision entre le privé et le public qui incarne l'intérêt général n'est pas nécessairement la même, faire la chasse aux billets non payés de manière intensive comme ça peut se faire dans certains endroits où le privé à la gestion n'est pas nécessairement rendre un service à la Ville et à son développement commercial notamment, il faut avoir une approche raisonnable en la matière et puis, de la même manière, en terme de politique tarifaire, l'approche d'une collectivité publique n'est pas nécessairement l'approche d'une structure privée qui assure la gestion et là aussi, nous souhaiterions avoir une politique tarifaire qui reste adaptée aux conditions socio-économiques de notre Ville et de notre région, c'est-à-dire des tarifs qui soient raisonnables eux aussi. Compte tenu de ces différents aspects, nous n'avons pas de difficultés sur le principe mais nous souhaitons en terme d'objectifs, que ces objectifs soient rencontrés, tout en sachant aussi que le privé à un moment donné doit pouvoir assurer une certaine rentabilité de ses investissements et que s'il procède à des investissements que ce soit dans les horodateurs ou dans des parkings complémentaires en superstructure, il les répercutera inmanquablement

ces investissements, soit sur la collectivité, c'est-à-dire sur les utilisateurs du Centre-Ville, soit dans le cadre du contrat ou de la convention qu'il aura avec la Ville de Mons et donc il ne faut pas se faire d'illusions en la matière, nous ne sommes pas fermés, l'Echevin l'a très bien dit, nous rencontrons divers investisseurs de manière très ouverte et le cas échéant, si nous l'estimons nécessaire, le moment venu, nous développerons une procédure ouverte en la matière mais moyennant le respect de ces différents aspects qui nous tiennent particulièrement à cœur parce que nous ne voudrions pas que tous ces efforts qui sont réalisés pour rendre le Centre-Ville plus attractif dans le cadre de la politique du Collège soient anéantis par une recherche du profit qui soit démesurée par rapport à la réalité socio-économique de notre région. Voilà pour ces quelques éléments d'informations complémentaires. Sur les deux points en tant que tels, il y a une demande d'intervention de Mme MARNEFFE et de Mme MOUCHERON.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour montrer aussi notre bonne volonté en tant que Conseillers communaux, je pense qu'on pourrait envisager comme mesures palliatives pour diminuer le nombre de stationnements dans les parkings souterrains, ce serait que l'abonnement des Conseillers communaux soit justement déplacé vers le parking Messines, pour justement libérer des places dans le parking Grand'Place.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais oui, je suis un peu déçue, à nouveau pas de réponse par rapport à l'annonce que vous aviez faite et donc une annonce qui a été faite en grande pompe il y a un an et demi maintenant, pendant la campagne électorale sur un nouveau projet de parking et on ne sait même pas encore le lieu où il va être construit. Alors, j'entends bien qu'à certaines phases d'accord et de négociations on doit rester discret alors pourquoi on en a fait l'annonce à ce moment-là, en plus en nous faisant signer une convention qui vous lie parce que nous n'avions pas accepté à l'époque, pieds et poings liés à une politique tarifaire et donc, à ce moment-là on ne peut plus baisser les prix qu'on propose à Mons. C'est fini, on est au minimum lié avec ce qu'on avait signé, sans même avoir encore de trace tangible de ce futur parking. Par rapport aux deux points, il n'y a évidemment aucun souci parce que ces deux parkings doivent être rénovés, je vous remercie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Encore une fois, je crois qu'il faut bien comprendre l'enjeu ici pour l'ensemble des Conseillers communaux. En fait, la rupture elle a eu lieu en 2000 avec l'ouverture des Grands Prés parce que là, on a donc des milliers de places gratuites, faciles d'accès et donc on se trouve face à un Centre-Ville où les places sont payantes, limitées et difficiles d'accès. Et donc, c'est là en fait tout l'enjeu et on comprend vu la grande intelligence du Collège, son travail mais ce que nous sur quoi nous insistons, c'est qu'il nous

semble que le Collège n'a pas pris la mesure de la difficulté du Centre-Ville et la gravité dans laquelle se débattent les commerçants. Alors, on me dit et on me répond oui mais le problème du Centre-Ville, c'est dû à la paupérisation de notre population. Il y a 15 jours, donc je prends mon bâton de pèlerin et je commence à interroger. En face du Match, vous avez un magasin de bandes dessinées qui n'est pas un produit de luxe, qui n'est pas un produit de nécessité, je veux bien enfin ce ne sont pas des budgets qui sont surdimensionnés, un magasin de bandes dessinées et en tant que Conseiller communal, puisque j'entends qu'à gauche et à droite il y a des problèmes, je me dis est-ce que c'est moi qui rêve, qu'est-ce qui se passe, effectivement il y a des travaux, la crise économique, non, il me dit « cher monsieur, nous avons perdu la clientèle familiale ». Elle est partie où ? Elle est partie aux Grands Prés et voilà, à mon avis, la difficulté du Centre-Ville et nous sommes tous autour de cette table, majorité ou opposition, donc la clientèle familiale, c'est papa-maman, beau-père-belle-mère qui arrivent, qui font leurs courses, qui sont le samedi à 11h et qui restent 2 ou 3h dans les Grands Prés et qui repartent. Cette clientèle-là, elle était au Centre-Ville et d'année en année, elle se déplace. Et donc la difficulté, on en est tous conscients autour de cette table, c'est de créer un contre-choc pour que les gens puissent revenir au Centre-Ville avec des parkings nombreux, pas gratuits mais enfin le plus facile comme vous l'avez dit très bien, accessibles financièrement et accessibles matériellement. Donc, tout est là, on peut effectivement discuter de la campagne électorale, peu importe, mais je crois que c'est là que va se jouer l'avenir de notre Ville, c'est de pouvoir créer un maximum de parkings dans l'intra muros pour permettre à ce que les gens viennent. On en a discuté encore et je me suis peut-être mal fait comprendre mais dans les années 70 on a déjà fait une erreur. L'entrée du parking ici Grand'Place aurait dû être par la rue de Nimy puisque les trois quarts des voitures qui rentrent dans le Centre-Ville, elles arrivent par la rue de Nimy. Et qu'est-ce qui se passe en haut de la rue de Nimy, elles prennent à gauche ou à droite, elles ne trouvent pas de place directement. Donc, il y a déjà eu une erreur dans les années 70 et encore une fois, ce n'est pas pour remettre en cause la responsabilité de qui que ce soit mais c'est une amélioration qu'on doit faire. Simplement pour dire tout cela que nous appuyons la volonté du Collège de développer le parking mais nous, nous voudrions qu'on en fasse davantage, je sais que les moyens manquent mais moi je le dis et je le répète, je ne comprends pas pourquoi sous la Place Nervienne, on ne peut pas faire un parking de 2.000 places, je ne vois pas en quoi ce serait matériellement impossible. Voilà, on a déjà une possibilité là à la Place Nervienne de faire 2.000 places de parking, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, quelques éléments de réponse puisque votre réplique porte sur toute une série d'autres questions qui ont été soulevées. Tout d'abord, quant à l'avenir du Centre-Ville, vous dire que d'une manière générale, d'abord il y a une discussion permanente avec les associations de commerçants qui a lieu, je pense que chacun le reconnaît et elle se passe de manière constructive, qu'au mois de mai de cette année, un plan global d'interventions a été présenté par le Collège par rapport à l'avenir du Centre-Ville et qui permet des interventions dans de nombreux domaines dont la politique de mobilité qui est évoquée ce soir à-travers le dossier du parking de la rue de la Halle. Vous dire quand même que depuis 2000-2001, il y a une politique qui est menée par le Collège qui a été impulsée d'ailleurs il y a une dizaine d'années et le Bourgmestre en titre est là et il pourrait le dire mieux que moi et qui vise à remettre en valeur le Centre-Ville par toute une série de grands investissements et que le niveau des investissements qui sont en cours pour le moment dans le cœur de Mons, que ce soit à-travers les projets portés par la Ville, par la Fondation, par les autres autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne, sont extrêmement nombreux et atteignent certainement un niveau d'investissements rarement vu dans l'histoire de notre Ville et en tout cas je n'ai pas le souvenir depuis la fusion des communes d'avoir constaté un tel niveau d'investissements dans le cœur de ville. Bien sûr, ce sont des projets qui feront sentir leurs effets à moyen et à long termes mais toute la politique du Collège et de la majorité est justement sous-tendue par cet objectif de pouvoir faire en sorte de redonner l'attractivité au Centre-Ville et Mons 2015, permettez-moi de vous le préciser et on a encore vu la mobilisation des commerçants il y a une semaine à ce sujet lorsqu'on leur a présenté le programme, ce sera certainement une occasion historique pour eux de bénéficier de retombées rarement vues en Centre-Ville puisque tous les principaux projets portés par Mons 2015 auront lieu dans l'intra muros indépendamment du grand huit qui permettra également de servir toutes les communes fusionnées du Grand Mons. Et donc, il y aura de nombreux visiteurs, de nombreuses activités et ça constituera certainement un facteur de succès, en tout cas c'est notre souhait pour le commerce du Centre-Ville. Pour le reste, il y a une politique globale, je le rappelle, que ce soit en termes de sécurisation, le moins que l'on puisse dire c'est que ces dernières semaines on a encore annoncé des mesures par rapport au soutien du commerce en termes de lutte contre le vol à l'étalage par rapport au renforcement des brigades policières, au recrutement de policiers en Centre-Ville, dans le quartier de la gare, dans le piétonnier, dans les rues commerçantes adjacentes, que ce soit en termes de lutte contre la malpropreté avec le travail quotidien de la cellule incivilités, que ce soit en termes d'élargissement de l'offre de stationnement, en termes de rénovation urbaine, il

n'y a pas une rue commerçante du Centre-Ville qui ne fait pas l'objet d'un périmètre de rénovation, de revitalisation urbaine pour le moment. Les effets se feront sentir évidemment plus tard puisque les dossiers ont été rentrés en début de législature et donc permettront des réalisations à partir de 2016-2017 qui, clin d'œil en passant, permet de souligner à quel point il y a une continuité dans l'action du Collège et qu'on ne s'arrête pas à l'objectif 2015 mais qu'il y a aussi des projets qui s'inscrivent dans la foulée de cette année charnière pour le Centre-Ville. Je pourrais multiplier les exemples à l'infini comme ça et donc le moins qu'on puisse dire, c'est que la mobilisation des autorités communales, elle est maximale pour soutenir le commerce en Centre-Ville et pour répondre à Mme MOUCHERON, effectivement, lorsque l'on a discuté de l'intégration d'Ikea à Mons, qui est, je le répète quand même, un projet majeur avec 700 emplois non qualifiés, 2 millions de visiteurs attendus chaque année, un élargissement de la zone de chalandise de la Ville d'une manière générale à plus d'un million de personnes alors qu'on sait que c'est un des problèmes de Mons, historiquement, même dans les années 90, la zone de chalandise de Mons était extrêmement faible, avec ou sans les Grands Prés et donc c'est un constat que l'on a posé, donc nous avons le fait de ne pas opposer les deux, on travaille avec plusieurs pôles de développement dans la Ville dont notamment, il y en a d'autres, les Grands Prés qui est un centre commercial qui fonctionne bien, qui donne du travail à plus de 900 personnes, il ne faut quand même pas l'oublier non plus, qui est un pôle d'activités et d'attractivité pour la Ville et ce Centre-Ville que nous n'avons pas oublié dans les discussions avec Forum Invest et avec City Mall, vous faites référence à ce parking, rappelez-vous le contenu de la convention qui a été passée au Conseil communal, c'était l'engagement volontaire de Forum Invest de pouvoir consacrer au moins 5 à 6 millions d'euros dans le Centre-Ville, soit à-travers un parking complémentaire, moyennant les modalités qui ont été adoptées par le Conseil à l'époque, soit par un soutien aux enseignes commerciales par le biais d'une politique de rachat de cellules commerciales, notamment de cellules vides. C'était l'un ou l'autre. Dans l'intervalle, je me permets de vous le rappeler, nous sommes effectivement venus au niveau du Collège avec un nouveau projet parce que nous avons obtenu des subsides de la Région wallonne, subsides qui assurent le financement de projets à 100%, ce qui est quand même assez remarquable du point de vue de la gestion des finances communales et un projet de 13 millions d'euros a été développé dans le cadre de ces subsides pour un nouveau parking. Ce qui a pour conséquences d'une part, de nous permettre de travailler sur un projet dont nous avons la maîtrise en matière de stationnement, ce qui permet d'éviter tous les écueils que Mme MOUCHERON a évoqués tout à l'heure par rapport à la maîtrise de notre politique tarifaire et puis, d'autre part, de

pouvoir travailler sur le tissu commercial et c'est ce vers quoi nous nous orientons pour le moment dans nos discussions avec Forum Invest et avec City Mall pour pouvoir assurer une certaine cohérence à la fois dans le travail que nous menons sur le tissu commercial lui-même et aussi sur l'accessibilité au Centre-Ville. Quant aux raisons de savoir pourquoi nous ne dévoilons pas le site sur lequel nous allons travailler en matière de parking, mais ces raisons sont évidemment simples, vous ne croyez quand même pas que la Ville va se tirer une balle dans le pied et aller annoncer et crier sur tous les toits quels sont les bâtiments qui nous intéressent pour réaliser ce type de transaction sans quoi ça aurait évidemment un effet immédiat sur l'appétit que les propriétaires pourraient développer en la matière. Et donc, nous sommes prudents, nous avons un cap qui est très clair, nous avons des projets qui se dessinent, les services y travaillent et notamment la Régie Foncière qui réalise un travail efficace en la matière et que nous suivons semaine après semaine, nous avons encore eu une réunion la semaine dernière. Notre objectif est de pouvoir élargir l'offre de stationnement, élargir la convivialité en Centre-Ville, renforcer le tissu commercial de la Ville, c'est pour ça que nous travaillons avec les investisseurs, que ce soit au Passage du Centre, que ce soit avec les portefeuilles immobiliers du piétonnier, que ce soit avec les compensations volontaires de Forum Invest, c'est une politique cohérente, d'ensemble, que le Collège veut développer tout en continuant à soutenir les différents pôles de développement de la Ville, dont les Grands Prés qu'il ne faut pas exclure tel un vilain petit canard parce que c'est quand même un centre, je le répète, qui offre de l'attractivité et de l'emploi à la Ville. Et donc voilà, c'est notre politique, c'est une politique qui nous semble cohérente, qui délivrera des résultats à moyen et à long termes mais qui se font déjà sentir pour ceux qui connaissent le marché pour le moment, de par les transactions qui sont en cours pour le moment y compris sur le plan commercial, certaines devant être annoncées prochainement. Voilà, tout ceci nous permet d'avoir un débat complet sur un sujet important, j'en conviens, est-ce que nous pouvons passer au vote ? M. HAMBYE, une dernière intervention ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Trente secondes. Encore une fois, tous les investissements qui sont faits sur le Centre-Ville, on vous soutient, le problème et la différence de points de vue et je crois qu'elle est radicale, c'est que nous estimons qu'on peut investir 100, 300, 500 millions dans le Centre-Ville, si on ne sait pas créer 2 à 3.000 places de parking supplémentaires, je ne vois pas comment on peut redresser le Centre-Ville. C'est mon point de vue, voilà. C'est une différence radicale mais je ne vois pas comment on peut faire autrement. Par ailleurs, vous me dites et c'est très bien encore une fois, on vous soutient à 1.000 ou 3.000%, Mons 2015, quand on va avoir 2 à 3.000 voitures par jour, on va les mettre

où ? C'est aussi un problème et donc, c'est la même chose, on veut effectivement développer le Centre-Ville mais moi dans toutes les autres villes, quand je vois Bruges ou Liège, je ne sais pas mais dans les autres villes il y a des grands parkings et on prend l'habitude de mettre sa voiture et on passe sa journée dans un parking. Ce n'est pas avec 150 ou 200 places qu'on saurait absorber tout le monde. C'est ma perception et donc, qu'il y ait des investissements importants au Centre-Ville et tant mieux mais je ne vois pas comment on peut développer le Centre-Ville si on ne multiplie pas par 2 ou par 3 le nombre de parkings, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je n'ai pas l'habitude de le faire mais je me permets d'intervenir, tous les projets que je viens de vous expliquer, c'est 1.500 nouveaux emplacements de parking et 500 en rénovation donc je pense que la réponse du Collège est d'une clarté totale et je pense que sur une perspective historique, on n'a jamais eu une réponse d'une telle ampleur en matière d'offre de stationnement en Ville. Mais, la minorité a toujours le dernier mot, il y avait une autre demande d'intervention, je ne sais plus de qui, non, personne ? Oui, M. LAFOSSE souhaite également ajouter un mot.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Juste quelques précisions. Je pense que lorsqu'on va s'atteler à devoir construire un nouveau parking, il faut quand même se rendre compte et savoir quelle est la réelle demande par rapport à la Ville de Mons. Chacun m'a donné quelques chiffres ici, nous avons actuellement, pour l'intra muros, à peu près 5.300 parkings disponibles. Là-dedans, nous en avons 1.800 qui sont actuellement sous forme d'horodateurs + 215 au niveau du parking de la Halle et 210 au niveau du parking de la Grand'Place. Alors, il est vrai que nous avons besoin de construire des parkings et le Bourgmestre l'a signalé, qu'il y avait une politique volontariste dans ce sens-là mais je pense que 2.000 places de parking comme vous avez l'air de le dire en-dessous de la Place Nervienne, là ce serait une aberration totale parce qu'on ne le remplira jamais. Il faut savoir que les parkings actuels de la Grand'Place et de la Halle ne sont jamais saturés, il y a des pics, quelques pics et les pics sont de 190 voitures à peu près 180 à 190 donc ça veut dire qu'on n'est jamais saturé totalement malgré les emplacements réservés aux abonnements.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Mme DE JAER, dernière intervention.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je sais qu'on sort du sujet mais je me voyais mal ne pas intervenir parce que 2.000 places de parking sous la Place Nervienne, mais comment on va réussir à aiguiller le charroi, je veux dire, les gens qui habitent le boulevard intérieur vont voir ces 2.000 voitures, parce que si on dit qu'on crée 2.000 places et qu'elles devront être utilisées et je partage l'avis de M. LAFOSSE pour dire que les parkings de la Halle et de la

Grand'Place ne sont pas remplis, cela veut dire 2.000 voitures en plus à Mons, sur les boulevards intérieurs ? Mais personne ne veut ça et ce n'est pas ça qui va réactiver les commerces en Centre-Ville, ce n'est pas des parkings, il faut aussi continuer à explorer les pistes de parkings dissuasifs, de bus intra muros et d'autres moyens de locomotion, quoi. Le projet du CdH pour le Centre, c'est 2.000 places de parking sous la Place Nervienne, mais là j'hallucine, je n'avais jamais vu ça dans votre programme et vraiment je me demande où on se trouve, moi je suis vraiment étonnée de cette conversation qui de toute façon est totalement hors sujet et qui nous emmène dans des trucs totalement absurdes. Pourquoi pas, alors Ecolo voudra aussi 5.000 emplacements de parking pour les vélos, soyons un peu sérieux, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Allez, trêve de polémique, s'il vous plaît !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Puisque je suis mis en cause personnellement, autant répondre. Si on met des places de parking à certains, c'est pour diminuer la pression automobile dans le Centre-Ville, bon. Prenons l'exemple, on a 400 places de parking dans la nouvelle gare, mais moi j'en aurais mis 2.000 là parce que là on prend l'habitude de mettre sa voiture et on repart en voiture. Bon, ce sont des choix mais on ne va pas y revenir. Par ailleurs, je termine, il y a eu dans les journaux puisque le journal La Province a l'avantage de publier la semaine dernière une étude de M. Calonger, l'asbl Gestion Centre-Ville qui est très claire et qui montre que la situation est assez critique et je ne vais pas revenir dans le débat mais je crois qu'il y a lieu de voir avec M. Calonger ce qu'il y a lieu de faire pour le Centre-Ville et donc quand on voit la situation de la Ville de Mons, je comprends qu'il y ait des investissements mais objectivement, la situation est quand même critique et elle est objective, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Allez, on va passer au vote. Voilà une belle unanimité !

ADOPTE à l'unanimité – 61^e et 62^e annexes

39^e objet : ASBL MONSPORTS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/ASBL

Adopté à l'unanimité – 63^e annexe

40^e objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Compte de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/C2011/Messines

Adopté à l'unanimité – 64^e annexe

41° objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

Adopté à l'unanimité – 65e annexe

42° objet : ASBL MONSPORTS. Budget de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/B2012

Adopté à l'unanimité – 66e annexe

43° objet : TEC HAINAUT. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012

Adopté à l'unanimité – 67e annexe

44° objet : ASBL ROYAL CASTOR CLUB MONS. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012

Adopté à l'unanimité – 68e annexe

45° objet : ASBL MONSPORTS. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012

Adopté à l'unanimité – 69e annexe

46° objet : ASBL MONSPORTS. Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013

Adopté à l'unanimité – 70e annexe

47° objet : ASBL ROYAL CASTOR CLUB MONS Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013.

Adopté à l'unanimité – 71e annexe

48° objet : Acquisition des parcelles sises à Mons, Grand Large, cadastrées section A n° 27R et 27X, appartenant aux Ets Gobert pour y aménager en outre un parking de délestage pour 2015. **SOUS RESERVE** Cellule Patrimoine RF/NS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce point, M. BEUGNIES puis Mme MARNEFFE.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. Il s'agit d'acquérir des parcelles qui appartiennent aux établissements Gobert. Nous allons voter contre cette acquisition car si on fait une simple division du montant d'achat, à savoir 2.572.000 euros par la superficie totale qui est de 15.588 m², on arrive à un prix moyen de 165 euros le m² pour l'aménagement d'un parking de délestage pour Mons 2015. C'est quatre fois le prix moyen du terrain à bâtir à Mons selon les

statistiques gouvernementales. Bien sûr, on ne remet pas en cause l'expertise qui a été faite quant à la valeur des terrains puisqu'il y a des bureaux climatisés, une salle d'expo, des hangars, des zones de stockage et même une bascule mais on n'a pas besoin de ça pour un parking de délestage. Ce qu'on remet donc en cause, c'est le choix de ce terrain, c'est beaucoup trop cher selon nous, d'autant plus qu'on ne connaît pas encore le coût des futurs aménagements pour ce futur parking. Au point 54, on va devoir voter l'acquisition de plus ou moins la même superficie, 1 ha 6, pour une extension du Centre de Congrès au prix de 6 euros le m² et ici c'est 165 euros le m². Donc, nous allons voter contre ce point, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je n'ai peut-être pas bien entendu mais il me semblait que dans la réponse de l'Echevine à M. Doucet lors de sa première interpellation qu'on allait revoir le plan et donc si on revoit le plan par rapport à ce qu'on a donné à M. Doucet, il serait peut-être judicieux de retirer le point de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va vous donner les explications dans un instant.
Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons également des réserves par rapport au point. D'abord, nous aurions voulu savoir ce qu'il en était, pour le parking on nous avait d'abord dit que ça se ferait au niveau de terrains qui appartenaient au SPW près de la piscine. Là, maintenant, on revient avec ce projet-là, nous nous réjouissons de l'aspect mobilité autour de Mons 2015, il n'y a pas de problème mais comme mon collègue, je suis assez dubitative devant le coût total du parking, ce sont 2 millions et demi rien que pour l'achat des terrains, il faudra encore investir une somme importante pour la construction du parking en lui-même, alors la question que nous nous posons, c'est combien de places ?

Est-ce que toute la zone sera concernée par le projet de parking ? Si c'est le cas, il y a également d'autres problèmes qui surgissent parce qu'il faudra notamment être vigilant par rapport à toute une question nature par rapport à la zone, on est en présence de prairies de fauches, je vous passe les détails mais il y a des orchidées protégées, qu'en est-il par rapport au projet de schéma de structure qui prône plutôt une zone de loisirs à cet endroit-là ? Qu'en est-il également des fiches PCDN concernées au niveau du Grand Large ? Enfin, nous nous interrogeons par rapport au devenir de ce parking après Mons 2015, vous aviez évoqué qu'éventuellement dans l'intervention de M. Doucet, un projet par rapport à l'IDEA, nous nous interrogeons sur le long terme par rapport à ce site-là donc nous n'avons pas beaucoup d'éléments pour nous prononcer sur quand même un budget qui est très important donc nous attendons des éléments de réponse.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci, on va vous donner des explications complémentaires. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Deux questions assez précises : la première, quel est le montage financier que vous proposez parce que 2 millions et demi vu la situation financière de la commune, je pense qu'on ne les trouvera pas facilement donc je n'ai pas eu de détails sur le montage financier pour l'achat du terrain. Et la deuxième chose, je vois dans l'intitulé pour l'aménagement d'un parking « en outre ». Donc, il y a à aménager « en outre » un parking donc c'est quoi le reste s'il n'y a pas qu'un parking qu'on envisage d'aménager.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ca va, merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, M. BEUGNIES, je crois qu'il est très facile de déformer des prix, je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, l'achat du terrain si vous avez lu le dossier et je sais que vous avez l'habitude d'être précis et que vous êtes un homme intelligent, l'achat du terrain se fait à 45 euros du m² et pas à 165 euros du m². L'ensemble de l'expertise porte évidemment sur la superficie du terrain qui fait un peu plus d'un ha et demi, il porte sur les équipements que ce terrain dispose. Ce terrain est équipé d'une salle climatisée, de halls, etc. L'expertise a été portée aussi sur la perte de jouissance des établissements Gobert qui ont un quai où ils chargent et déchargent des matériaux, ces discussions ont été réalisées conjointement avec les services des travaux, avec les services de la mobilité et avec les établissements Gobert. Vous faites aussi la comparaison au prix du m² pour un dossier qui va arriver un peu après pour le Centre de Congrès, 6 euros du m² mais vous devez savoir que si vous êtes dans une zone industrielle, dans une zone verte les prix ne sont pas du tout les mêmes. Il y a des prix qui sont établis par des notaires, il y a des échelles de valeurs que nous respectons donc c'est un peu facile de dire que le terrain est de 165 euros du m². Lorsque vous achetez une maison qui est sur un terrain, vous ne calculez pas le prix du terrain avec le prix de la maison, donc je crois que ce sont des propos un peu trop faciles pour tromper le public. Mme MARNEFFE, ce terrain sera peut-être dédié à un parking, c'est une des possibilités que nous aurons pour Mons 2015 mais en dehors de ce parking s'il se réalise là-bas, il y a tout un aspect de développement de la zone. Nous avons ici une occasion vraiment historique de déplacer avec son accord évidemment, un établissement qui est dans une zone de loisirs. Nous allons pouvoir nous réapproprier cet endroit et il est évident qu'en dehors d'un parking de délestage s'il se réalise là-bas, il y a d'autres projets, un projet beaucoup plus étendu pour le Port de Plaisance qui se situe au Grand Large. Nous avons vraiment l'occasion de développer une zone de loisirs et de tourisme à cet endroit. En ce qui concerne cette zone et l'occupation de cette zone après Mons 2015, si vous avez été à la

piscine ces mois de juillet et mois d'août, vous avez vu que les voitures stationnaient jusque la Capitainerie. Il y a en fonction des activités sur ce site du Grands Large, un grand déficit de possibilités de stationnement. On avait évoqué effectivement des terrains pas du SPW mais un terrain qui appartient à la Ville et qui est juste dans la continuité des établissements Gobert mais les calculs que nous avons faits avec les services de Mme OUALI nous montrent que pour la réalisation d'un tel parking, outre les délais beaucoup plus longs évidemment, nous en étions déjà à 3.700.000 euros. En ce qui concerne le montage financier, ce projet va être subventionné par des subsides que nous attribue la Région wallonne donc il sera financé à 100% et Mme MOUCHERON si on a mis « en outre », c'est justement ce que je viens d'expliquer un peu avant, dans ce dossier, nous n'allons pas nous contenter de faire un parking de délestage s'il a lieu, nous devons encore préciser la chose mais il y aura certainement de futurs projets à développer sur cette zone des établissements Gobert. Allez, avouez qu'aujourd'hui, si vous prenez un verre sur la terrasse de la piscine, esthétiquement parlant, je crois qu'il y a moyen d'aménager au mieux cette zone. Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons déjà évoqué, comme d'autres Conseillers communaux par après, la création d'un Mons plage juste à côté de la piscine permettant à celles et ceux qui ne partent pas en vacances de faire comme à Bruxelles, à Paris, à Tournai, une activité ludique, proche d'un lieu je dirai un site aquatique. Alors, je ne sais pas si c'était déjà dans vos intentions mais je sais que le Collège on ne peut pas l'interroger sur ses intentions mais si c'était un projet commun de faire Mons plage, à cet endroit, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous n'avons pas vraiment de réponse pour plusieurs éléments, notamment sur combien de places pour ce parking de délestage, sur l'après Mons 2015, que deviendra ce parking, au niveau des subsides nous n'avons pas l'impression d'avoir de garanties, nous trouvons que ce dossier est un peu flou et vu son montant, nous n'avons pas assez d'éclaircissements pour nous prononcer positivement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre. Je pense que les explications étaient relativement claires. Par rapport au prix d'acquisition, donc nous disposons de deux estimations contradictoires qui ont été menées l'une pour le compte de la Ville de Mons par notre notaire, l'autre pour le compte de la société par la personne qui a été mandatée par elle. Le différentiel des deux estimations est inférieur à 2% - 2.525.000 d'un côté, 2.572.000 de l'autre. Ça ce sont les rapports qui sont soumis à l'appréciation du Collège sur base encore

une fois de deux procédures qui sont différentes, qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre, elles sont totalement indépendantes. Et donc, quant à l'estimation du bien, je pense que les choses sont relativement incontestables et aux yeux du Collège, je pense que la procédure a été suivie de la manière la plus adéquate possible. Ce montant prend en considération à la fois le site et donc les terrains qu'ils le revêtent mais également les équipements, l'Echevin l'a expliqué, donc les équipements qui sont actuellement situés sur le site, qui n'est pas vierge, qui est déjà équipé, qui dispose déjà de dalles en béton, d'une électrification, de bâtiments, d'un commerce, etc. et donc il y a déjà toute une série d'éléments qui représentent une valeur dans cette estimation et comme l'a dit l'Echevin très clairement, nous avons deux choix à l'époque où nous pensions faire d'un parking de délestage une priorité à cet endroit, soit équiper un terrain qui appartenait à la Ville et dont pour lequel on avait des coûts d'équipement pour l'électrification de l'ordre de 3.700.000 euros, soit pouvoir récupérer un terrain stratégique pour l'avenir de ce grand pôle qu'est le Grand Large sur lequel on doit se concentrer une fois que l'aménagement des Grands Prés sera finalisé pour pouvoir poursuivre le développement de la Ville, développer donc notre patrimoine communal et ce, à un montant inférieur sachant que ce terrain peut être utilisé, c'est une faculté, comme parking pour 2015, puisque encore une fois, il y a des dalles de béton, il y a des poteaux d'électricité, qu'on peut s'y promener de façon plus sécurisée, etc..., qu'il y a déjà des voiries d'accès et tout ce qui s'ensuit. Donc, je pense qu'en termes d'analyse comparative, il n'y a pas photo entre un terrain qui nous appartient déjà et dont l'équipement nous coûte 3.700.000 euros et un terrain stratégique pour l'avenir du développement du site qui ne nous appartient pas mais qui tombe dans notre patrimoine pour un montant de 2.500.000 euros, avec 40 ou 50.000 euros d'écart entre les deux estimations. Et donc, le choix que le Collège propose au Conseil ce soir, est un choix stratégique pour le long terme, pour le développement du pôle du Grand Large avec comme idée sous-jacente le fait d'en faire un pôle de loisirs de manière plus cohérente et plus développée que ça n'est le cas aujourd'hui où on a quelques sous-pôles qui se développent de manière un peu anarchique et sans vision d'ensemble même s'ils ont chacun leur intérêt propre et donc je réponds à l'intervention de M. HAMBYE par rapport au schéma de structure et à la suite logique et à la cohérence que le Collège met dans sa politique depuis maintenant une quinzaine d'années en matière d'aménagement du territoire et donc ce projet a, à nos yeux, tout son sens par rapport à cela. Alors, quant au montage financier, aux garanties qui sont octroyées en la matière, nous agissons ici dans le cadre d'une subvention que la Région wallonne nous a octroyée il y a peu et qui permet aux quatre grandes villes de Wallonie de bénéficier d'un montant d'annuité, lequel peut être traduit en investissements. Il s'agissait

d'un montant de 3 millions pour Liège et Charleroi et d'un million et demi pour Mons et Namur. A Liège et à Charleroi il y a des choix qui ont été faits en matière de mobilité puisque le but de ces crédits est justement, je lis texto ce qui est prévu par la Région wallonne : de renforcer les politiques d'attractivité dont notamment la mobilité, donc on est pleinement dans le sujet si je puis dire, à Liège le tram constitue un dossier prioritaire, à Charleroi la finalisation des travaux du métro, à Namur je pense que c'est la dalle au-dessus de la gare et les aménagements connexes, à Mons, c'est notamment le parking que l'on a évoqué tout à l'heure, c'est notamment l'acquisition de ce terrain stratégique qui permettra de renforcer le patrimoine communal et l'utilisation sous-jacente comme parking de délestage potentiel dans le courant de l'année 2015 en renfort de la politique de mobilité que nous avons développée. J'attire votre attention sur un autre élément, c'est que dans le cadre de la politique de mobilité pour Mons 2015 et ça a été dit aussi dans les interventions de la minorité tout à l'heure, notre objectif est aussi de valoriser des sites existants dans la première couronne de Mons et notamment des parkings de centres commerciaux, il y a le Brico, il y a les Grands Prés, il y a différents sites, en première couronne il y a encore le Foot, l'hôpital, etc. etc. Sachant qu'une bonne partie des événements qui vont drainer du monde, en tout cas les événements majeurs qui vont drainer énormément de monde, ceux-ci sont limités dans l'année, il y en a quatre et ils auront lieu le week-end et particulièrement le dimanche et donc il faut tenir compte aussi de cet aspect-là des choses en termes de complémentarité pour ne pas investir à fonds perdus dans des choses qui n'auront pas de durabilité ou d'utilité après 2015. Je pense que c'est une remarque que vous nous formulez à juste titre et que l'on a nous-mêmes prise en compte dans notre propre réflexion, que de faire en sorte que les investissements liés à Mons 2015 soient tous des investissements durables et profitables pour l'avenir de la Ville à long terme. C'est le choix que nous proposons ici avec un renforcement du patrimoine communal, une optimisation de la gestion par un terrain qui pourra servir de parking et qui coûtera moins cher que l'équipement d'un troisième et par un projet qui s'insère dans la politique d'aménagement du territoire sur le long terme de la Ville avec ce qui était prévu initialement par le schéma de structure, un pôle de loisirs structuré et facilement accessible à partir des voies d'accès notamment liées au Centre-Ville. Voilà, alors M. l'Echevin va dire encore un mot et vous aurez évidemment le dernier mot, M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'aimerais, dans ce dossier, quand même remercier les établissements Gobert parce qu'ils n'étaient pas demandeurs, nous les avons sollicités, ce fut une négociation difficile et je crois que dans leurs estimations, ils ont été vraiment très très corrects et là je tenais vraiment à remercier la correction de ces établissements.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Le dernier mot, M. BEUGNIES et puis Mme MARNEFFE, Mme MOUCHERON.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci. J'ai entendu dans la bouche du Collège plusieurs fois le mot parking de délestage « potentiel » cela veut dire que ce n'est pas encore sûr, or dans le point qui est inscrit à l'ordre du jour, le mot potentiel n'y est pas. J'aimerais bien savoir si finalement il sera bien là ou pas, c'est une première chose. Déjà ça, c'est déjà pas mal, merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'entends bien l'opportunité, je vois aussi l'intérêt du terrain, sa localisation, donc au niveau stratégique je vois vraiment tout à fait l'intérêt que vous portez à ce terrain-là. J'ai quand même un étonnement, si j'avais bien compris le discours de M. DARVILLE c'était un subside qui était à hauteur de 100% ce qui m'avait étonné dans sa réponse mais j'entends dans vos propos, M. le Bourgmestre que le montant total est de 1 million et demi, que ça va couvrir une partie de ces frais-ci plus une partie du parking qu'on a évoqué tout à l'heure.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre, juste une précision. C'est un million et demi en annuités qui permettent une capacité d'investissements de 20 millions sur lesquels on va tirer une partie du budget pour ce projet-ci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : D'accord. Vous pouvez me garantir que vous vous engagez ici avec certitude vu les difficultés financières de la Ville et que ce n'est pas un projet trop ambitieux pour la capacité de nos finances, c'est ma première question. Et la deuxième peut-être alors en lien avec les débats que j'ai entendus et les projets que vous avez pour cet endroit-là, que ce soit un parking effectivement de délestage pour 2015, du parking supplémentaire pour la piscine, ce qui me paraît plus que nécessaire, parce qu'au moment de l'affluence, c'est vraiment compliqué et je regrette de ne pas avoir été là pour l'intervention du citoyen, à mon avis elle avait tout son sens aussi par rapport aux abords et aux accès, il faudra y réfléchir, maintenant c'est un terrain d'un ha et demi donc il n'y aura pas sûrement que du parking, c'est pour ça le « en outre » mais ça reste effectivement pour le moment assez flou donc pour nous, la difficulté de se projeter sur des choses qui sont en prévisions même si je reviens en disant que l'opportunité est bien là et d'acheter un terrain qui est déjà équipé moins cher, équiper un terrain qui reviendra au final plus cher, ça me paraît du bon sens. Donc, voilà, peut-être aussi me permettre de vous suggérer alors que réfléchir à la possibilité d'installer à cet endroit-là le skate-parc qui est un endroit un peu sans riverains, sans endroit avec du matériel possible et un partenariat avec du privé tout à fait envisageable, donc je vous invite à réfléchir sur cette proposition-là aussi.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin va vous répondre juste après, il y a encore une intervention de Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous entendons bien que les budgets sont plus ou moins assurés, nous regrettons néanmoins que les investissements par rapport aux autres villes soient consacrés avant tout à la voiture par rapport aux autres villes qui les consacrent avant tout aux transports en commun, métro, gare de bus, trams, etc. Nous espérons que - s'il s'agit d'un budget total de 20 millions d'euros - que dans le budget restant on envisagera en priorité les autres pôles de mobilité. Et alors, pour ce qui reste de l'aménagement concret du site, nous vous attendons avec un projet un petit peu plus détaillé dans le futur en tenant compte de l'aspect pôle de loisirs, skate-parc, je trouve que ce sont des idées intéressantes et également on voit à la Ville de Bruxelles, la création de nouveaux parcs urbains, je pense que c'est le lieu idéal qui pourrait être aussi envisagé, ça permettrait de satisfaire aussi des objectifs fixés au niveau du PCDN, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, Mme MOUCHERON, vos vœux vont être exhaussés puisqu'il y a 15 jours, j'ai eu une négociation avec les Voies Hydrauliques et juste dans le tournant pour aller à la piscine, le terrain qui est devant, nous viendrons avec un dossier pour acheter un peu plus d'un ha, 1,2 ha, de ce terrain pour enfin réaliser le skate-parc que nous promettons depuis de nombreuses années aux jeunes. Nous avons concerté les jeunes pour voir si ce terrain leur convenait, évidemment, ils sont tous d'accord là-dessus que pour eux, c'est un endroit idéal, donc voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce dernier terrain que vous évoquez, quel est son statut au plan de secteur, si je ne m'abuse il est en zone de parcs ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous avons vérifié il est en zone d'équipements communautaires.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Au niveau des établissements Gobert, il me semble que de l'autre côté de la route, c'est en zone de parcs.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, non pas du tout, nous avons vérifié, pensez bien qu'avant de faire une proposition, d'ailleurs, il sert de dépôt aux Voies Hydrauliques actuellement. Ils ont déjà mis une bâche pour cacher un peu leur dépôt, nous avons pu discuter avec eux pour qu'ils déplacent ce dépôt donc vous voyez que toute la zone va être réaménagée et je crois que dans le futur, on prendra encore plus de plaisir à aller à la piscine.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Peut-on passer au vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

2 ABSTENTIONS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

Adopté – 72^e annexe

49^e objet : Site du Grand Large et lieu dit « champ d'Epinlieu » - Acquisition des parcelles cadastrées sur Mons, 2^e division, A 0027 R et A 0027 X aux Ets Gobert Matériaux. **SOUS RESERVE** Cellule foncière RF/NS

REMIS

Sortie de M. BARVAIS = 41 présents

50^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (17^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

Adopté à l'unanimité – 73^e annexe

Entrée de M. BARVAIS = 42 présents

51^e objet : Approbation des comptes et bilan 2012 – rapport d'activité 2012 et plan d'entreprise 2013 de la Régie communale Autonome. Cellule foncière

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons approuvé les comptes et bilans de la RCA, enfin en mon nom, lors du dernier Conseil d'Administration avec néanmoins quelques réserves par rapport au fonctionnement de la piscine dont les résultats positifs 2012 ne sont liés qu'à une saison estivale exceptionnelle et une intégration dans les décomptes de subsides de 2011. Quelques réserves aussi par rapport à la dette du RAEC et à l'attente d'une réponse sur un litige avec la TVA avec un risque de créance de 257.000 euros, voilà.

Adopté à l'unanimité – 74^e annexe

52^e objet : Approbation condition de prêt et emprunt au profit de Mons Rénovation SA – 600.000 €. Cellule foncière

53° objet : Approbation de la structure « post cession » de la SA Mons Rénovation. Cellule foncière

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous allons nous abstenir pour les points 52 et 53.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, d'autres interventions ?

L'Assemblée passe au vote du point 52 qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

Adopté – 75° annexe

L'Assemblée passe au vote du point 53 qui donne le résultat suivant :

41 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

Adopté – 76° annexe

54° objet : Centre de Congrès. Acquisition de la parcelle sise à Mons, section A n° 191 D 8 appartenant à l'UMons. Cellule foncière

Adopté à l'unanimité – 77° annexe

55° objet : Opération de rénovation urbaine – Cour du Noir Lévrier – Amélioration de l'éclairage public. Approbation du cahier spécial des charges revu en fonction de la nouvelle législation. MP E/2013/RF/SUB.426.125/SD

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est sur le point 55 que je veux intervenir. C'est pour savoir dans quelle mesure les services de la Police ont été consultés pour l'éclairage public puisqu'il y a une demande des services de la Police d'être consultés quand il y a des

changements d'éclairage public, si évidemment l'éclairage public a un impact considérable sur la sécurité, c'était pour voir dans ce nouveau cahier de charges s'il y avait eu une consultation des services de Police.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Dans ce dossier, nous ne sommes pas au stade d'une consultation ou pas, nous sommes déjà venus avec ce dossier, il revient devant vous uniquement pour une modification du cahier des charges parce que nous attendons un subside et entre le moment où nous avons envoyé la demande de subside et où le dossier est revenu avec accord pour le subside, la législation sur les marchés publics a changé, donc nous avons dû adapter le cahier des charges sur la législation des marchés publics d'un dossier qui était déjà passé au Conseil communal.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous redemandez la parole ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais il me semblait qu'on avait fait la même intervention quand c'était passé au Conseil communal et je trouve que quitte à modifier le cahier des charges, ça aurait été peut-être l'occasion de consulter les services de Police mais en tout cas, il serait utile que pour les prochains dossiers ça soit fait de manière systématique puisqu'ils sont demandeurs et je pense que nous sommes tous d'accord autour de la table pour dire qu'il faut favoriser la sécurité à Mons et dans le Centre-Ville.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : L'objectif, si je puis me permettre, des services de Police, c'est d'avoir un niveau d'éclairage qui soit suffisant pour assurer un sentiment de sécurité optimal et donc c'est le but du projet qui est repris ici. Par rapport à la situation existante, je pense qu'il n'y a pas photo quant à l'approche qualitative qui va être générée par la réalisation de ce projet et donc d'une manière générale, c'est vrai d'ailleurs aussi pour les projets de parkings, les services de Police sont consultés que ce soit pour l'éclairage ou pour les systèmes de sécurisation par caméras. Pas de difficultés sur le point ?

Adopté à l'unanimité – 78^e annexe

56^e objet : Construction d'une salle CALVA à Havré – Raccordements gaz et électricité. Approbation des devis actualisés. MP E/2012/RF/832.700.00/LF

Adopté à l'unanimité – 79^e annexe

57^e objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.421.075.00/IH

Adopté à l'unanimité – 80^e annexe

58° objet : Aménagement de la Caserne de Ghlin – Mise en place d’une clôture intelligente.
 Approbation de l’avenant n° 2. MP E/2012.137.011.03/ER

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, d’abord une remarque de forme. J’étais déjà intervenu, je suis quand même assez frappé qu’on n’a toujours pas depuis quand même le nombre de mois, démilitarisé la caserne de Ghlin. Je m’étonne qu’on ait cette expression « caserne ». Je suis déjà intervenu alors qu’il y a une volonté très claire de moderniser l’Administration communale, d’assurer une amélioration, un caractère transversal et donc de donner à l’époque du wifi et de la numérisation, je dirai une image moderne, nous avons toujours un terme militaire. Alors, certains vont dire oui mais c’est par rapport au passé mais j’estime que dans une Administration communale, avoir une telle appellation hiérarchique, caserne de Ghlin, alors, j’ai une petite idée, je vois ici à Temploux, M. Fondu qui est un architecte de talent dont on va parler, qu’est-ce que je vois, rue Lieutenant-colonel Magnet. Bon, je ne sais pas si ce sera le Général Martin mais alors il faut être plus clair... Est-ce qu’on ne pourrait pas trouver, réfléchir pour une nouvelle appellation ? Franchement, ça c’est l’appellation de forme. Par ailleurs et nous vous rejoignons tout à fait, il faut économiser, rationaliser, simplement on nous a annoncé que ce serait des économies d’échelles, est-ce qu’on pourrait nous donner le total des investissements qui ont lieu dans la caserne de Ghlin parce que, encore une fois, ce n’est pas une critique mais eu égard aux avenants, aux investissements, il nous semble que l’addition commence à être très salée, voilà merci de nous communiquer aux chefs de groupe, le total des investissements depuis 3 ans, compte tenu des prix d’achat, des frais d’aménagement. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l’Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je pense que ça n’entre pas dans le cadre de ce dossier mais effectivement, si le Collège est d’accord, nous communiquerons les chiffres mais c’est une décision collégiale bien sûr, M. HAMBYE et donc nous en discuterons en Collège et nous reviendrons vers les chefs de groupe. Et pour le nom de la caserne, nous espérons que vous avez déjà des idées que vous pourriez éventuellement nous communiquer, si pas nous pourrions lancer un concours, pourquoi pas ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Comme dirait Clémenceau, quand j’ai un problème, j’ai deux solutions soit je fais une loi, soit je crée une commission, je suis pour la commission.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà une commission d’un intérêt majeur ! Pour notre part, nous travaillons et notamment sur ce dossier de la caserne et donc par rapport à votre demande sur le montant des investissements réalisés, je voudrais attirer votre attention

sur le fait qu'au-delà de l'achat, le Collège a voulu systématiquement, dans les deux budgets extraordinaires qu'il a eus, l'occasion d'examiner sous cette législature en la matière, mettre l'accent sur ce qui lui semblait essentiel, c'est-à-dire d'une part l'aménagement des douches qui permettront au personnel de pouvoir adapter son rythme de travail sur la journée en faisant en sorte que ces prises de douches soient assorties du temps de travail, c'est dans le cadre de la discussion avec les syndicats que nous avons entamée et d'autre part, sur la sécurisation du lieu. Le Collège a par ailleurs demandé une analyse financière globale quant au devenir de cette caserne et aux aménagements qui sont projetés, compte tenu des investissements sollicités par les services pour pouvoir faire la balance entre les différents sites qui vont faire l'objet de déménagements et qui sont occupés actuellement et des coûts d'investissements qui auraient été induits par une mise à niveau de ceux-ci et ce que représente l'investissement au sein de la caserne de Ghlin, sachant qu'il ne faut pas perdre de vue que l'état global des infrastructures qui accueillent nos services actuellement un peu partout à-travers le Grand Mons, pose également toute une série de difficultés et aurait nécessité de lourds investissements en termes de remises à niveau. Et donc, il y a un business-plan qui va être réalisé sous peu, il y a un bon de commande qui a été réalisé en la matière pour désigner un consultant de sorte que l'on puisse avoir une analyse financière globale, non seulement des coûts induits par la caserne mais aussi de ce qu'aurait représenté une remise à niveau des autres sites qui encore une fois, peuvent potentiellement représenter des investissements conséquents. Donc, c'est une approche globale qu'il faut avoir tout en ayant à l'esprit qu'évidemment ce sont des investissements conséquents de part et d'autre. Alors, sur le fond du dossier, donc pas de difficulté, donc approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité – 81^e annexe

59^e objet : Théâtre Royal de Mons – Salle « La Redoute » parachèvements et installations électriques. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013. 772.073.00/AB

Adopté à l'unanimité – 82^e annexe

Sortie de M. BONJEAN = 41 présents

60^e objet : Placement d'une nouvelle signalétique pour l'intra-muros et certains sites en extra-muros. Approbation de l'avant-projet. MP E/2012.569.075.00/CD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Comme évoqué en Commission, nous souhaitons avoir quelques éléments sur l'après Mons 2015 sur la manière qui vous permet d'engager les

subsidés sollicités. En effet, les subsides qui constituent 80% du budget pour réaliser ces signalétiques sont conditionnés au fait que les sites restent à vocation touristique pendant 15 ans. Nous souhaitons, effectivement, comme vous une revitalisation commerciale du Centre-Ville mais comment justifier que ces signalétiques qui indiquent la rue des Fripiers et la rue de la Coupe puissent être faites avec des subsides à vocation touristique. Enfin, pourquoi le choix de ces deux rues ? Les rues d'Havré, de Nimy, des Capucins aux commerces parfois fragilisés également méritent elles aussi d'être indiquées et méritent qu'on y amène le chaland. Voilà, on attend vos précisions à ce sujet-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? Non, alors, quelques éléments d'explication, donc, la garantie de 15 ans liée à cette nouvelle signalétique touristique qui vous est présentée ce soir, c'est la garantie qui est sollicitée de la part du SGT de manière classique lorsque celui-ci octroie des subsides aux autorités communales qui développent des projets qui sont éligibles dans son domaine d'activités, donc, ici en clair, on doit garantir que la signalétique restera effective sur le terrain pendant 15 ans pour justifier l'obtention et le maintien de ces subsides. J'attire votre attention sur le fait que la signalétique précédente d'ailleurs arrive au terme de ces 15 ans à l'horizon de Mons 2015 et donc c'est l'occasion pour nous de faire d'une pierre deux coups, d'avoir un renouvellement et de s'inscrire dans le cadre de Mons 2015. Quant aux choix qui ont été opérés et bien, vous l'aurez remarqué, donc, d'une manière générale, le Collège a souhaité limiter le nombre d'indications reprises dans cette signalétique afin d'être efficaces et de ne pas se disperser dans des sites qui sont jugés secondaires ou pouvant être atteints par d'autres sources d'informations. Pourquoi ces deux rues en particulier ? Tout simplement parce que dans le cadre de la discussion avec les commerçants, j'évoquais tout à l'heure que le Collège a à cœur d'entretenir les rues de la Coupe et des Fripiers sont deux rues qui ont été mises en avant tout particulièrement parce qu'elles ne bénéficient pas d'un flux piétons extrêmement important malgré leur qualité en termes d'offres commerciales et donc, il y a un problème de visibilité qui fait que depuis très longtemps, les commerçants insistent pour avoir un petit coup de pouce en termes d'orientation des chalands et donc, on s'est engagé dans le cadre du fameux plan du mois de mai que j'évoquais tout à l'heure à pouvoir mieux illustrer le caractère commercial de ces deux artères qui constituent, je vous le rappelle, pour les mois de printemps et d'été, une boucle piétonne avec le piétonnier et c'est là toute la distinction avec les autres rues que vous évoquez, c'est qu'ici, on est dans le cadre d'un piétonnier, d'une boucle piétonne souvent méconnue pour ce qui concerne ces deux artères secondaires mais donc, c'est l'objectif qui est poursuivi. Un élément global pour vous dire tout de même notre

satisfaction par rapport à l'aboutissement de ce dossier, c'est un dossier important, je pense qu'il ne fait aucun doute que c'est une des faiblesses de notre Ville pour le moment que la manière dont sa signalétique est organisée que ce soit la signalétique directionnelle, la signalétique piétonne, la signalétique événementielle ou celle des parkings et que le projet qui vous est présenté a été longuement étudié, discuté avec l'ensemble des services avec le Collège et permettrait de penser que c'est un beau projet qui est sobre, efficace, modulable et qui, on l'espère permettra d'accueillir nos visiteurs en 2015 de la meilleure manière qui soit. Voilà, est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques ? Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On se permet quand même d'avoir des questions par rapport au devenir de certains bâtiments comme notamment le 106, est-ce qu'il va maintenir sa vocation touristique à l'avenir et alors, même si on voit l'intérêt sur la nécessité au niveau de la rue des Fripiers ou de la rue de la Coupe effectivement d'y orienter le chaland, je ne vois pas en quoi, cela reste des rues à vocation touristique, bon, est-ce que c'est en se justifiant par rapport à des immeubles classés, donc, d'après ce que je lisais dans le dossier, il faut que ce soit des éléments à vocation touristique, bon, des parkings, on peut l'entendre, que ce soit utile pour le touriste, si vous me garantissez qu'il n'y a pas de problème avec le subsidé, il n'y a pas de souci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : L'idée, c'est vraiment que ce soit des lieux remarquables, d'intérêt, qui puissent susciter un flux de la part des visiteurs, des piétons, et donc, c'est comme cela que le projet a été pensé et donc, ici, le caractère touristique, il est intrinsèque à la signalétique elle-même telle qu'on l'a pensée et donc, par rapport à l'avenir des bâtiments, cela, c'est un tout autre débat, le 106, c'est le siège de la Fondation, il fait l'objet, d'une réflexion dans le cadre de Mons 2015 et de la période qui sera postérieure à Mons 2015, on n'est pas du tout dans une approche touristique puisque ce bâtiment n'est pas financé par le SGT mais par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre des infrastructures culturelles et de la même manière que le SGT le demande, l'Administration des Infrastructures Culturelles de la Fédération sollicitera également les autorités compétentes que ce soit la Ville ou la Fondation pour garantir le caractère culturel du site durablement compte tenu des subsides dont il a bénéficié et donc, tout cela fera l'objet d'une réflexion qui est déjà en cours d'ailleurs quant au devenir du bâtiment mais qui encore une fois est indépendante du dossier qui vous est proposé ce soir. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

61° objet : Marché conjoint d'emprunts et d'escomptes pour le financement des dépenses d'investissement (Ville de Mons, Régie foncière, Régie Communale Autonome, CPAS de Mons et Zone de Police Mons Quévy). Approbation des conditions du marché et du mode de passation. MP 0/Marché fin.2014/MRU

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En relation avec la motion que l'on a présentée sur les clauses des marchés publics, on souhaiterait que des clauses éthiques soient ajoutées à ce marché, donc, pour avoir des investissements, des garanties, à la manière dont il se passe par rapport à ce genre de critères, je ne sais pas si c'est possible d'ajouter ce type de clauses ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin des Finances.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour votre question. Oui par rapport à cet élément, on ne peut pas indiquer tel quel de manière trop restrictive pour une raison légale, je n'ai pas dit que l'on n'allait pas le mettre, j'ai dit de manière trop restrictive, si par exemple, on l'amène de manière exclusive, et bien, dans ce cas-là, cela pourrait avoir pour conséquence de ne désigner qu'une seule, il y a une banque qui est bien connue sur le marché, d'ailleurs, il faut voir si elle la capacité d'accueillir l'ensemble de nos crédits mais il ne faut pas en tout cas, quand on détermine des critères, cela, c'est le risque que l'on doit éviter, que lorsqu'on détermine des critères, on se dirige vers uniquement un organisme financier par contre et là, nous suivons de telles prérogatives, on peut bien entendu demander à l'organisme bancaire avec lequel on travaille, expressément de ne pas investir par exemple dans le commerce d'armes ou dans d'autres types d'activités que l'on pourrait juger comme plus délicates en tout cas pour une institution publique. Nous avançons de cette manière-là dans les contrats que nous concluons avec Belfius en tout cas précédemment puisqu'ici, le marché va être ouvert et ce sera un élément qui sera pris en compte dans le cadre du cahier des charges mais encore une fois, on ne peut pas non plus faire en sorte que ce soit très restrictif, donc, on peut expressément indiquer des secteurs dans lesquels on ne souhaite pas que l'investissement se fasse mais on ne peut pas de manière générale avoir une phrase qui nous dise, « il faudrait que l'investissement lui-même soit éthique » parce que c'est un élément qui

1. n'est pas nécessairement objectivable puisque ce qui est éthique pour l'un ne l'est pas nécessairement pour l'autre dans toute une série de domaines, je prends le domaine des alcooliers par exemple, est-ce qu'investir dans des sociétés qui produisent de l'alcool, est-ce que c'est éthique ou pas ? Pour certains, cela poserait des problèmes pour d'autres pas et l'autre élément, c'est qu'effectivement, on ne peut pas restreindre les conditions de marché à un point tel qu'uniquement un voire deux opérateurs puissent uniquement y répondre mais on

doit ouvrir le marché de la manière la plus large possible. Enfin, je conclurai là-dessus, ne perdez pas de vue un élément qui est les conditions de marché concrètes à l'heure actuelle, en Belgique, quelles que soient les communes, le nombre d'organismes bancaires qui peuvent répondre à ce genre d'appel et qui souhaitent le faire, ce sont en général Belfius, de plus en plus mais dans une moindre mesure, ING et de manière encore plus anecdotique BNP Paribas Fortis, pour le reste, c'est vraiment pour la petite histoire, il y a trois ans, une banque chinoise avait demandé notre cahier des charges, il n'y avait pas eu de suite derrière mais pour le reste, on a rarement, enfin, on a jamais eu jusqu'à présent pour le dire très concrètement au même titre que les autres communes un autre opérateur bancaire qui a soumissionné à ce type de marché.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Sans vouloir anticiper le débat que l'on aura avant le prochain Conseil, je pense qu'il y a deux manières de travailler, donc, on peut évidemment travailler par l'intermédiaire de clauses et donc, effectivement, on ne peut pas avoir quelque chose de trop restrictif parce qu'effectivement, on va peut-être déjà limiter le nombre de banques qui pourront nous répondre, donc, on n'aura peut-être même pas de réponse, d'autre part, on doit rester effectivement au niveau de la législation européenne, on peut aussi travailler par l'intermédiaire de critères d'attribution et alors là, donc, si on attribue un pourcentage peut-être 30% des points à l'aspect financier des choses comme vous l'évoquiez qui est très important évidemment. On peut attribuer 10 % des points à des critères éthiques et donc, la banque qui ne répondra pas à ces critères perdra des points, elle en gagnera peut-être d'autres à d'autres niveaux et alors, on pourra envisager cet élément-là pour ne pas seulement envisager la question du prix dans les marchés publics comme je l'expliquais dans la motion. Maintenant, pour en revenir à la banque par l'intermédiaire de laquelle nous travaillons qui est Belfius, à Braine-l'Alleud, elle a proposé un placement, un investissement éthique pour un marché public qui avait été proposé, donc, je pense que ce sont des choses qui sont possibles, les critères doivent être effectivement respectueux de la législation européenne, maintenant, quand on utilise également tout ce qui est label, des labels qualités, bon, là, c'est plutôt un critère éthique mais quand on utilise un label qualité, si on donne son équivalent en terme de type de critère, on détaille qu'elle est l'objet du label, il n'y a pas de problème au niveau du respect également de la législation. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un dernier mot de l'Echevin des Finances.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Oui, effectivement, par rapport aux éléments que vous avez ajoutés, juste, dans le débat, un élément de clarté mais vous l'avez fait d'ailleurs

vous-même mais il faut bien distinguer les critères éthiques quand il concerne l'organisme financier ou s'il concerne le produit proposé par l'organisme financier, donc, on est bien d'accord, ici, que ce sont des critères sur les produits qui sont proposés non pas sur l'organisme qui y répond mais cela pour être totalement complet, ce sont des éléments qui arrivent souvent dans la phase contractuelle puisqu'une série de produits qui seront proposés n'existent même pas nécessairement au moment où le marché est passé, donc, on a des critères comme vous l'avez dit de prix, on a également des critères et ils sont extrêmement importants de service, c'est-à-dire dans la gestion active de la dette, dans la capacité à comprendre les finances communales et être compatibles avec l'ensemble des contraintes qui s'appliquent aux organismes communaux mais donc, les éléments dont vous parlez, on va y être attentifs bien entendu, vous avez raison mais ils arrivent bien souvent dans la phase contractuelle et sont difficiles à intégrer au niveau du marché puisqu'on choisit un organisme financier et non pas les produits que cet organisme financier va nous proposer.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On pourrait alors envisager qu'un pourcentage donné des marchés proposés répondent à ce type de critère, je ne sais pas de quelle manière mais je pense que cela est envisageable si effectivement, ce n'est pas possible pour tous les produits.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de toute façon d'en discuter dans le cadre du groupe de travail que l'on va mettre en place, je pense que ce sera l'occasion de passer tous les types de marché en revue y compris ceux-ci. Sur le point en tant que tel, est-ce qu'il y a des difficultés, donc à part, l'abstention de M. BEUGNIES.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

Adopté – 84^e annexe

62^e objet : Cimetière de Mons – Acquisition de stèles de signalisation des pelouses.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
E/2013.878.258.00/JP

Adopté à l'unanimité – 85e annexe

63° objet : Administration communale – Acquisition de défibrillateurs automatiques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.104.012.00/RM

Adopté à l'unanimité – 86e annexe

64° objet : Bureau d'études Bâtiment – Acquisition d'un véhicule supplémentaire pour surveillants de chantier. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.025.00/EV

Adopté à l'unanimité – 87e annexe

65° objet : Service Voirie – Acquisition d'un véhicule supplémentaire. Approbation de l'investissement et du recours au SPW. MP E/2013.421.074.00/EV

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, ici, nous voudrions aussi évoquer toujours par rapport finalement à l'aspect marché public, une alternative d'un marché de service, on l'avait déjà évoqué au Conseil communal précédent, donc, plutôt que de fonctionner par l'intermédiaire de l'achat d'un véhicule, on souhaiterait voir évaluer une alternative qui serait, donc, l'attribution d'un marché de service type « carshaying » plutôt que l'achat de ce véhicule, donc, cela permettrait d'analyser la notion de coût du cycle de vie et donc, une estimation des coûts comparés permettrait d'avoir une vision un tout petit peu différente et aussi d'atteindre d'autres objectifs par rapport à la société qui est par exemple, la mise à disposition de véhicules supplémentaires pour les personnes qui souhaitent utiliser des services de véhicules partagés type « cambio » donc, non seulement on aurait un aspect environnemental intéressant mais également un win-win avec l'utilisation d'un service pour les services publics et quelque chose qui serait utilisable hors heures de bureau par la population.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme on l'avait déjà indiqué au Conseil précédent lorsque nous avons abordé l'acquisition de plusieurs véhicules pour la Ville, je me souviens, avoir quand même dit que par moment, c'était difficile de partir avec ce principe de véhicules partagés puisque nous avons des véhicules très spécifiques dans le cadre de l'Administration que déjà comme cela, dans les points qui suivront, on voit que les services doivent se partager le même véhicule alors recourir comme on l'avait indiqué à un marché de service par rapport à cela, cela nous semblait assez compliqué, donc, voilà mais pourquoi pas, effectivement,

comme on aura l'occasion de discuter ensemble des différents marchés publics, on pourra toujours analyser la situation mais cela me paraît quand même assez compliqué pour des véhicules spécifiques à un moment donné de recourir à ce type de procédure mais enfin, on peut toujours regarder.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, il s'agit, ici, d'une berline, donc, ce n'est pas un véhicule qui est très spécifique et on a eu écho que sur certains véhicules qui sont entretenus par la Ville, il y a des très faibles kilométrages, donc, ce qui prouverait une utilisation qui ne serait peut-être pas incompatible avec ce type de service et alors, ce que je trouverais vraiment intéressant, donc, c'est avoir cette analyse de coût de cycle de vie pour voir si même en terme de budget, la Ville n'aurait pas à y gagner.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Un dernier mot de l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, dans ce cas-ci, c'est dans l'acquisition d'une berline mais je faisais le lien avec plusieurs points où on est en train d'acquérir des véhicules et donc, déjà comme cela, on achète un véhicule pour plusieurs surveillants de chantier, donc, à un moment donné si on veut effectivement que le travail soit bien suivi, il est parfois utile que chacun puisse avoir son véhicule et déjà comme cela, ce n'est pas le cas puisqu'on est en train de rénover le parc, on roule parfois avec des véhicules assez vétustes et quand on fait ce lien parce qu'effectivement, moi, j'ai déjà entendu cela, un contrôle, une vérification sur peu de kilomètres, il faut quand même savoir que ces véhicules sont utilisés par beaucoup de conducteurs et donc, un véhicule utilisé par beaucoup de conducteurs souffrent et donc, à un moment donné, même s'il n'y a pas beaucoup de kilomètres, il faut quand même vérifier, je ne suis pas mécanicienne mais enfin, j'ai quand même posé ces questions-là et c'est ce qu'il me revient, donc, je fais assez confiance à notre service garage au niveau de la Ville.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. BEUGNIES, M. MARTIN

2 ABSTENTIONS : Mmes DE JAER, MARNEFFE

66° objet : Service Bâtiment – Acquisition d’une fourgonnette vitrée. Approbation de l’investissement et du recours au SPW. MP E/2013.136.048.00/EV

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. BEUGNIES, M. MARTIN

2 ABSTENTIONS : Mmes DE JAER, MARNEFFE

Adopté – 89° annexe

67° objet : Acquisition de matériels de pavoisement (mats et drapeaux) pour le Service Gestion des Biens. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.138.049.00/MRU

Adopté à l'unanimité – 90e annexe

68° objet : Rénovation urbaine – Amélioration de l’éclairage public au Quartier de Messines. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2008.SUB.426.060.00/BD

Adopté à l'unanimité – 91e annexe

69° objet : Rénovation des sépultures des 2 guerres dans les cimetières de Ghlin et de Nimy. Approbation du cahier spécial des charges revu en fonction de la nouvelle législation sur les marchés publics. MP E/2012.SUB.878.400.00/BD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. ANDRE.

M. André YVES, Conseiller : Une petite remarque connexe par rapport à la rénovation des stèles au cimetière de Nimy. Je voudrais attirer l’attention sur le cimetière de Saint-Symphorien, donc, il y a une jolie petite église sur la Place de Saint-Symphorien avec un ancien cimetière autour et les stèles sont maintenant dans un très mauvais état, donc, cela vaudrait peut-être la peine de faire quelque chose avant le 04 août.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ecoutez, on en prend bonne note. On est de toute façon attentif à l’entretien des sépultures.

Adopté à l'unanimité – 92e annexe

70° objet : Station de relèvement et d'assainissement dit des Grands Prés (Initialis).
Approbation du dossier technique, de l'estimation et de la prise en charge de la quote-part
Ville. MP E/2013.482.095.00/SD

Adopté à l'unanimité – 93e annexe

71° objet : Elagage et abattage d'arbres le long des voiries 2012 (6 lots). Approbation de la
modification du mode de passation du marché. (Procédure d'urgence). MP
E/2012.421.052.00/GMS

Adopté à l'unanimité – 94e annexe

72° objet : Waux-Hall – Aménagement d'un agoraspace. Approbation des conditions du
marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché.
MP E/2014/PGV/832.400/LF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Si en pratique, nous estimons que les tennis du
Waux-Hall méritent, en effet, une réaffectation, nous regrettons que ce projet d'agoraspace
financé via la Politique des Grandes Villes ait été monté sans concertation avec l'Echevinat
des Sports et donc, sans analyse d'un besoin en infrastructure sportive. Nous souhaiterions,
dès lors, plus de transversalité dans les politiques pour une réelle mise en place de la politique
de sport pour tous, comme évoqué en Commission, il serait intéressant pour des sites comme
le Waux-Hall d'envisager du matériel visant tant à un public jeune qu'à un public plus âgé, un
public d'homme, des femmes, de personnes à mobilité réduite. Loin de moi l'idée de limiter
l'accès à un terrain de basket au seul jeune homme mais dans les faits, cela reste ce qu'on
observe d'où l'idée d'une réflexion aussi sur un jumper budgeting en matière de sports. Voilà,
je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, je précise que le dossier a
été approuvé par le Collège et vous est présenté par le Collège et donc il n'y a pas de
défiance de concertations en interne, tout ça a été réfléchi, analysé et débattu à la fois avec
les services et en séance du Collège. Sur le vote du point, est-ce qu'il y a des difficultés ?

Adopté à l'unanimité – 95e annexe

73° objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place – Amélioration de l'éclairage.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP
E/2007.SUB.426.050.00/VT

Adopté à l'unanimité – 96e annexe

74° objet : Billetterie unique – Marché conjoint avec le Manège. Approbation du cahier spécial des charges et demande de subsides. MP E/Mons 2015/2013.569.043.00/NGP

Adopté à l'unanimité – 97e annexe

75° objet : Adhésion à la convention SPW – TIC (Département des technologies de l'information et de la communication) visant l'hébergement informatique externalisé. MP Convention hébergement/NGP

Adopté à l'unanimité – 98e annexe

76° objet : Travaux d'extension du cimetière de Saint-Denis. Approbation de l'avenant n° 2. MP E/2010.878.240.00/GMS

Adopté à l'unanimité – 99e annexe

77° objet : Renouvellement du parc informatique – Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à la Province de Hainaut et à la Centrale d'achat ASBL GIAL. MP E/2013.104.010.06/JP

REMIS

78° objet : Pavillons du site Epinlieu – Mise en conformité des installations gaz. Rectification décision du 22/10/2012. MP E/2012.835.176.00/LF

Adopté à l'unanimité – 100e annexe

79° objet : Acquisition d'un lave-vaisselle industriel. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.351.060.06/GC

Adopté à l'unanimité – 101e annexe

80° objet : Entretien des cours d'eau non navigables (2012). Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2012.449.062.00/MF

Adopté à l'unanimité – 102e annexe

81° objet : Fonds d'investissement des Communes 2013-2016 – Plan d'Investissement de la Ville de Mons – Approbation des estimations revues suite aux remarques du délégué du SPW. MP A/20522/ Plan Invest 2013-2016/ML

Adopté à l'unanimité – 103e annexe

82° objet : Stabilisation et restauration du pont surplombant la rivière « Trouille » et des abords au lieu dit « Cascade d'Hyon » - Phase I. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2008.SUB.482.070/BA

Adopté à l'unanimité – 104e annexe

83° objet : CIHM – Mission complémentaire réalisation multimédia. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013.762.189/VT

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

Adopté – 105° annexe

84° objet : Abords du BAM et site des anciennes sanisettes de la rue Neuve – Travaux de sécurisation des abords, assainissement et traitement des zones découvertes. Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2012.137.009/MM

Adopté à l'unanimité – 106e annexe

85° objet : Revitalisation urbaine – rue de la Clef – Nouvelles convention commune-promoteur suite au changement de partenaire privé. Gestion Territ. et Économique UR2013

Adopté à l'unanimité – 107e annexe

86° objet : Avenant au contrat-programme ORCW. Gestion des Assoc. AM

REMIS

87° objet : Règlement applicable aux logements à créer, à Mons. Adoption. Gestion Territ. et Economique UR/2013/Directive Logements

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous sommes tout à fait favorables à ce type de règlement qui permet de lutter clairement contre le phénomène de développement de kots, de divisions de maisons unifamiliales en multiples petits logements, nous sommes également favorables à tout l'aspect vision de la typologie des logements. Nous regrettons par contre l'absence d'éléments par rapport à tout ce qui est de guide sur l'aspect énergétique des bâtiments. Notamment en France, il y a toutes sortes de réflexions sur l'aspect rénovation des bâtiments notamment pour les immeubles qui sont mis en location pour essayer de pallier à toute la précarité des locataires sur l'aspect énergétique. Alors, il pourrait y avoir notamment des revendications des guides sur tout ce qui est individualisation des frais énergétiques, je sais que c'est une obligation légale néanmoins ce serait intéressant de revenir là-dessus au

niveau de cette note, des obligations également d'informations des locataires sur les coûts du chauffage qui ne seraient pas inclus dans les loyers. Par ailleurs, nous souhaiterions que soient envisagées dans les cas où il y a des permis d'urbanisme, dans les cas où il y a revente des logements, des obligations par rapport aux logements qui sont de véritables passoires énergétiques. Tout ce qui est directives sur les performances énergétiques des bâtiments obligent la réalisation d'audits pour les logements qui sont revendus donc à partir de ces audits, il y a moyen d'identifier tous ces logements qui sont des passoires énergétiques et donc viser, de manière plus stricte, tous les logements qui sont de type EFG et envisager quelques obligations qui pourraient être, par exemple dans le cadre d'aménagements de combles, obliger l'isolation de la toiture. On pourrait aussi faire le lien avec toute la politique de salubrité qui est envisagée dans la note. En effet, un logement mal isolé est un logement dans lequel il y a des développements de moisissures, des problèmes de pollution intérieure, c'est également des logements dans lesquels les personnes devront parfois utiliser des poêles à gaz dans lesquels il y a parfois des problèmes de Co, parfois des poêles à charbon donc je pense qu'il y a des choses à faire au niveau local à ce sujet-là et ce serait intéressant d'envisager, au sein de ce règlement, des critères énergétiques pour donner la chance aux personnes les plus précarisées d'avoir un logement décent. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, nous ne pouvons que rejoindre le Collège dans son souci de lutter contre certains excès, marchands de sommeil et certains, je dirai, exploitation de l'homme par l'homme et donc, mettre des critères minimaux en termes de salubrité, en termes de m², je crois qu'on ne peut que se réjouir. Peut-être deux précisions, je crois que vu la charge de travail que ça crée, il faut et je l'ai dit dès le premier Conseil communal je crois en 2007, il faut davantage donner de moyens au service de l'urbanisme parce que c'est très bien de dire et c'est une facilité du législateur de dire on va faire un règlement, il faut se rendre compte que ça demande un investissement humain énorme et je crois qu'il faut sans cesse renforcer les services de l'urbanisme. Par ailleurs, j'ai ouï dire que les services des pompiers actuellement étaient un peu dépassés par les événements et donc ils ne remettaient pas leurs avis dans des délais pour les permis d'urbanisme. Encore une fois, ce n'est pas pour mettre en cause qui que ce soit mais c'est pour améliorer le bon fonctionnement des services communaux qui dans la grande majorité donnent satisfaction. Et enfin, peut-être une dernière remarque, je crois que ce qui est important dans le règlement, c'est de tendre vers l'annulation globale mais il faut essayer, éviter de garder à l'esprit et pas à la lettre. On m'a raconté voici moins d'un mois que la personne avait dû démonter sa salle de

bains parce qu'il manquait 3 cm à sa porte. Et donc, je crois qu'il faut essayer d'appliquer ce règlement dans l'esprit éveillé à lutter véritablement contre ces propriétaires qui exploitent la situation de précarité des gens, qui en tirent un profit maximum mais quand on se rend compte que le propriétaire globalement fait des efforts, qu'il y a un plan annuel ou pluriannuel d'investissements, je crois que faire déplacer la porte de la salle de bains parce qu'il manque 4 cm, je crois que là, c'est un exemple, je crois qu'il faut essayer d'encourager ceux qui investissent et de pénaliser les profiteurs et ceux qui en profitent, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autres interventions ? Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais d'abord souligner le caractère assez positif des interventions par rapport à ce règlement que je soumetts à l'approbation de notre Assemblée, règlement qui constitue une priorité majeure du Collège, à savoir garantir aux citoyens montois actuels et futurs un logement décent. Je voudrais également rappeler que ce règlement et cette résolution finalement elle se retrouve dans toute une série de documents stratégiques importants pour la Ville, je pense au schéma de structure communal, au règlement communal d'urbanisme, à la déclaration d'intentions en matière de logements que vous avez approuvé ici dernièrement ainsi qu'à la déclaration de politique pour l'année 2013. Alors, concernant les différentes questions, Mme MARNEFFE a posé la question de la performance énergétique, il faut savoir que dès qu'un logement doit être créé ou rénové, il y a évidemment une procédure d'obtention du permis d'urbanisme au cours de laquelle ce type d'élément est évidemment analysé en regard de la législation en vigueur notamment au niveau wallon. Ceci dit, comme vous le soulignez, toute une série d'éléments ou de guides pourraient être réalisés, pourquoi pas mais alors ça ne pourrait pas se retrouver dans un document tel que celui-ci qui est tout de même un document contraignant, c'était vraiment une volonté forte du Collège de lutter contre les marchands de sommeil qui finalement finissent par limiter vraiment l'attractivité de notre Ville et comme ça a été souligné par M. HAMBYE, se focalisent sur la population la plus précarisée de celle-ci et donc l'objectif c'était vraiment celui-ci. Maintenant, pourquoi ne pas envisager dans le cadre d'un guide ou d'une information, qu'on pourrait encore donner à l'ensemble des habitants. Pour ce qui concerne les moyens à affecter au niveau des services, oui, nous essayons de faire évidemment tout le travail qui faut en la matière eu égard aux difficultés financières au niveau de la Ville mais je ne parlerai pas uniquement des services de l'urbanisme, je pense que le service de logements est également un service important qui, dans le cadre de la rédaction de ce règlement a pu être vraiment d'une efficacité aussi importante et c'est clair que dans le cadre de la réorganisation et des propositions que nous pourrons vous faire dans les

prochaines semaines, il y aura également des éléments positifs en la matière. Mais donc, je voulais vraiment souligner ces éléments par rapport aux interventions de mes collègues.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Un mot complémentaire pour vous dire que par ailleurs, au-delà du travail de la cellule urbanisme, c'est la cellule logements qui sera en première ligne dans l'application des différents règlements que nous mettons en place en la matière et que celle-ci fait l'objet actuellement d'un renfort significatif de la part du Collège pouvoir multiplier les contrôles sur le terrain et je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour vous dire que depuis le mois de mai, ces contrôles se sont très fortement intensifiés, notamment dans le quartier de la gare, périmètre de la Place Léopold jusqu'à y compris la rue Notre-Dame, que ces contrôles donnent lieu à des mesures significatives, que des arrêtés d'inhabitabilité sont adoptés, permettent de reprendre pied dans ce quartier. La Ville a elle-même décidé d'acheter l'un ou l'autre bâtiment pour montrer l'exemple et si j'en crois un reportage diffusé sur TELE MB il y a peu, il semblerait que toute cette politique et ces réglementations spécifiques à notre Ville, fassent fuir ces marchands de sommeil que nous ne voulons précisément plus voir dans notre Ville. Je m'en réjouis et je pense que c'est l'objectif que le Collège poursuit avec acharnement et vous pouvez compter sur nous pour multiplier encore ces contrôles et veiller à réintégrer un logement de qualité, notamment dans le centre ville mais aussi dans le centre des villages fusionnés, parce qu'il n'y a pas que le centre de Mons qui est concerné par cette déstructuration du bâti et cette politique de boîtes aux lettres fictives qui démolissent certains de nos quartiers. Sur le vote du projet, y-a-t-il des difficultés ? J'imagine que non, c'est l'unanimité ? Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité – 108^e annexe

88^e objet : ASBL LE MANÈGE. MONS. Compte et bilan de l'exercice 2011. Approbation.
Gestion f. C/C2011

Adopté à l'unanimité – 109^e annexe

89^e objet : ASBL BARBIANA. Compagnie théâtrale. Compte et bilan de l'exercice 2011.
Approbation. Gestion f. C/C2011

Adopté à l'unanimité – 110^e annexe

90^e objet : ASBL LE MANÈGE. MONS. Budget de l'exercice 2012. Approbation.
Gestion f. C/B2012

Adopté à l'unanimité – 111^e annexe

91° objet : ASBL BARBIANA. Compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012

Adopté à l'unanimité – 112e annexe

92° objet : ASBL LE MANÈGE. MONS. Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013

Adopté à l'unanimité – 113e annexe

92° objet bis : Par urgence. Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur – Modifications suite aux remarques du SPW. Gestion Territ.et Économique CCATM

Sortie de M. DI RUPO et HAMBYE = 39 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES, abstention ? Pas d'autres

remarques ? Le point est donc approuvé moyennant cette abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. TONDREAU, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

Adopté – 114° annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous passons maintenant aux interpellations et nous commençons, si vous le voulez bien, par celle de Monsieur le Conseiller Richard MILLER. Je vous en prie.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Mon interpellation est adressée à Madame l'Echevine de la Culture, Mme KAPOMPOLE.

Mme l'Echevine, comme nos 73 collègues du Parlement Wallon, dont Mme HOUDART, vous avez reçu comme moi, de la part du Ministre-Président, M. DEMOTTE, un exemplaire de l'ouvrage collectif publié sous la direction d'un historien liégeois, Bruno DEMOULIN et intitulé « Histoires culturelles de la Wallonie ». Si j'ai commencé par rappeler que nous avons reçu ce livre en tant que parlementaire, ce n'était pas pour insister sur l'aspect cadeau, c'est évidemment pour insister sur l'aspect officiel. C'est donc bien le Gouvernement wallon

qui remet à chaque parlementaire wallon un livre sur l'état de la situation culturelle en wallonie. Il s'agit d'un instrument important, pas seulement de l'histoire de la wallonie, mais aussi de l'avenir. L'ouvrage est superbe, il est même fort fort bien illustré, je l'ai pris avec moi, le voici. Sur le contenu des textes et des analyses et des points de vue des différents auteurs, évidemment, je ne me prononcerai pas, il appartient à chaque lecteur d'estimer si oui ou non l'ouvrage remplit ses ambitions éditoriales et scientifiques. Malgré le plaisir réel que l'on peut éprouver en lisant l'ouvrage, en découvrant avec lui mille et une facettes de la culture wallonne, je ne peux pas faire silence sur un manquement étonnant, étonnant car le livre est extrêmement précis sur de très nombreux points historiques, politiques et institutionnels, voire même administratifs. Il y a énormément de renseignements, pourtant, il lui manque une mention qui, compte tenu du sujet, ne peut pas être considérée comme innocente. On n'y trouve, en effet, aucune mention, on aurait même pu s'attendre à davantage qu'une mention, on aurait même pu s'attendre à une analyse complète, mais, bref, on ne trouve aucune mention du fait que la mission de capitale culturelle de la Wallonie a été confiée à la Ville de Mons, confiée à la Ville de Mons d'abord par une répartition politique des compétences entre les Bourgmestres des quatre grandes villes de Wallonie, mais ensuite et surtout, en 2002, à mon initiative et avec l'appui de Rudy DEMOTTE par un texte approuvé par le Gouvernement de la Communauté Française, dirigé par Hervé HASQUIN, au sein duquel nous étions tous deux Ministres, Rudy DEMOTTE et moi-même, ayant en partage des compétences culturelles. Ce texte a été concrétisé par une convention signée le 4 décembre 2002 entre la Communauté et les Autorités communales montoises, dont notre Bourgmestre en titre, M. DI RUPO et votre prédécesseur, M. DEPLUS, le 4 décembre 2002. Ce titre est d'ailleurs mentionné dans le tome IV de l'encyclopédie du Mouvement wallon, publié par l'Institut Jules DESTREE. Alors, comment expliquer l'oubli des historiens wallons liégeois ? Comment comprendre qu'un livre qui n'entend rien négliger des réalités culturelles wallonnes, n'y consacre même pas un développement s'interrogeant sur le sens d'une telle décision, sur les missions qui sur cette base, devrait être celle de notre Ville, etc. Comment interpréter un oubli, un tel acte manqué, alors que ce titre de capitale culturelle de la Wallonie a été notamment pris en compte par les autorités européennes, dans le choix de Mons comme capitale culturelle européenne 2015 et que cette mission européenne, qui est quand même une première pour une ville wallonne, fait, elle, l'objet d'une citation de 3 mots – page 222 ? On ne peut donc quand même pas dire que la mission de capitale culturelle de la Wallonie qui a été accordée à la Ville de Mons et on ne peut pas dire non plus que la mission de capitale européenne de la culture ait retenu fort l'attention des différents auteurs ? Vous ayant entendu

déclarer, Mme l'Echevine, lors d'un débat sur la culture organisée par l'UCL Mons, qu'en tant qu'Echevine de la Culture de Mons, vous entendiez insister sur cette mission de capitale culturelle de la Wallonie, laquelle selon vous est appelée à durer et devrait permettre de pérenniser Mons 2015 ? Je voudrais entendre votre réaction, d'autant plus que Mons a soutenu financièrement la réalisation de ce livre, je signale, en outre, que celui-ci est entièrement accessible sur le portail informatique officiel de la Wallonie. Donc, je regrette, ce n'est pas une simple erreur d'appréciation, il y a vraiment, à travers cet outil la volonté de mettre en avant ce qu'est la culture wallonne et j'ai le sentiment qu'il y a eu la volonté d'ignorer, d'occulter, d'éteindre, de ne pas tenir compte des missions propres à la Ville de Mons qui pourtant a financé ou en tout cas, en partie, ce livre. Je ne vais pas vous demander à combien s'élève la participation financière de la Ville, là n'est pas le problème, mais je voudrais entendre votre réponse sur ce qui me paraît être une occasion manquée au niveau de l'ouvrage et d'autant plus que cet ouvrage est entièrement disponible sur Internet. Je vous remercie Madame l'Echevine pour vos éléments de réponse.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Monsieur Miller. Mme KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, M. le Bourgmestre. Cher M. MILLER, vous me permettez tout d'abord de vous remercier pour cette interpellation qui me permet une nouvelle fois de rappeler, comme je le fais d'ailleurs à chaque occasion qui m'est offerte, le statut de capitale culturelle de la Wallonie, dont jouit la Ville de Mons. Je pense que c'est important de le rappeler pour l'ensemble des citoyens, montoises, montois avant même des citoyens wallons. Au-delà des clivages politiques, cette interpellation me conduit aussi à souligner le rôle essentiel que vous avez joué en qualité de Ministre de la Culture, afin de conforter Mons dans son titre de capitale culturelle de la Wallonie. L'occasion est belle d'ailleurs de rappeler aussi le rôle joué par le Bourgmestre de l'époque, feu Abel DUBOIS, dans le cadre de cette désignation. Alors, comme vous, je m'étonne, je regrette que Mons n'apparaisse pas dans ce superbe ouvrage, en tout cas, en tant que capitale culturelle de la Wallonie. Je comprends qu'il s'agisse d'une initiative privée, d'un ouvrage scientifique publié par le fond Mercator, sur la base des contributions de spécialistes de nos universités et qu'il ne s'agit nullement d'un ouvrage commandé par le Gouvernement Wallon, même si, comme vous le soulignez, nous l'avons reçu sur nos bancs de parlementaires. Le coordinateur de l'ouvrage, le professeur Bruno DUMOULIN de l'Université de Liège, à la recherche de fonds, a comme c'est fréquent donc, recherché différents soutiens financiers et la Wallonie, via la présidence du Gouvernement, le Fédéral, via la Loterie nationale, à l'initiative de son Ministre de Tutelle de l'époque, M. REYNDERS, alors toujours dans sa période liégeoise

d'ailleurs et que vous connaissez très bien, ont décidé de soutenir cette initiative, à l'instar de la Ville de Mons. Mais je voudrais quand même rappeler que le Gouvernement wallon ne s'est en aucun cas mêlé de l'initiative et d'ailleurs, je pense que vos collègues, au Parlement, auraient certainement souligné une intervention de nature politique si le Gouvernement avait rappelé à l'ordre l'un ou l'autre des contributeurs. Et comme il vous l'a dit dans sa réponse à votre question orale, le Ministre Président Rudy DEMOTTE a même repoussé la proposition de l'éditeur de rédiger la préface du livre estimant qu'un mot du Ministre-Président ou un soutien du Gouvernement wallon n'aurait rien apporté à l'ouvrage qui se veut une carte de visite de la Wallonie et non d'une de ses Instances, en particulier. Concernant Mons, son statut de capitale culturelle et sa promotion, je dirai que le Ministre Président – il vous l'a dit également – ne manque jamais une occasion de le mettre en avant, comme ce fut encore le cas lors de l'inauguration du 106 où il évoqua non seulement les éléments que vous reprenez mais aussi le rôle joué par Mons lors des présidences belges de l'Union européenne en 2010 mais aussi et déjà en 2001 où à l'initiative de notre actuel Bourgmestre en titre, les débats furent à la base de la réflexion sur l'exception culturelle. Alors, pour ma part, comme vous l'avez rappelé vous-même, chaque occasion, chaque débat, chaque prise de parole qui concerne évidemment la vie culturelle montoise me permet de rappeler si besoin est, l'importance de ce rôle de Capitale Culturelle de la Wallonie et notamment pour l'après 2015. Et je vous rejoins donc sur le fond, je partage votre souci de valoriser un accord historique. J'ai d'ailleurs préparé un courrier en ce sens à l'attention de M. Dumoulin mais je dirai que pour le reste et vous le savez comme moi, la transformation de cette réalité elle tient moins à une réaffirmation personnelle ou formelle qu'à une concrétisation. Or, rappelons que ce statut de Capitale Culturelle de la Wallonie a tout de même permis en partie de rendre la candidature de Mons encore plus crédible pour être Capitale Européenne de la Culture en 2015 et donc je dirai qu'à mon sens, il faut vraiment faire en sorte que Mons 2015 soit une pleine et entière réussite, que ce titre de Capitale Régionale de la Culture s'ancre finalement profondément dans nos institutions et dans la mémoire à la fois des citoyens montois et des citoyens wallons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. A titre personnel, je regrette vraiment cet oubli parce que je trouve que l'ouvrage est une très belle initiative et donc c'est un peu dommage en tant que montois qu'on ne peut plus compter sur cette mention qui aurait certainement été utile à ce travail extrêmement fouillé et utile. Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose M. MILLER ?

M. Richard MILLER, Conseiller : Je tiens à remercier Mme l'Echevine ainsi que vous-même M. le Bourgmestre pour l'ajout que vous avez fait à la réponse de Mme l'Echevine parce que,

effectivement, en déposant cette demande d'interpellation, mon seul objectif était d'insister sur l'occasion manquée, elle ne consistait pas à incriminer le Gouvernement wallon même si le Gouvernement wallon a apporté une aide substantielle à-travers le plan Marshall 2 Point Vert mais on ne va pas ergoter. Mais, le plus important, c'est que l'on ait tous bien conscience et là je m'adresse aussi un peu à quelqu'un comme M. HAMBYE, que tout ce qui a pu être réalisé dans notre Ville à-travers la majorité dans la composition qui est la sienne depuis plusieurs années, ce sont des combats, ce sont des combats qui ont été menés pour amener vers Mons des moyens financiers à-travers différents projets. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'interview de notre Echevin des Finances mettant en cause le financement des communes, je peux à-travers un exemple comme celui-ci, on peut montrer que les avantages que certaines villes wallonnes ont, notamment au niveau du financement des communes, elles l'ont aussi à-travers les financements d'autres domaines comme c'était le cas pour la culture. Je suis heureux qu'on ait pu à un certain moment, donner à Mons les moyens d'être pleinement la Capitale Culturelle de la Wallonie, qu'elle ambitionnait d'être depuis très longtemps.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. TONDREAU a demandé la parole. Ok, la réplique de M. MILLER suffit visiblement. Alors, je vous remercie. Nous en venons donc maintenant à l'interpellation suivante, je propose de grouper si vous êtes d'accord, les deux interpellations, celle de Mme MARNEFFE et celle de M. BEUGNIES concernant l'accueil de la petite enfance et comme toujours, honneur aux dames, Mme MARNEFFE vous avez la parole.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. L'annonce de la fermeture de la crèche indépendante "La Maison de Caroline", installée sur le site de St Joseph, a récemment fait la une de la presse locale. Cette situation dramatique pour le personnel mais également délicate pour les parents de 24 enfants accueillis dans la structure, remet en lumière les difficultés de l'accueil de la petite enfance dans la commune. Dans un contexte où le nombre d'habitant a augmenté de 3,3 % en dix ans et où l'objectif est d'atteindre dans un futur proche le cap des 100 000 montois, pouvez vous, d'une part, nous dresser un bilan du nombre de places disponibles en crèches publiques et privées, chez les accueillantes d'enfants et en pré-gardiennat et, d'autre part, l'état des listes d'attente au niveau des crèches communales ? Enfin, pouvez nous informer sur les projets à court et moyen termes pour résoudre le déficit en places d'accueil ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. M. le Bourgmestre, M. le Président du CPAS, Mmes et MM. les Echevins et Conseillers. Mons : trouver une place dans une crèche est de

plus en plus difficile » tel était le titre d'un article de presse qui voulait mettre en avant les difficultés qu'ont les travailleurs du Grand Mons pour obtenir ce service. Celles et ceux qui ont des enfants ont fait l'expérience de ces carences : concilier le travail - ou la recherche d'emploi - et l'éducation, la garde ou l'accueil de ses enfants ne se fait pas sans difficultés. Les entreprises demandent de plus en plus de flexibilité avec des horaires de plus en plus variables. Et ceci, alors que les places d'accueil pour la petite enfance sont faibles. Actuellement, les crèches publiques à Mons, ne représentent qu'un tiers des places disponibles, c'est trop peu selon nous et pourtant il y a urgence. C'est pourquoi, nous vous demandons de tout faire pour augmenter l'offre de places au sein des crèches de la Ville et du CPAS.

Voici quelques pistes que le PTB veut vous soumettre. D'abord, l'excellente initiative proposée lors de la déclaration de politique générale de la Ville de créer au sein de la nouvelle gare une nouvelle crèche ne doit pas attendre 2018 pour être réalisée et surtout doit proposer plus que les 36 places annoncées initialement. Elle doit aussi être financièrement accessible à tous. Il reste cependant un souci de taille car on ne sait pas encore quand cette gare sera réellement opérationnelle. La gare Calatrava de Liège en est un bon exemple puisqu'il a fallu 9 ans de travaux pour qu'elle soit enfin inaugurée. Dès lors, nous pensons qu'il serait opportun d'utiliser également d'autres bâtiments appartenant à la Ville ou au CPAS à Mons et dans le Grand Mons pour y ouvrir des crèches. Ensuite, nous pensons qu'il est nécessaire d'élargir les heures d'ouverture des crèches. Le PTB demande l'extension des horaires de 5 h le matin à 21 h pour au moins 25 % des lits. En effet, les pouvoirs publics doivent adapter l'offre des crèches à la flexibilité accrue demandée par une grande partie du patronat. De plus en plus, il est demandé aux travailleurs de prêter des heures supplémentaires, de travailler en horaire coupé ou en équipe. Cette flexibilité subie ne doit pas retomber sur les épaules des parents. Enfin, nous proposons également que la Ville consacre un peu moins d'argent pour Mons 2015 et un peu plus pour ces travailleurs dans le besoin. En ces temps difficiles, ce serait un comble pour un travailleur de devoir louper un emploi faute de place dans les crèches. Merci de nous faire part de vos propositions ou à tout le moins de vos intentions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La parole est à M. BARVAIS, Président du CPAS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Je remercie Mme MARNEFFE et M. BEUGNIES pour leur interpellation sur ce sujet d'actualité mis en exergue évidemment par cette annonce de l'éventuelle fermeture de la MCE privée, la Maison Caroline. Donc, c'est l'occasion effectivement, comme vous le souhaitez, de faire un état des lieux de la petite enfance sur l'entité, les chiffres que je vais vous donner se basent sur ceux

qui nous ont été communiqués par l'ONE il y a quelques mois. Il faut savoir que sur Mons, il y a actuellement 1.033 places d'accueil y compris la Maison Caroline, il y en a 259, c'est-à-dire 170 de crèche et 89 de maison communale d'accueil de l'enfance, sur les 259, 198 sont publiques, le reste étant privé. Les autres places d'accueil, ce sont des accueillantes conventionnées pour 605 places, accueillantes autonomes pour 28 places et 141 places de maisons d'enfants. Cela veut dire aussi que si on prend le taux de couverture 2011, ce taux de couverture, c'est-à-dire le nombre de places par rapport aux enfants entre 0 et 2 ans et demi, l'arrondissement de Mons nous sommes à 23,9% alors qu'au niveau de la Province de Hainaut, la moyenne c'est 26,2% et la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est 28,2%. Cela veut dire que nous avons un taux de couverture inférieure à la Province de Hainaut et de Wallonie et si nous prenons le nombre de places subventionnées, la différence est moins substantielle mais existe puisque c'est 19,1% pour Mons, 21,6% pour le Hainaut et 20,3% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Donc, nous sommes en-dessous du taux de couverture globale. Alors, quelles sont les perspectives ? Il faut savoir qu'au niveau du coût de ces structures d'accueil surtout quand on parle de crèches et de maisons communales d'accueil de l'enfance, il y a un déficit et au niveau de la Ville de Mons, le déficit correspond à 3.700 euros par an et par place. Donc, une place ne veut pas dire un enfant, à la Ville de Mons au total nous avons 282 places sur les 282 places, cela correspond à 500 enfants mais ça veut dire que le déficit pour la Ville de Mons pour ces MCAE - SE crèches monte à 600.000 euros, pourquoi ? Parce qu'évidemment les recettes qui sont dues d'une part aux subsides de l'ONE et ensuite aux prestations, c'est-à-dire les recettes de prestations, ce que les parents versent pour l'accueil de l'enfant, il varie en fonction de leurs revenus, d'un peu moins de 3 euros à un peu plus de 30 euros, donc en fonction des ressources des parents. Cela veut dire que nous avons un déficit structurel entre les ressources et le coût, d'autant plus et là je réponds un peu à la question concernant l'extension horaire, l'ONE nous subsidie une puéricultrice par nombre de places mais une puéricultrice pour 7 h 30 cela veut dire que lorsque nous avons des horaires qui sont des horaires étendus, il faut savoir que déjà actuellement, nos structures sont ouvertes de 7 h à 18 h et celle du Nid Douillet, ouverte de 6 h 30 à 19 h. Cela veut dire tous les horaires qui sont supérieurs à 7 h 30, le personnel est à charge pleine au niveau de la Ville. Donc demander d'avoir 25% des places qui seraient accessibles de 5 h à 21 h, ça veut dire évidemment une dépense nette très importante au niveau de la Ville. Quelle est la programmation et sur quoi nous travaillons ? Effectivement, nous travaillons actuellement sur un projet avec la SNCB puisque c'est dans la politique de la SNCB d'avoir des structures d'accueil en périphérie des gares, nous espérons pouvoir avoir 36 places, les discussions sont

en cours et la structure actuellement proposée par la gare n'est peut-être pas la solution idéale. Si ça n'est pas dans la gare, objectivement, si la nouvelle crèche se trouve dans des bâtiments à proximité de la nouvelle gare, dans le nouveau quartier qui est en train de se développer, à mon avis ce n'est pas le problème. Deuxième travail qui est en cours, c'est l'extension de ce que nous appelons les co-accueillantes, ce qu'on appelait avant les pré-gardiennats, qui sont en fait des classes des écoles primaires qui sont transformées pour pouvoir accueillir des enfants où il y a deux personnes qui sont des co-accueillantes qui accueillent 10 à 12 places et ce sont des structures d'accueil qui reviennent moins chères à l'année que les structures classiques de crèches et de MCAE et à ce niveau-là, nous sommes en discussion avec l'Echevinat de l'Education pour pouvoir ouvrir une, si possible deux, nouvelles structures de co-accueillantes. Ce sont évidemment des solutions qui seraient réalisables plus rapidement tandis que pour créer une nouvelle crèche dans la périphérie de la gare, objectivement, ce dossier-là ne pourrait être finalisé pas avant 2016. Voilà un peu la problématique donc oui au niveau de notre région, le taux de couverture est insuffisant, oui il faut de nouvelles structures, que ce soit privé ou public, à partir du moment où elles sont publiques ce qui est notre cas, ça veut dire un investissement supplémentaire de la Ville dans cette politique et si nous voulons avoir évidemment une politique de 100.000 habitants avec des personnes qui travaillent, forcément il faut augmenter le nombre de places et c'est sur quoi nous sommes en train de travailler. Par rapport à la problématique spécifique de la Maison Caroline, nous attendons de voir si le privé trouve une solution, il est bien évident que ce n'est pas la Ville ou le CPAS de Mons qui prendra en charge le déficit actuel qui est en cours au niveau de cette structure. Ce serait évidemment seulement une récupération des places et du personnel. Voilà où nous en sommes actuellement, donc c'est vraiment un dossier qui est en traitement, en analyse et sur lequel les projets seront proposés au niveau du Collège dans les mois à venir, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Vous souhaitez ajouter quelque chose, M.BEUGNIES.

M. John, BEUGNIES, Conseiller : Oui, M. BARVAIS, merci pour vos réponses. Nous sommes évidemment conscients des dépenses qui cela engendrerait à la Ville mais nous pensons également qu'on devrait plutôt faire un choix politique dans ce cas-là et non pas un choix économique. D'autre part, ma collègue Mme MARNEFFE a parlé aussi des accompagnantes d'enfants, accompagnants et accompagnantes et il faut savoir aussi qu'elles ne se bousculent pas au portillon et nous pensons que cela est surtout dû à leur statut, elles n'ont pas un statut classique de salarié. Il faut savoir qu'elles n'ont pas de congés payés par exemple et si des parents décident en dernière minute de ne pas déposer leurs enfants, elles

n'ont pas d'indemnités sauf si les enfants sont malades. Donc, je pense améliorer le statut de ces accueillantes serait une piste aussi pour qu'elles soient plus nombreuses. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie pour vos éléments de réponse. Nous serions favorables également à la reprise de cette structure par la Ville d'une manière ou d'une autre. Nous trouverions également intéressant de l'examen d'autres pistes de réflexion pour pourraient notamment être l'aide pour la mise en place de crèches parentales. Il s'agit de crèches cogérées par un groupe de parents donc qui, avec l'aide parfois d'une accueillante, font une crèche éventuellement tournante au sein des logements privés. Ce sont des choses à réfléchir et des aides comme ça pour la mise en place sont les bienvenues pour les parents qui souhaitent lancer ce genre de projet. Par ailleurs, la piste du préguardiennat nous paraît également intéressante, nous attirons néanmoins votre attention sur les différences d'horaires entre un préguardiennat et une crèche qui est parfois un obstacle aussi pour les parents. J'avais entendu que peut-être Mme HOUDART pourra confirmer, que certains accueils du préguardiennat notamment à Havré avaient des heures de fermeture autour de 16 h 30 donc peut-être parfois aussi envisager de les adapter pour permettre aux parents de continuer leurs activités professionnelles comme lorsque leurs enfants étaient en crèche. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci. Effectivement, le statut des accueillantes pose problème mais là, malheureusement, cette décision qui ne nous incombe pas et c'est une raison pour laquelle ce que nous proposons, les préguardiennats et les co-accueillantes ont beaucoup d'intérêt par rapport à ces personnes parce que leur rentabilité est quand même plus assurée puisque nous fournissons, nous, les locaux et nous fournissons aussi la nourriture. On a quand même une stabilité au niveau du personnel mais nous sommes tout à fait d'accord pour dire que le statut est un statut précaire et ça fait des années et des années que nous espérons avoir une amélioration au niveau de ce statut. Voilà, c'est ce que je pouvais dire. Quant à des solutions alternatives, nous sommes prêts à analyser ça mais la responsabilité est quand même importante dans ce genre de structures et les priorités viennent évidemment au niveau de cet accueil et de la qualité qu'on donne aux enfants. On verra bien quelles sont les alternatives possibles, c'est sur quoi nous travaillons actuellement pour diminuer le coût.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Alors, je propose de terminer notre Conseil avec la dernière interpellation qui est celle de Mme la Conseillère Marie MEUNIER qui porte sur les bleusailles, baptêmes, folklore étudiantin, vous avez la parole.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Merci. M. le Bourgmestre, M. le Bourgmestre faisant fonction, Mmes et MM. les Echevins, mes chers collègues.

J'ai « subi dans les tripes et dans le sang » les fastes du baptême. C'est pour cette raison que je viens vous éclairer sur le sujet. J'adore la guindaille et le folklore étudiantin. Au-delà de cela, j'ai entendu l'appel d'un papa et d'une maman, dignes dans la douleur de la perte d'un fils. Cet appel ne remettait en cause d'aucune manière les fondements des festivités étudiantines mais bien une dérive liée à l'excès et dans ce cas précis l'alcool. Etudiante, baptisée et jeune Conseillère socialiste, je ne pouvais rester sans réagir face à toutes les absurdités que j'ai pu lire ou entendre. Mon but est d'améliorer les conditions d'épanouissement de tous les étudiants montois choisissant de faire leur baptême ou pas. La bleusaille est un jeu de rôles où l'on nous demande de nous dépasser de manière amusante, décalée, absurde et je mets dans ce mot absurde la brimade, je mets dans ce mot absurde l'humiliation et j'insiste sur ce mot absurde car les situations de ces jeux de rôles ont été acceptées et qu'à tout moment l'étudiant peut dire STOP, j'arrête. Ceux et celles qui ont subi volontairement ce rite, ont compris l'absurdité de la situation et appris à transgresser l'autorité lorsque celle-ci est injuste. Il m'est arrivé de dire NON durant ma bleusaille et j'ai toujours été entendue.

Les bleusailles ne sont pas faites pour asservir ou pour brimer les étudiants. Pour rappel, ceux qui mettent en scène ce folklore sont passés par là. Chaque « bleu » est parrainé par d'autres baptisés. Les parrains et marraines ont un rôle déterminant dans la vie du nouvel étudiant. Ils sont là pour l'accompagner durant ses épreuves mais aussi durant ses futures études. Ce rite de passage se traduit en 2 temps. D'une part la bleusaille avec comme finalité le baptême ; d'autre part, la vie d'étudiant avec la prise d'autonomie qui y est liée. Les symboles de ces deux composantes sont la penne et la calotte - couvre-chefs reconnaissables. Les étudiants, issus de milieux différents, vont être amenés à vivre plusieurs années ensemble en faisant une des choses les plus importantes de leur vie : s'instruire en échangeant.

Cet apprentissage est symbolisé par la pose, sur le couvre-chef, d'une étoile supplémentaire à chaque année d'étude. Pourquoi interpellier le Conseil communal à ce sujet ? Parce que Mons possède des Universités et de Hautes Ecoles où un folklore étudiantin s'est développé depuis des décennies. Parce que même s'ils sont infimes, il y a des excès pouvant engendrer des accidents, parce qu'il est temps de se poser les bonnes questions. Comme bien souvent, beaucoup de personnes prennent la parole sans connaître la situation ? Ici, je fais référence au courrier de Ségolène Royal à notre 1er Ministre, lui demandant de légiférer et d'interdire les baptêmes étudiantins en Belgique. Elio lui a répondu, j'ajouterai pour ma part que si en

France les bizutages sont interdits, cela ne les empêchent pas d'exister de même que les excès et les accidents qui y sont liés. Cependant, ils sont maintenant passés sous silence. Interdire ce folklore, c'est prendre le risque de le faire entrer dans la clandestinité et en favoriser les dangers. Dans une commune ou une Ville, lorsqu'un folklore est présent quel qu'il soit, il y a des réunions de préparation. Ce type de réunions existe déjà à Mons avec par exemple les AG d'étudiants - comités qui se réunissent quelques semaines avant les baptêmes afin de préparer ces derniers. Sachant qu'un bon nombre d'anciens « baptisés » ont des responsabilités au niveau du Conseil communal, j'aimerais que des représentants de la Ville de Mons, dans l'esprit d'apporter une aide au bon déroulement du folklore étudiantin, puissent participer à ces réunions. La meilleure façon d'y parvenir ne serait-elle pas de créer le lien et de les instaurer de par nous-mêmes ? Il ne faut pas oublier que ces comités sont composés d'étudiants démocratiquement élus et que ces assemblées ont désigné des responsables qui, pour certaines activités, ont des contacts directs avec notre Police, par exemple pour le Cortège des bleus ou le cortège de la Saint-Nicolas. Et je pense que cela fonctionne. Cependant cela reste limité aux activités se déroulant sur l'espace public. J'aimerais donc que la Ville de Mons s'implique davantage dans l'encadrement de ces activités étudiantines. Peut-être par la création d'une structure qui vienne en aide aux activités de la bleusaille et au baptême. La Ville de Mons ne pourrait-elle pas mettre à disposition un local commun à toutes ces activités. Cela réduirait les déplacements et permettrait aussi d'avoir un meilleur contrôle de sécurité tant pour nous que pour les étudiants. Ceux-ci se sentiraient également sécurisés par un endroit d'accueil qu'ils sauraient conforme.

Ayant été « togée » donc responsable de baptême je sais que les étudiants participant à ce folklore sont demandeurs et ont besoin de notre aide. Saisissons-nous de ce dossier, prenons ce chantier à bras le corps et anticipons ! Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme la Conseillère pour cette question qui touche un domaine à la fois sensible et important. Comme vous tous j'ai moi-même et les collègues du Collège également été profondément touchés par le drame vécu par ces parents qui ont perdu leur jeune fils à Louvain-la-Neuve. Nous avons tous également été touchés par la dignité et le courage qui étaient exprimés par ce père dans sa lettre ouverte où il appelait la société en particulier le monde étudiantin à plus de vigilance à l'égard des risques liés à la consommation d'alcool par les jeunes. La Ville de Mons, je le rappelle, a elle-aussi malheureusement été concernée par un drame similaire, c'était il y a quelques années, nous avons encore tous en mémoire l'incident qui est intervenu avec une jeune étudiante qui a perdu la vie après avoir participé à ce rallye Ricard qui s'était tenu à l'époque dans notre

Ville. Depuis lors, nous avons tiré les leçons de ce drame, vous l'avez souligné vous-même dans votre intervention, avant tout des événements de ce type, du type rallye Ricard que j'évoquais il y a un instant ne se sont évidemment plus autorisés dans notre Ville et c'est d'ailleurs le cas pour tous les autres événements qui promeuvent la consommation de boissons alcoolisées. Par ailleurs, depuis lors, l'officier de liaison qui travaille dans mon Cabinet, Mme Lombardo et le Directeur de la sécurisation de la Police de Mons-Quévy M. Borza rencontrent chaque année, vous l'avez dit tout à l'heure, les présidents de tous les cercles estudiantins. Cette rencontre vise d'une part à connaître l'ensemble des activités qui sont prévues par les cercles durant toute l'année et également à les aider à organiser la sécurisation et la gestion de l'espace public non seulement d'ailleurs pendant les baptêmes mais également pour l'ensemble des événements liés au folklore estudiantin et par exemple à l'occasion du cortège de la St-Nicolas. On peut aujourd'hui saluer cette excellente collaboration, les choses se passent pour le mieux avec un souci commun de garantir la sécurité à la fois des étudiants qui participent à ces activités mais aussi à la bonne cohabitation avec l'ensemble des habitants de la Ville de Mons. Il y a parfois quelques difficultés, je voudrais souligner ici qu'avec l'un de ces cercles nous avons, j'ai dû particulièrement hausser le ton en septembre dernier à l'occasion des baptêmes notamment dans le cadre d'une cohabitation difficile entre les riverains du Chemin de la Procession, du Chemin de la Masure et les activités qui se sont tenues à l'époque pas loin de là, la Police a dû intervenir à plusieurs reprises mais il s'agit là d'un fait isolé et d'une manière générale, la cohabitation entre les activités estudiantines et les riverains se passent pour le mieux. Cela étant, je pense que vous avez raison de rappeler que nous devons rester vigilants, tout en respectant bien sûr l'autonomie des autorités estudiantines, la Ville n'entend d'ailleurs pas intervenir à l'accès d'autant que je tiens à le souligner, nous avons toujours eu en face de nous des interlocuteurs extrêmement sérieux et responsables au niveau des différents cercles étudiants. Alors en ce qui concerne la recherche d'un local pour organiser les activités estudiantines, nous avons initié sous la fin de la législature précédente une discussion avec les autorités académiques tant au niveau de l'Université de Mons que des Fucams, devenus UCM qu'également avec les Ecoles Supérieures, nous estimons que ces établissements doivent également jouer leur rôle et intervenir en permettant aussi aux cercles estudiantins de disposer d'infrastructures adéquates puisqu'ils sont les premiers concernés, néanmoins, la Ville de Mons est prête à apporter sa pierre à l'édifice et avec l'Echevin Marc DARVILLE le Collège travaille sur différents aspects notamment la mise à disposition d'une salle polyvalente pour les étudiants, M. DARVILLE l'a exposé lors du budget de cette année-ci et donc le projet est actuellement en

cours de réflexion au niveau des services de la Régie Foncière. La Fondation Mons 2015 travaille elle aussi sur la mise à disposition d'un lieu et d'initiatives qui permettraient de garder encore plus je dirai l'esprit étudiantin de notre Ville et puis, par ailleurs, j'ai demandé d'organiser une rencontre avec M. DARVILLE et les responsables de Mons-Expo très prochainement pour pouvoir discuter des conditions d'accès de Mons-Expo pour les différentes activités étudiantines et donc avec M. DARVILLE nous y travaillerons et une fois que nous aurons une proposition, nous reviendrons vers les cercles concernés. Par ailleurs, pour ce qui concerne toutes les questions liées à la prévention de la consommation d'alcool et de drogues, le Service de Prévention n'est pas resté sans agir. Vous savez qu'il y a eu également un autre drame qui s'est déroulé dans la cité universitaire de l'UMons il y a de cela quelques mois avec cette jeune fille qui a perdu la vie en sautant par la fenêtre. Suite à ce drame qui était lié aussi à une consommation d'alcool excessive, nous avons décidé avec le Service de Prévention de nouer des contacts avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et universitaire pour les conscientiser quant aux conséquences de l'excès de consommation d'alcool et de drogues et de faire en sorte d'avoir une prise en charge la plus optimale possible. Je voudrais d'ailleurs dire que c'est un phénomène de société extrêmement inquiétant, nous constatons chaque saison notamment dans le Jardin du Mayeur, où à l'occasion de la fin des examens notamment, nous voyons des jeunes parfois en très bas âge consommer de manière totalement excessive et rapide de l'alcool, parfois de l'alcool dur avec des conséquences en termes de comportement et d'impact sur la santé qui ne sont pas négligeables et à plusieurs reprises d'ailleurs, nous avons interpellé les services de Police pour qu'ils interviennent directement mais là je m'éloigne des cercles étudiantins de l'enseignement supérieur et universitaire puisque cela porte plus sur une réalité liée à l'enseignement secondaire, ce qui est quand même particulièrement inquiétant et donc notre Service de Prévention travaille en première ligne pour tout ce qui concerne la prévention contre les assuétudes, que ce soit l'alcool ou les drogues, ils travaillent sur le terrain montois, ils travaillent également dans les discothèques directement, je fais une digression, y compris dans d'autres régions notamment dans les discothèques de Wallonie Picarde pour lutter contre ce phénomène. Donc, vous l'avez compris, notre volonté est de pouvoir travailler avec les cercles étudiantins pour conserver cet esprit universitaire qui caractérise notre Ville, tout le folklore qui y est lié, notre objectif est de pouvoir travailler à la mise à disposition de locaux pour les activités étudiantines mais d'impliquer également les autorités académiques et de l'enseignement supérieur et de toujours lutter bien entendu contre une consommation excessive d'alcool voire de stupéfiants eux-mêmes proscrits par la loi pour éviter la répétition

de drames tels que nous en avons connus encore il y a peu comme vous l'avez souligné.

Voilà, je ne sais pas si vous souhaitez ajouter un mot, je vous en prie.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Non, simplement vous remercier pour ces éclaircissements.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. M. JACQUEMIN un dernier mot.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, si vous le permettez, parce que ce n'est pas la première fois qu'on vient ici en Conseil parler de la problématique des locaux pour les soirées estudiantines. A la précédente législature, on avait évoqué plusieurs pistes, le sous-sol du futur Centre de Congrès, un bâtiment communal qui appartient toujours à la Ville d'ailleurs, qui se trouve au coin de l'Avenue Maistriau, d'autres bâtiments, est-ce qu'on peut avoir plus de précisions peut-être sur le lieu qui est sensé être retenu ou doit l'être ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose à M. l'Echevin Marc DARVILLE d'expliquer les démarches qu'il a entreprises au niveau du Collège en la matière.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Aujourd'hui, nous sommes sur le bâtiment de l'ancien atelier Maistriau, donc nous avons déjà organisé une visite avec les pompiers pour s'assurer de la faisabilité de cet endroit. Il y a la possibilité d'exploiter une salle d'à peu près 900 personnes au rez-de-chaussée et 600 personnes dans les sous-sols. J'ai eu un premier contact avec l'UMons où j'ai demandé de rencontrer les recteurs des différentes universités et les directeurs des hautes écoles pour pouvoir avoir avec eux un dialogue pour savoir si cet endroit va vraiment convenir aux jeunes, si c'est un bon choix. Je vais m'adresser aussi aux associations des étudiants et puis nous verrons comment pouvoir financer cet investissement, j'ai mis déjà depuis cette année un million d'euros à mon budget, il y a la possibilité de réaliser un PPP - un partenariat public-privé - nous allons désigner un avocat qui va nous guider dans ce PPP pour voir comment on peut amener ce projet à terme pour que ça coûte le moins cher possible dans les deniers de la caisse de la Ville et afin de pouvoir accélérer ce dossier si les travaux pouvaient être pris en charge par un privé, je crois que nous pourrions aller beaucoup plus vite, voilà. Nous commençons aussi les discussions avec le Conseil d'Administration du Lotto Mons-Expo pour rendre un peu plus accessible financièrement la salle qui a été aménagée là-bas parce que, aujourd'hui, je crois que les tarifs que l'on demande, sont un peu excessifs, c'est une discussion que je dois avoir avec l'ensemble des administrateurs.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Tout dernier mot alors.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste dix secondes, il serait peut-être aussi intéressant de travailler avec les associations d'anciens parce que, que ce soit la Faculté d'Architecture,

l'ISIM avec les ingénieurs, la Polythec, etc. on pourra peut-être dans les anciens qui ont des savoirs-faires particuliers, aider justement à réduire les coûts de ce type d'aménagement, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On en prend bonne note. Ceci termine la séance publique.

La séance à huis clos s'ouvre avec 39 présents

Sont absents : MM. DI RUPO, DUPONT, Mme NAHIME, MM. HAMBYE, DUBOIS, BONJEAN

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

93° objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – décision. Service Juridique DIVIS1

Adopté - 115e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

94° objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition d'agents auprès de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/ASBL/OT

Adopté – 116e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

95° objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ASBL « Mons Métropole ». GRH/HH/ASBL/Mons-Métropole

Adopté - 117e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

96° objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ASBL « Mons Logement ». GRH/HH/ASBL/Mons Logement

Adopté - 118e annexe

97° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un Attaché Géomètre. GRH/FL/12132

Adopté - 119e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4828

Adopté – 120e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4418

Adopté - 121e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Démission honorable d'un Chef de Service Administratif. GRH/AD/PA

Adopté - 122e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/AD/PA

Adopté - 123e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Pension pour inaptitude physique définitive d'une employée d'administration définitive. GRH/AD/PA

Adopté - 124e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Démission honorable d'une employée d'administration définitive. GRH/AD/PA

Adopté - 125e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à un Chef de Service administratif. GRH/AD/PA

Adopté - 126e annexe

98^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un employé d'administration. GRH/SH

Adopté - 127e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Fin prématurée de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration APE et octroi d'une interruption de carrière à mi-temps dans le cadre de l'assistance médicale. GRH/AD/PA

Adopté - 128e annexe

99° objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un Contremaître définitif. GRH/SH/10999

Adopté – 129e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (électricien) définitif. GRH/SH/4066

Adopté - 130e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/AD/PO

Adopté - 131e annexe

100° objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

Promotion au grade de Premier Sergent d'un Sergent Pompier Professionnel. SI 28GEN

Adopté - 132e annexe

101° objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs(trices) primaires.

Éducation

3291/3028/3676/3723/3725/3733/3755/3794/3799/3818/3797/3869/3817/3882/3823/3964/3744/3759/4039

Adopté de la 133° à la 151° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.

Éducation 3873/3994/3980/3951/3817(2)/3944/3938/3875/3877/3922/3942/3992/3964/

3999/3991/4039(3)/4038/4040/4041

Adopté de la 152° à la 173° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires en immersion linguistique. Éducation 4032/3786/3435

Adopté – 174 et 175e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire pour une durée égale ou inférieure à 15 semaines d'une Directrice d'école. Éducation 8050

Adopté - 177e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Démission de leur fonction en vue de leur mise à la retraite de maîtresses spéciales de religion catholique. Éducation 3981/6945

Adopté - 178^e et 179e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Modification d'un congé pour prestations réduites octroyé à une institutrice primaire définitive. Éducation 3283

Adopté - 180e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Octroi d'interruptions totales de carrière dans le cadre du congé parental à des institutrices primaires définitives. Éducation 3283/3292

Adopté – 181 et 182e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire. Éducation 3837

Adopté - 183e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. Éducation 7932

Adopté - 184e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

j) Octroi d'un détachement à une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. Éducation 7932

Adopté - 185e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

k) Ecartement d'une institutrice primaire définitive dans le cadre de la protection de la maternité. Éducation 3193

Adopté - 186e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

l) Octroi d'une interruption partielle de carrière à un instituteur primaire définitif. Éducation 3373

Adopté - 187e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
m) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle à une institutrice primaire définitive. Éducation 6884

Adopté - 188e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
n) Désignation d'institutrices maternelles à titre intérimaire. Education 3698/3630/3737/3650/3747/3741/3701(2)

Adopté – de la 189e à la 196e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
o) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. Education 3632/3916

Adopté – 197e et 198e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
p) Détachement pédagogique d'une institutrice maternelle définitive à raison de 13 périodes/semaine. Education 3034

Adopté -199 e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
q) Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle définitive à raison de 13 périodes/semaine, du 07/10/13 au 05/11/13 inclus. Education 3798

Adopté - 200e annexe

102e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
a) Rectificatif : octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de piano. Education 7855

Adopté - 201e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
b) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7614

Adopté - 202e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
c) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 7593

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant.
Education 7611

Adopté - 203e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.
Education 7588

Adopté - 204e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Démission d'un professeur de percussions. Education 7609

Adopté - 205e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

103^e objet : Parc communal de Jemappes – modification de la représentation de la Ville de Mons à l'AG et au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

Adopté - 206e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

104^e objet : MONSPORTS – Modification de la représentation de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018 – Remplacement d'un représentant. Secrétariat Gestion des Associations JYD

Adopté - 207e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

105^e objet : ASBL « POINTCULTURE » (ex Médiathèque de la Communauté française).
Modification de la représentation de la Ville de Mons pour la mandature 2013-2018.
Secrétariat Gestion des Associations JYD

Adopté - 208e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

106^e objet : ASBL « La Maison des Ateliers ». Démission d'un représentant de la Ville à l'AG et au CA. Remplacement pour la mandature 2013-2018. Secrétariat Gestion des Associations JYD

Adopté - 209e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

107° objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres effectifs et suppléants de la CCATM – Précisions apportées suite remarques du SPW. Gestion Territ. et Économique CCATM 2007

Adopté - 210e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
108° objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres représentant le quart communal de la CCATM – Précision suite remarques du SPW. Gestion Territ. et Economique CCATM 2013

Adopté - 211e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux de la réunion du 14 octobre 2013.

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.

=====